



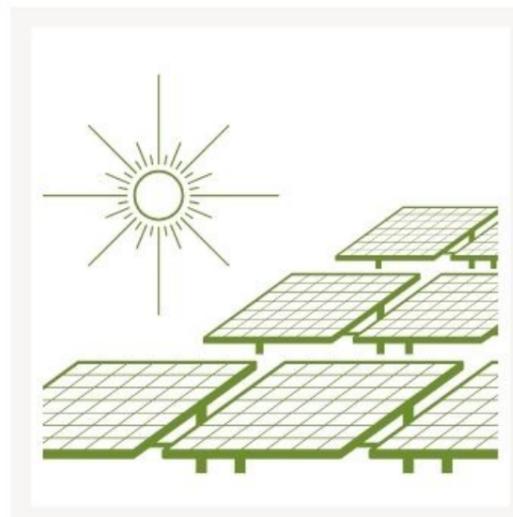
Sud-Ouest  
Environnement  
Ingénierie Conseil

## Projet de centrale photovoltaïque au sol

Commune : Lagor (64)

## Résumé non technique de l'étude d'impact

# Urba 192<sup>U</sup>



EI 3483  
Octobre 2024

SOE ingénierie Conseil : siège social  
28 bis, rue du Commandant Châtinières  
82100 CASTELSARRASIN  
www.etceeterra.com - 05 63 04 43 81

Agence Tarn-et-Garonne  
Domaine de la Vicomté  
2, rue de la Vicomté  
82700 ST PORQUIER

groupe  
**ETCÉE TERRA**

## Objet de l'étude

La société URBA 192, filiale à 100% de la société URBASOLAR, spécialisée dans le solaire photovoltaïque, souhaite implanter une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Lagor, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, en région Nouvelle-Aquitaine.

La surface clôturée des terrains concernés par le projet est d'environ 4,46 hectares. La puissance du parc s'élèvera à environ 5,2 MWc.

Ce projet est soumis à étude d'impact pour la protection de l'environnement dans le cadre de :

- La rubrique 30° de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'environnement définie ainsi : « Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières ».

→ Ce projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc est donc soumis à étude d'impact, en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement.

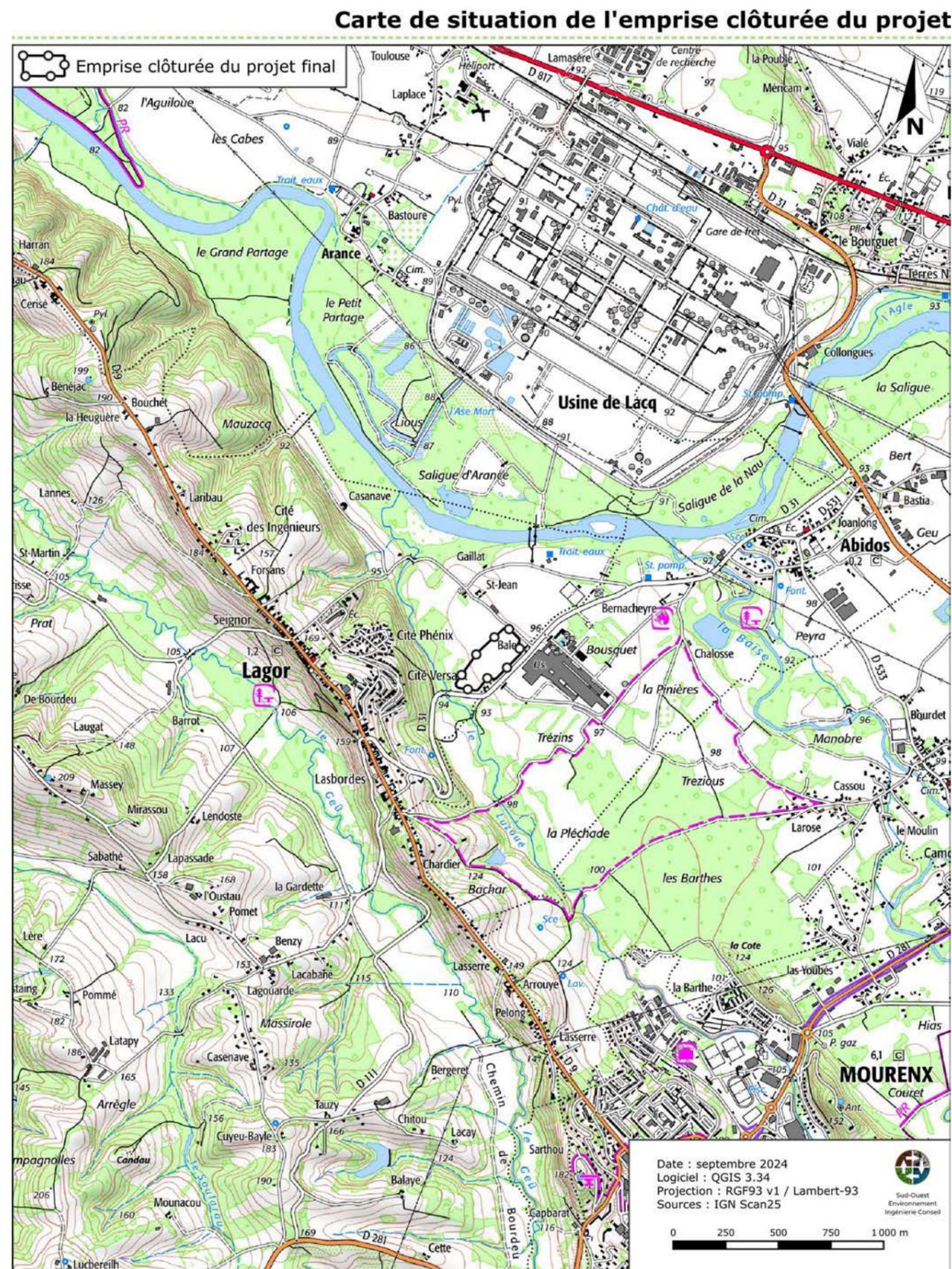


Figure 1. Situation du projet final

## Sommaire général du dossier

<b>1. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE ET DES AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION DU DEMANDEUR</b>	<b>4</b>
<b>2. PRESENTATION DU GROUPE URBASOLAR</b>	<b>4</b>
2.1. CHIFFRES CLES	4
2.2. INNOVATION	4
2.3. EXCELLENCE TECHNIQUE	5
2.4. MAITRISE DU RISQUE INCENDIE	5
2.5. ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	7
2.6. REFERENCES & EXPERIENCES	9
2.7. LES AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT	13
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>13</b>
3.1. LE SITE D'IMPLANTATION DU PROJET	13
3.2. LE PROJET TECHNIQUE	15
3.2.1. Composition d'une centrale solaire	15
3.2.2. Puissance électrique et production escomptée du projet	15
3.2.3. Description détaillée des installations	16
3.2.4. Raccordement de l'installation au réseau électrique	16
3.2.5. Types et quantités de résidus et d'émissions attendus	16
<b>4. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>19</b>
4.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	19
4.2. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	23
4.2.1. Inondation	23
4.2.2. Séisme	23
4.2.3. Mouvement de terrain – Tassement différentiel	23
4.2.4. Feu de Forêt	24
4.2.5. Installations Industrielles Classées (ICPE)	24
4.2.6. Canalisations de transport de marchandises dangereuses	24
4.2.7. Pollution des sols	24
4.2.8. Radon	24
4.3. MILIEU PHYSIQUE	25
4.3.1. Climat	25
4.3.2. Topographie et contexte géologique	26
4.3.3. Eaux superficielles, souterraines et zones humides	27
4.4. FAUNE, FLORE ET HABITATS NATURELS	29
4.4.1. Zonages environnementaux	29
4.5. CONTEXTE ECONOMIQUE ET HUMAIN	32
4.5.1. Population et habitat	32
4.5.2. Activités économiques	32
4.5.3. Activités industrielles	32
4.5.4. Activités agricoles	32
4.5.5. Voisinage	33
4.5.6. Hébergements, loisirs et activités touristiques	34
4.5.6.1. Hébergement touristique	34
4.5.6.2. Chemins de randonnée et balades	34

4.5.7. Infrastructures de transport	35
4.5.7.1. Infrastructures aéronautiques	35
4.5.7.2. Réseau ferroviaire	35
4.5.7.3. Réseau routier et déplacements	35
4.6. QUALITE DE VIE ET COMMODITE DU VOISINAGE	37
4.6.1. Contexte sonore	37
4.6.2. Vibrations	37
4.6.3. Qualité de l'air, odeurs, poussières	37
4.6.4. Émissions lumineuses	37
4.6.5. Hygiène et salubrité publique	37
4.6.5.1. Traitement des eaux usées domestiques et pluviales	37
4.6.5.2. Adduction d'eau potable	37
4.6.5.3. Collecte des déchets	37
4.6.1. Réseaux divers	37
4.6.1.1. Réseau d'irrigation	37
4.6.1.2. Défense incendie	37
4.6.1.3. Réseau d'eau	37
4.6.1.4. Réseau de gaz	38
4.6.1.5. Réseau électrique	38
4.6.1.6. Réseau de communication (téléphone – fibre optique)	38
4.7. PAYSAGE	39
4.8. CONCLUSION : LES SENSIBILITES DU SITE ETUDIE	48
<b>5. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES DE PROTECTION</b>	<b>53</b>
<b>6. VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MAJEURS</b>	<b>63</b>
<b>7. INCIDENCES DU PROJET SUR LE CLIMAT ET VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>64</b>
<b>8. EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE DES POPULATIONS LOCALES</b>	<b>65</b>
<b>9. INCIDENCES DU RACCORDEMENT</b>	<b>65</b>
<b>10. ANALYSE DU CUMUL DES INCIDENCES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES</b>	<b>66</b>
10.1. AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES	66
10.2. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET ETUDIE AVEC LES AUTRES PROJETS DANS LES ENVIRONS	67
<b>11. ANALYSE COMPARATIVE</b>	<b>69</b>
<b>12. CHOIX DU PROJET RETENU</b>	<b>70</b>
12.1. PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES ET RAISONS DU CHOIX DU PROJET	70
12.1.1. Justification du choix du site potentiel d'implantation	70
12.1.2. Historique du projet solaire	70
12.2. LE CHOIX DU PARTI D'AMENAGEMENT	70
12.3. LES VARIANTES ETUDIEES	71

# 1. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE ET DES AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT

## PRESENTATION DU DEMANDEUR

La société URBA 192 est une société de projet qui a été créée par URBASOLAR pour porter le projet de centrale photovoltaïque située au lieu-dit Balen, sur la commune de Lagor.

Urba 192<sup>U</sup>

La société URBA 192 est détenue à 100% par URBASOLAR.

Le dossier de permis de construire, la réponse à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE), ainsi que toutes les demandes d'autorisations administratives et électriques seront déposées au nom de URBA 192.

## 2. PRESENTATION DU GROUPE URBASOLAR

Le groupe Urbasolar produit une électricité décarbonée et pour cela, développe, construit et exploite des centrales photovoltaïques de grande puissance, au sol, en ombrières de parkings, en toitures, sur des serres, en France et à l'international.

Le soleil est certainement la source d'énergie la plus inépuisable de notre planète. Cette énergie d'origine renouvelable est pour nous la solution pour répondre durablement et de manière responsable aux besoins énergétiques de l'humanité. **Nous nous consacrons ainsi à son déploiement à grande échelle depuis plus de 15 ans.**

**Filiale de l'énergéticien suisse Axpo**, Urbasolar agit pour un déploiement massif de l'énergie solaire, avec l'implantation d'actifs répondant aux plus hautes exigences de qualité, œuvrant pour une production d'énergie décarbonée à l'échelle européenne.

**Plus grand producteur suisse d'énergie renouvelable**, le groupe Axpo est **un distributeur d'énergie, leader européen du marché des énergies renouvelables, spécialiste du négoce de l'énergie** et du développement de solutions énergétiques sur mesure pour ses clients. **Détenu par des cantons suisses**, le groupe est un acteur du développement des territoires. Il dessert en toute fiabilité plus de 3 millions de personnes et plusieurs milliers d'entreprises en Suisse et dans **plus de 32 pays d'Europe**.

**Avec un plan décennal le conduisant à détenir 10 GW dans les années à venir, Urbasolar fait partie des leaders européens du secteur.**

## 2.1. Chiffres Clés



Chiffres clés

## 2.2. Innovation

Le groupe URBASOLAR consacre chaque année 3% de son chiffre d'affaires à la R&D. Les actions de R&D sont menées en interne par un service dédié au sein de la direction technique, avec la participation active d'autres collaborateurs qui interviennent sur certains programmes ciblés (bureau d'études, exploitation, informatique, ...).

- Bâtiment Intelligent & Autoconsommation
  - ▶ Améliorer l'efficacité énergétique et le bilan carbone des bâtiments
  - ▶ Réduire la facture énergétique
- Agrivoltaïsme
  - ▶ Développer des solutions innovantes permettant une synergie entre production agricole et production d'énergie décarbonée sur le même foncier
- Stockage de l'électricité
  - ▶ Contribuer à la résilience des réseaux électriques tout en minimisant le bilan carbone
  - ▶ Accélérer l'intégration du photovoltaïque au mix électrique dans des zones contraintes
- Innovation Composants
  - ▶ Intégrer les procédés dans l'enveloppe des bâtiments
  - ▶ Développer des produits innovants permettant d'optimiser la performance des centrales photovoltaïques
- Hydrogène vert
  - ▶ Décarboner les usages industriels et mobilités

- ▶ Valoriser l'électricité photovoltaïque sous un autre vecteur
- ▶ Assurer la maîtrise du coût et de la qualité de l'hydrogène

Les programmes de R&D portent notamment sur les bâtiments intelligents et l'autoconsommation, les *smart-grids*, l'innovation des composants ou bien le stockage de l'électricité.

La majorité de ces programmes est menée en partenariat avec des institutions publiques (centres de recherche, laboratoires, universités), des entreprises privées (fabricants de composants, consommateurs industriels, ...) ou encore des pôles de compétitivité.

On peut citer le partenariat avec le groupe La Poste portant sur l'expérimentation de la recharge de véhicules électriques à hydrogène par de l'énergie photovoltaïque, avec une gestion des logiques de charge ou bien encore les travaux menés avec le CEA et l'INES. Les actions de R&D réalisées par URBASOLAR ont permis la mise en œuvre de solutions opérationnelles qui ont contribué à la croissance du groupe et de la filiale.

### 2.3. Excellence technique



URBASOLAR, certifié ISO 9001, est engagée dans un Système de Management de la Qualité (SMQ), avec pour objectif de poursuivre une politique d'amélioration continue et d'orientation client dans l'entreprise.



En tant que Constructeur Contractant Général certifié AQPV, nous gérons la réalisation de l'ensemble des missions nécessaires à la bonne réalisation de la centrale photovoltaïque, depuis les études de conception jusqu'à la réception et la mise en œuvre des garanties constructeur. **Disposant d'un Plan d'Assurance Qualité Construction, nous nous engageons à délivrer des ouvrages répondant aux plus hautes exigences de qualité, selon des normes reconnues internationalement**

Une équipe projet pluridisciplinaire est dédiée à chaque réalisation et conduit toutes les missions nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage ainsi qu'au respect du planning, selon les exigences du Label AQPV délivré par CERTISOLIS.

### 2.4. Maîtrise du risque incendie

**Le secteur de l'énergie solaire est en très forte croissance sur le plan national. Cette évolution se doit de prendre en considération les risques majeurs associés. Dans ce cadre Urbasolar a mis en place une stratégie de maîtrise du risque INCENDIE qui va au-delà de la réglementation en vigueur.**

#### Rappel de la réglementation

Urbasolar suit les obligations réglementaires des normes UTE C15-712-1 pour les installations et UTE C15-712-2 :

- Le personnel intervenant sur le site est formé à l'installation de procédés photovoltaïques

- L'installation photovoltaïque fait l'objet du contrôle technique réglementaire et périodique des installations électriques.
- L'installation photovoltaïque fait l'objet d'un contrôle tierce partie permettant d'attester la conformité aux exigences réglementaires en vigueur.
- La surveillance monitorée de la puissance fournie peut permettre de détecter un défaut électrique et d'alerter sur un risque de départ de feu

De plus, Urbasolar suit scrupuleusement toute demande formulée dans l'Etude d'Impact Environnemental comme les Obligations Légales de Débroussaillage ou la mise en place de citernes en fonction des préconisations des SDIS locaux.

#### Actions supplémentaires en Phase Conception

- **Des arrêts d'urgence accessibles pour tous et coupant l'intégralité de la centrale** sont installés sur nos postes techniques (Poste de livraison et poste de transformation) et peuvent être actionnés à distance via nos automates de supervision et de contrôle. Il est aussi possible d'installer en fonction des besoins, ces arrêts d'urgence sur le poste de garde ou à des endroits spécifiques.
- **Le maintien de la communication avec nos centrales** est primordial dans le cadre de la maîtrise du risque Incendie pour nous permettre de faciliter l'intervention des forces de secours. Celle-ci nous permet de détecter un départ de feu, d'interrompre la production d'électricité et de mettre en sécurité la centrale photovoltaïque sur place ou à distance
- **Nos postes techniques** (Poste de transformation et de Livraison) **sont en préfabriqués-béton EI 60 ou EI 120** en fonction des contraintes locales.
- Notre département « Etudes et Recherche » implémente toute évolution réglementaire ou des standards Urbasolar en actualisant les connaissances de ses équipes par la mise à jour de nos guides de conception spécifiques à chaque technologie photovoltaïque et par la mise en place de points spécifiques bimensuels.
- Nos équipes de conception effectuent un travail de veille sur les départs de feu liés au risque photovoltaïque au niveau mondial. Par ailleurs, notre assurance nous met à disposition des experts et des auditeurs pour nous accompagner dans cette démarche d'amélioration continue.

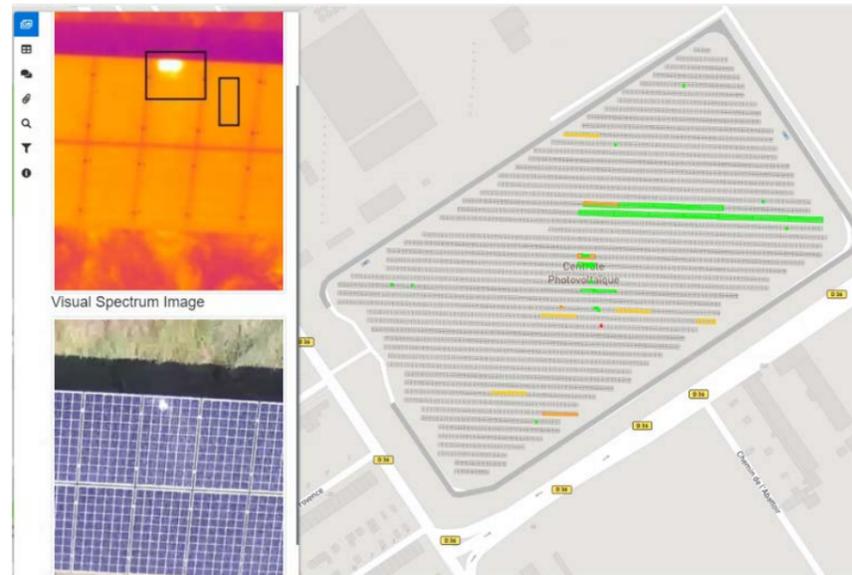
#### Actions supplémentaires en Phase Construction

- A chaque étape importante de la construction d'une centrale, **un point d'arrêt spécifique** mené par nos équipes expertes dédiées est effectué et permet de valider la bonne qualité technique du travail effectué. Cette action a pour objectif de prévenir des risques incendie liés à ces étapes clefs de la phase construction.
- En sus des autocontrôles techniques des sous-traitants, **des contrôles supplémentaires des points critiques de la centrale photovoltaïque** (Modules PV, sertissages, onduleurs, postes techniques) effectués par nos équipes dédiées caractérise la grande qualité technique des projets Urbasolar.

#### Actions supplémentaires en Phase Exploitation

Pendant les réceptions des centrales achevées, une procédure spécifique de vérification est suivie et permet d'effectuer un nouveau contrôle par les équipes d'exploitation et de maintenance.

- Des contrôles thermographiques Q19 ou équivalent seront réalisés annuellement par nos équipes ou par des prestataires spécialisés pour surveiller tout échauffement anormal de l'installation.
- Pendant la première année d'exploitation, un contrôle thermographique par drone sera effectué.



Contrôle thermographique par drone



Contrôle thermographique

**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ARLES SOLVAY**

Lieu-dit Salin de Giraud - 13200 Arles  
GPS : 43.4169 4.7368

**URBASOLAR**  
Parc photovoltaïque centrale au sol  
1 Poste incendie  
1 Citerne de 60m<sup>3</sup>  
1 Poste de Livraison (PDL) muni d'un Arrêt d'Urgence Général  
2 Postes de Transformation (PDT) munis d'Arrêt d'Urgence  
Surface totale terrain : 0,6 hectares  
Puissance totale : 5 Mégawatts

**NUMÉRO D'URGENCE 08 01 90 80 89**  
Si vous êtes témoin d'un départ de feu, composer le 18 et attendre les instructions des pompiers.

**LÉGENDE**  
Extincteur, Arrêt d'urgence, Poste de Transformation, Poste de Livraison, Accès principal, Risque photovoltaïque, Portail, Clôture, Piste de circulation, Citerne + volume, Poteau incendie

**PROTOCOLE INTERVENTION POMPIERS**  
Contacter Urbasolar au 08 01 90 80 89, pour avoir le code de la boîte à clés.  
Arrêter la centrale en enclenchant l'arrêt d'urgence : coup de poing accessible directement à l'extérieur de la clôture sur le Poste de Livraison. N.B. nous pouvons également arrêter la centrale à distance.  
Pour des raisons de rapidité, si vous n'arrivez pas à nous joindre, nous vous autorisons à casser le portail ou ouvrir la clôture pour rentrer dans le site.  
• Attaquer le feu à l'aide d'une lance à jet diffusé d'attaque à plus de 6m,  
• Ne pas utiliser de lance à jet direct.  
• Prendre garde aux eaux de ruissellement en contact direct avec l'installation photovoltaïque.  
• Le site a été conçu pour vous permettre l'accès tout autour et entre les rangées.  
Pour plus d'informations : exploitation@urbasolar.com

Protocole d'intervention des pompiers



Intervention des pompiers

- Nos centrales au sol sont systématiquement réceptionnées par les SDIS locaux pour bien valider l'intégration de leurs préconisations dans la mise en œuvre de la centrale photovoltaïque.
- Des exercices en partenariat avec des SDIS locaux sont aussi réalisés pour permettre une amélioration continue de nos méthodes et une articulation parfaite entre les différentes équipes d'intervention.

### Actions transverses

Toutes les équipes de Prospection, de Développement, de Conception, de Construction, de Maintenance et d'Exploitation sont sensibilisées à la Maitrise du risque Incendie et à la réaction à tenir en cas de réception d'une alerte de départ de feu et leurs connaissances sont mises à jour régulièrement. Tout nouvel arrivant doit suivre un module de formation spécifique à son arrivée.

- Des panneaux détaillant le protocole d'interventions à destination des pompiers sont disposés sur chaque site pour pouvoir prévenir URBASOLAR en cas de départ de feu pouvant affecter la centrale photovoltaïque. Nos équipes de supervision disponibles 24h/24 et 7jours/7 sont formées et testées régulièrement.

Toutes nos équipes techniques en phase Construction et Exploitation sont évidemment formées à l'attaque d'un départ de feu photovoltaïque.

Avec cette organisation, Urbasolar réalise des projets d'ampleurs en minimisant le risque incendie et les possibles pertes d'exploitation associées.

- L'ensemble des projets d'Urbasolar profite de l'expertise de la gestion du risque incendie du cabinet Ignicité. Cette collaboration permet d'aller au-delà des exigences réglementaires et de faire bénéficier à nos équipes de la connaissance approfondie des experts membres de ce cabinet (anciens sapeurs-pompiers, ingénieurs, anciens contrôleurs techniques etc...). Notre partenariat se détaille en page suivante.

La prévention incendie placée au cœur du projet, est un atout majeur de la performance des projets d'Urbasolar.



### VALIDATION DE COMPETENCES SUR LA GESTION DU RISQUE INCENDIE

Le secteur de l'énergie solaire est en très forte croissance sur le plan national. Cette évolution se doit de prendre en considération les risques majeurs associés. Dans ce cadre URBASOLAR a mis en place une stratégie de maîtrise du risque INCENDIE qui va au-delà de la réglementation en vigueur.

#### ACCOMPAGNEMENT EXTERNE :

##### À RETENIR

2 niveaux de prise en compte :

- EXTERNE cabinet IGNICITÉ

- INTERNE groupe de travail

> Collaboration efficace

Collaboration en phase de :

- CONCEPTION

- CONSTRUCTION

- EXPLOITATION

Élaboration spécifique POUR chaque projet :

- MESURES DE PRÉVENTION

- MOYENS DE PROTECTION

- SCÉNARISATION

#### Cabinet IGNICITÉ

Spécialisé dans le domaine de l'expertise et de la prévention incendie IGNICITÉ accompagne URBASOLAR sur la gestion globale des projets photovoltaïques sur toute la France.

Du fait de son RETour d'EXpérience (RETEX) conséquent dans la sinistralité impactant des centrales photovoltaïques, le cabinet IGNICITÉ possède la compréhension générale des problématiques incendie du coté porteur de projet comme au sein des services de secours.

IGNICITÉ met à disposition une équipe pluridisciplinaire :

- 5 experts incendie/explosion dont 2 experts de justice,
- Anciens sapeurs-pompiers professionnels et de Paris,
- Préventionnistes,

- Ingénieur des risques industriels,

- Ancien contrôleur techniques au sein d'organisme agréés et expert dommages électriques.

Et possède la capacité de solliciter des intervenants aux compétences spécifiques complémentaires.

#### IGNICITÉ permet ainsi d'apporter :

> La mise en place d'une réflexion commune avec les différents interlocuteurs et notamment les services instructeurs sapeurs-pompiers,

> Une **ANALYSE DE RISQUES** spécifique permettant de réaliser des préconisations justifiées allant au-delà du contexte réglementaire.

> Une culture du risque incendie au sein des équipes d'URBASOLAR et des exploitants de site,

> Permet une appropriation des mesures de prévention incendie par l'intermédiaire de la mise en place de **Plans d'Intervention Interne** testés et validés par les SDIS,

> Favorise la connaissance des sites par les services de secours par l'organisation d'exercices en conditions réelles et induit un gain de temps lors des interventions limitant les pertes matérielles.

#### GRUPE DE TRAVAIL INTERNE

Afin de compléter cette collaboration, URBASOLAR a décidé la mise en place d'un groupe de travail interne pérenne composé par une équipe pluridisciplinaire composé de personnes de la Direction, Conception, Construction, Exploitation et QHSE.

#### Objectifs :

Les objectifs de ce groupe de travail interne répondent au besoin interne d'Urbasolar de renforcer la sécurité, de garantir au sein des centrales un suivi du risque incendie et de personnaliser nos conceptions sur les projets en cours d'étude.

## 2.5. Engagement Environnemental

« Producteur d'électricité décarbonée, nous sommes convaincus que le développement de toute centrale solaire appelle à une exemplarité dans le respect de la biodiversité, des ressources naturelles, du patrimoine et des paysages du territoire sur lequel elle s'implante. »



Nous développons nos installations principalement sur sites dégradés et complexes, et contribuons à (re)valoriser les milieux pris en charge. Nous voyons dans chaque projet l'opportunité de mettre en place une action en faveur de l'environnement au travers de mesures écologiques proportionnées aux enjeux du projet et de les compléter le cas échéant par des mesures adaptées au site. »

Nous assurons **une gestion environnementale rigoureuse de nos chantiers** et pour cela adoptons les règles des chantiers verts. Notre engagement est celui de la diminution de leurs impacts environnementaux et de la mise en place d'une procédure de repli des installations de chantier qui laisse place nette à l'achèvement des travaux.

Membre fondateur de Soren France (en 2014), Urbasolar participe à la mise en place sur le territoire, d'un système opérationnel de collecte et de recyclage pour les panneaux photovoltaïques en fin de vie et contribue ainsi à la vertuosité de l'énergie solaire.



Engagé dans un Système de Management Environnemental (SME), Urbasolar place les enjeux environnementaux au cœur de son développement et **est certifié ISO 14001 en France.**

#### Système de Management Environnemental (SME)

Urbasolar a mis en place un Système de Management Environnemental sur l'ensemble de son activité et de ses projets. Celui-ci est lié aux exigences de haute qualité environnementale voulues par Urbasolar sur toutes les phases du projet. Une organisation spécifique au sein de notre groupe permet d'assurer la qualité de notre SME.

Notre **Système de Management Environnemental** est **un pilier de la conduite de projet** au sein d'Urbasolar. Il est placé **au centre de de l'élaboration de nos centrales** et fait l'objet d'une attention particulière de l'ensemble des équipes projet.

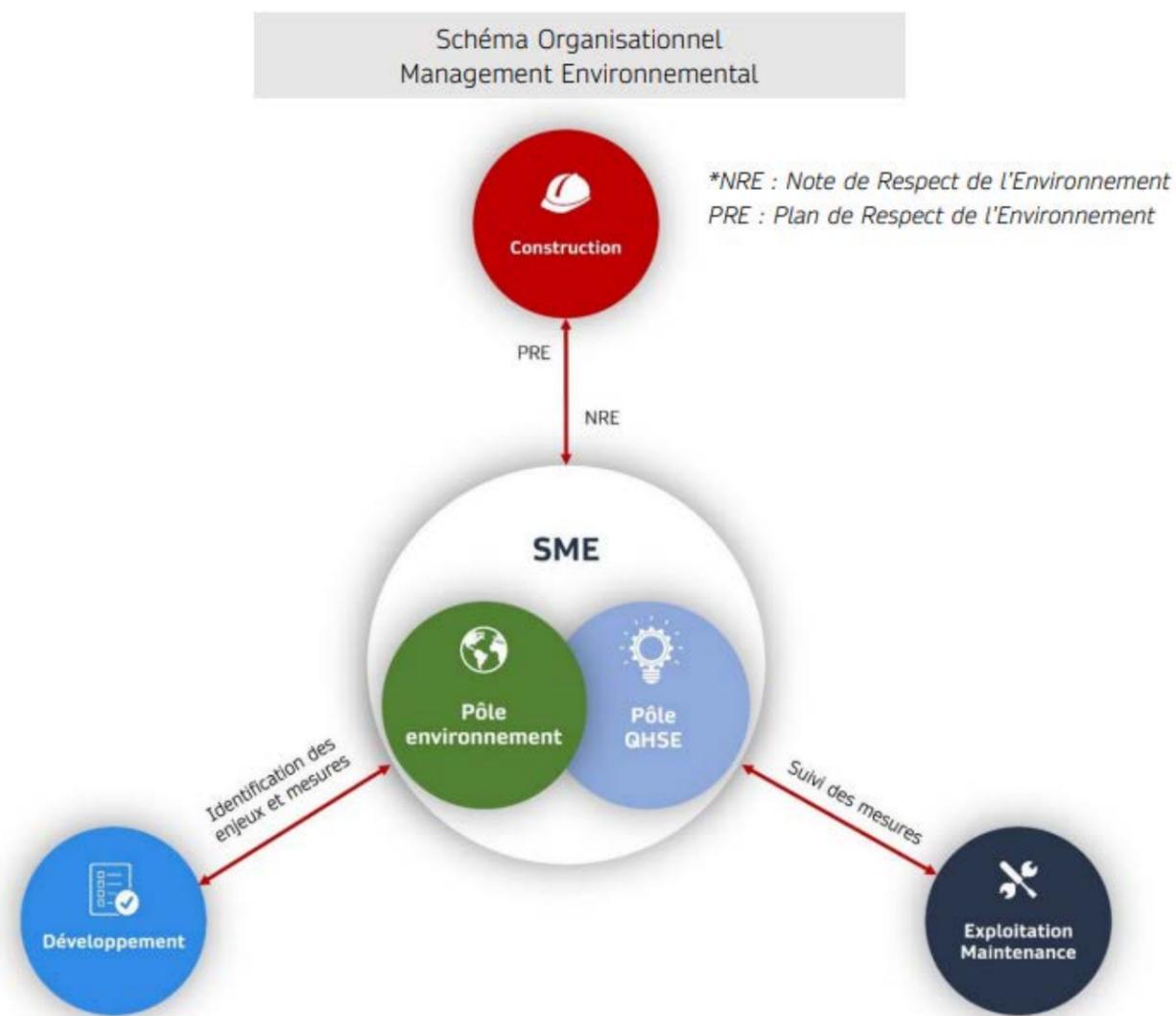


Schéma Organisationnel du management environnemental

Le **SME** d'Urbasolar est animé par deux pôles :

- **Le pôle Environnement** : composé d'un responsable environnement et d'un écologue
- **Le pôle QHSE** : composé d'un référent et d'un responsable

Les pôles Environnement et QHSE ont pour mission d'accompagner les équipes dans :

- **L'identification des enjeux** environnementaux du site d'implantation
- **L'élaboration d'un plan de gestion** des enjeux écologiques propres à l'environnement du site
- **La mise en place et le respect des mesures** environnementales de la centrale en phase chantier
- **Le suivi des mesures environnementales** en phase exploitation de la centrale

Ces deux pôles jouent donc un rôle central dans la gestion des problématiques environnementales. Ils **interviennent de manière transversale durant toutes les phases** d'élaboration d'une centrale photovoltaïque.

### Valorisation des territoires

Nous sommes en mesure de monter des partenariats avec des agriculteurs locaux pour créer ou maintenir une activité agricole sur le site d'implantation de la centrale solaire.

Par exemple, sur la centrale de Nizas-Lézignan la Cèbe (34), nous avons mis en place une collaboration avec M. Rouquette, apiculteur d'un village voisin, qui a pu installer 80 ruches sur le site. Nous avons travaillé avec lui pour réaliser une édition spéciale du miel produit et l'avons offert à nos collaborateurs et partenaires afin de partager avec eux notre engagement en faveur d'une cause qui nous tient particulièrement à cœur !



Figure 2 Miel édition « Urbasolar »



Nous nouons également des partenariats avec des éleveurs locaux en leur donnant l'accès au site de façon à installer leurs troupeaux en toute liberté. **Sur nos centrales en exploitation**, nous avons actuellement près de **1 200 moutons qui pâturent sur 160ha** mis à la disposition de ces éleveurs. Pour nos centrales en construction ou en cours de développement plusieurs nouveaux partenariats ont été conclus avec des agriculteurs locaux.



Centrale solaire de Buzet-sur-Tarn en Haute-Garonne

### Engagement RSE

« Notre croissance ne peut se construire sans respect de l'environnement, équité sociale et responsabilité sociétale. Notre démarche RSE s'appuie sur ces fondements et définit la nature des relations que nous opérons avec nos partenaires, clients, et collaborateurs. »

« Nous œuvrons chaque jour pour transmettre à nos enfants un monde meilleur et mettons en place de nombreuses actions en faveur d'un développement durable, parmi lesquelles : »



**Pour l'environnement :**

- Exiger l'exemplarité sur chacun de nos projets
- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre
- Prôner le recyclage et la gestion intelligente des déchets



**Pour nos collaborateurs :**

- Garantir leur santé, sécurité et bien-être
- Proposer des conditions de travail optimales
- Former, Faire évoluer



**Avec nos partenaires :**

- Partager nos valeurs au travers de notre code de conduite RSE



**Aux cotés des territoires :**

- Favoriser le développement économique local sur chacun de nos projets
  - Informer la population
- Impliquer les citoyens dans nos réalisations en leur ouvrant le capital des spv projets



**Pour les populations :**

- S'engager dans des associations solidaires œuvrant pour l'intégration de tous dans la société
- Transmettre nos savoirs
- Sensibiliser

Actions en faveur du développement durable

### Ethique, intégrité, respect des lois

Les principes suivants font partie intégrante du Code de Conduite et témoignent de l'engagement du groupe Urbasolar en matière de respect des lois, d'intégrité et d'éthique :

- Sécurité et protection des personnes
- Confidentialité
- Lutte contre la corruption
- Intégrité
- Protection de la vie privée
- Absence de conflits d'intérêts
- Respect des règles de libre concurrence

L'ensemble des collaborateurs, partenaires et sous-traitants s'engagent aux côtés d'Urbasolar sur le respect de ces règles fondamentales.

### Expertise des équipes

Le groupe Urbasolar est un « Pure Player » du secteur Photovoltaïque : 100% de ses effectifs, soit une équipe de plus de 450 personnes, sont affectés à l'activité photovoltaïque, ainsi que l'ensemble de ses moyens techniques.

Urbasolar est composé d'équipes expérimentées de managers, ingénieurs, techniciens, juristes, financiers et commerciaux couvrant tous les aspects d'un projet :

- Développement
- Conception
- Financement et montage Juridique
- Construction
- Exploitation & Maintenance
- Services supports

Leurs compétences et connaissances du secteur photovoltaïque en font un atout pour la réussite et l'aboutissement des projets.

## 2.6. Références & Expériences

### Les Appels d'Offres

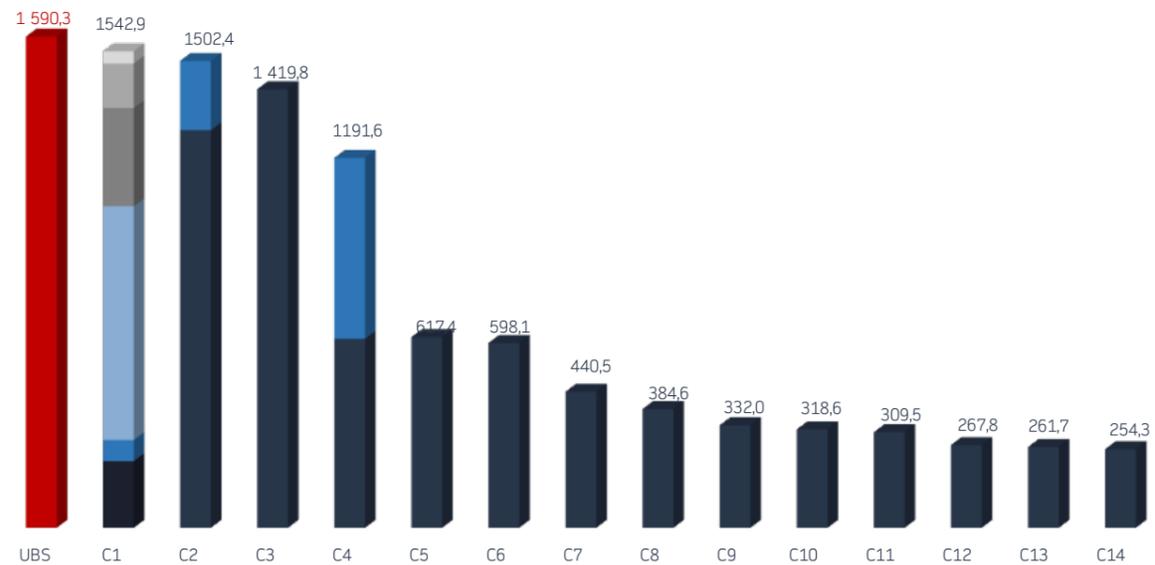
Le groupe URBASOLAR est un des principaux lauréats des appels d'offres nationaux depuis leur création en 2012, que ce soit sur les projets de grande puissance (supérieurs à 250 kWc) ou sur les projets de plus petite puissance (AOS : entre 100 et 250 kWc).

Organisé en interne avec une cellule dédiée, URBASOLAR dispose d'un grand savoir-faire en matière de montage de dossiers d'Appels d'Offres.

La qualité de ses réponses que ce soit sur le plan technique, innovant, environnemental ou économique, alliée à sa solidité financière lui ont permis d'obtenir d'excellents résultats lors des différentes sessions.

Sur les dernières sessions **URBASOLAR se classe en 1<sup>ère</sup> position au niveau national avec plus de 1,5 GW remportés.**

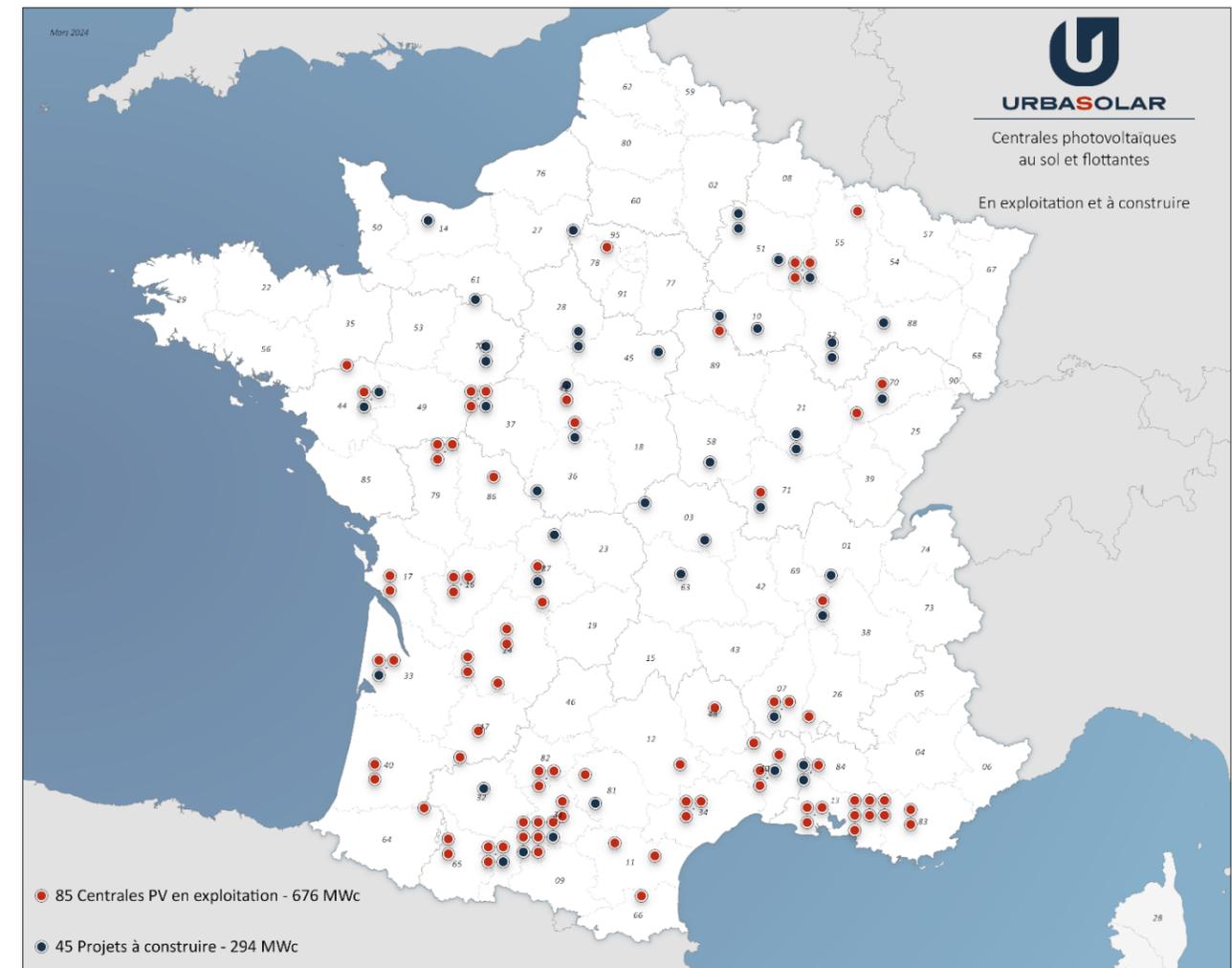
Grâce à la qualité de ses dossiers et au savoir-faire de l'entreprise, **URBASOLAR affiche un taux de transformation de 90% sur ses projets lauréats.**



Résultats cumulés des Appels d'Offres gouvernementaux CRE1 à CRE4, PPE2.1 à PPE2.2 et Bât (incluant ZNI, Innovation, Neutre et Fessenheim) en MW)

### Les Centrales au Sol

**85 centrales pour 676 MWc en exploitation.**  
**45 centrales pour 294 MWc à construire dans les 2 ans.**



Centrales photovoltaïques au sol en exploitation et à construire

En matière de centrale au sol, le groupe URBASOLAR a réalisé des installations couvrant toutes les technologies (fixe, systèmes avec trackers, systèmes à concentration) et a ainsi développé un savoir-faire incontestable.

La variété de ses réalisations lui permet aujourd'hui de disposer d'une expérience sur tous types de sites :

- Zones polluées,
- Terrils,
- Anciennes carrières,
- Zones aéroportuaires...



4.5 MWc

**Parc solaire**  
Fuveau (13) – Foncier privé  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancien terril de mine/Site ICPE



9.4 MWc

**Parc solaire**  
Gardanne (13) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancien terril de mine/Site BASIAS



5.7 MWc

**Parc solaire avec trackers**  
Bessens (82) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne carrière d'argile/Site BASOL



5 MWc

**Parc solaire flottant**  
Peyssies (31)  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne Carrière



12 MWc

**Parc solaire avec trackers**  
Sainte Hélène (33) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation



10.7 MWc

**Parc solaire à concentration et trackers**  
Aigaliers (30) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Plus grande centrale à concentration de France



8.8 MWc

**Parc solaire avec trackers**  
Sos (47) – Foncier intercommunal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Site BASOL



53 MWc

**Parc solaire**  
Rion des Landes (40) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Zone Npv



12 MWc

**Parc solaire avec trackers**  
Arles (13) – Foncier privé  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne carrière



7.4 MWc

**Parc solaire**  
Moussoulens (11) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancien aérodrome



15 MWc

**Parc solaire**  
Toulouse (31) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancien site pollué



15 MWc

**Parc solaire**  
La Chapelle Gonaguet (24) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne décharge



12.8 MWc

**Parc solaire flottant - terrestre**  
Salles-sur-Garonne (31)  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne carrière



5 MWc

**Parc solaire**  
Lisle sur Tarn (81)  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne carrière



11.5 MWc

**Parc solaire**  
Faux (24) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Anciens circuit automobile et ball-trap, pollués au plomb.



10.7 MWc

**Parc solaire**  
St Pierre de Cole (24) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne carrière



5 MWc

**Parc solaire**  
Caveirac (30)  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne décharge



4.4 MWc

**Parc solaire**  
Lansac (66)  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne carrière



12 MWc

**Parc solaire**  
Lanas (07) – Foncier départemental  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Délaisé aéroportuaire



11.5 MWc

**Parc solaire**  
Nizas & Léznigan la Cèbe (34) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne carrière



4.8 MWc

**Parc solaire**  
Mésanger (44)  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
ISDND



3 MWc

**Parc solaire**  
Graissessac (34)  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne mine



18 MWc

**Parc solaire**  
Vaas (72) – Foncier intercommunal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancien dépôt de munitions militaires



17 MWc

**Parc solaire**  
Nersac (16) – Foncier communal  
Développement, Financement, Construction et Exploitation  
Ancienne carrière

Projets réalisés par URBASOLAR

## 2.7. Les auteurs de l'étude d'impact

L'étude d'impact du présent projet a été réalisée par le bureau d'études en environnement, Sud-Ouest Environnement Ingénierie Conseil (SOE) – 2 Rue de la Vicomte – 82700 Saint-Porquier (Adresse de l'agence Sud-Ouest), sous la responsabilité de URBA 192.

Les inventaires écologiques, la rédaction du volet « Milieux naturels, faune et flore » et la délimitation des zones humides ont été assurés par la société Simethis – 1 Impasse de Calonges – 33610 Canéjan (Adresse du siège social).

## 3. DESCRIPTION DU PROJET

### 3.1. Le site d'implantation du projet

Le projet de parc photovoltaïque au sol se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, sur le territoire de la commune de Lagor.

Les terrains concernés par le projet finalement retenus sont situés au niveau du lieu-dit « Plaa » (dénomination cadastrale), au sein de la vallée du Gave de Pau.

La surface clôturée dans le cadre du projet finalement retenue sera d'environ 4,46 hectares. La puissance du parc s'élèvera à environ 5,2 MWc.

Les terrains du projet solaire ont pour coordonnées géographiques approchées (en leur centre), dans le système Lambert 93 :

$$\begin{aligned} X &= 404890 \\ Y &= 6261633 \\ Z &= 95 \text{ à } 97 \text{ m NGF} \end{aligned}$$

**Note :** L'emprise finalement retenue, d'une surface totale d'environ 4,46 ha, est différente de l'emprise étudiée dans l'état initial de l'environnement, d'une surface totale d'environ 6,4 ha, au regard de la prise en compte des réseaux du secteur ainsi que des principaux enjeux environnementaux relevés, pour les éviter, conformément à la doctrine Eviter Réduire Compenser (ERC).

**Cette zone d'implantation potentielle correspond à la zone d'étude prise en compte dans le cadre de l'état initial ; plus large que l'emprise clôturée du projet final afin d'étudier un périmètre plus étendu, et ainsi bien prendre en compte toutes les contraintes environnementales dès la phase de conception du projet.**

### Localisation du projet final et de l'emprise initialement étudiée



PLANCHE 1. Carte de situation du projet final et de l'emprise initialement étudiée

### Photographie aérienne du projet final et de l'emprise initialement étudiée



PLANCHE 2. Photographie aérienne du projet

### Situation cadastrale du projet final et de l'emprise initialement étudiée

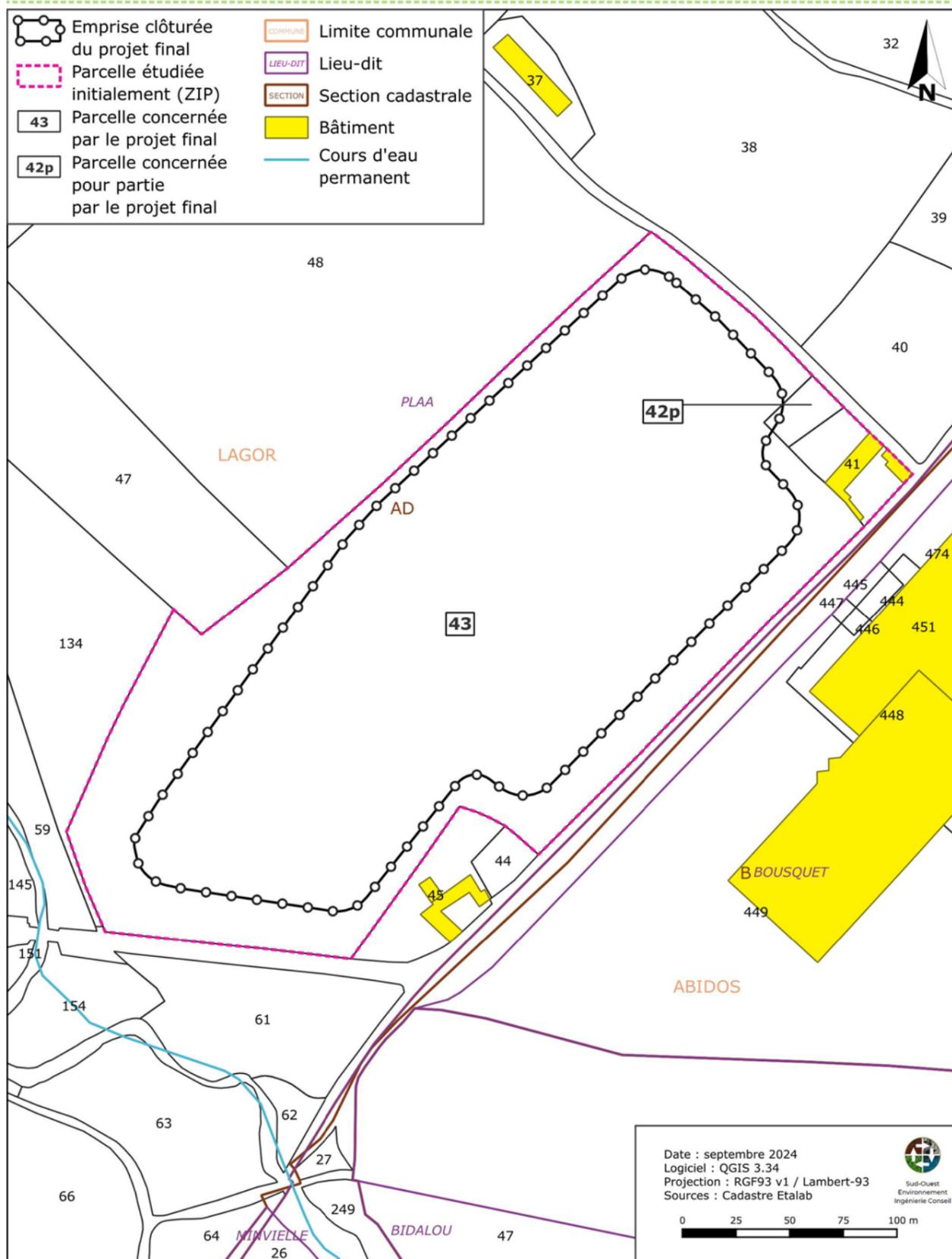
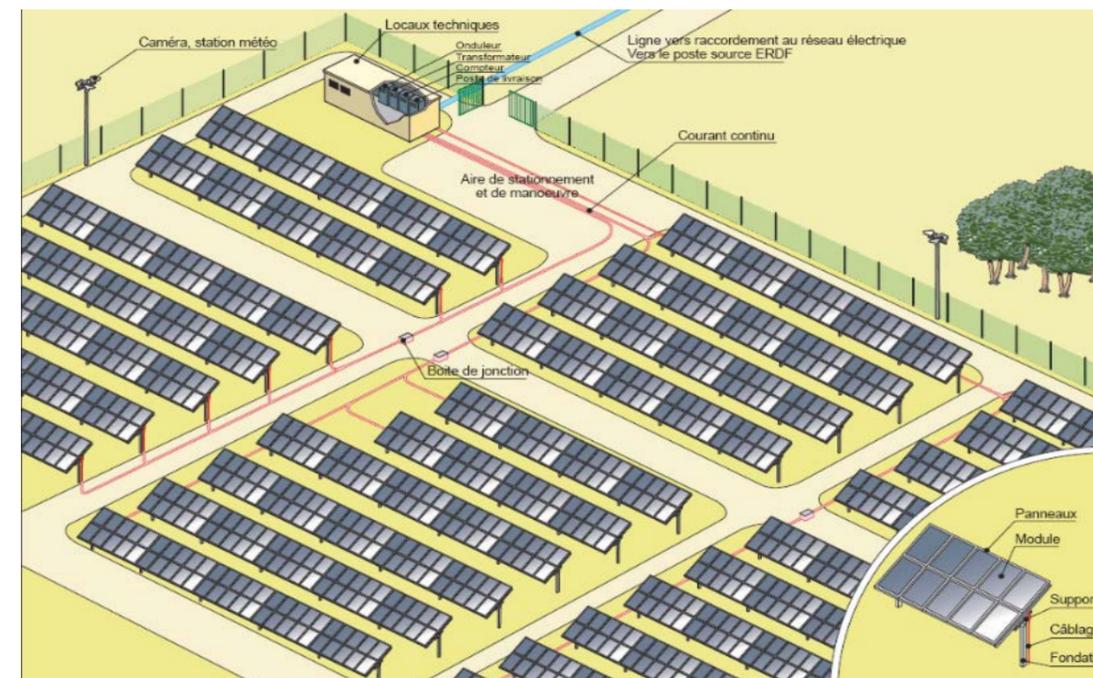


PLANCHE 3. Situation cadastrale du projet

### 3.2. Le projet technique

#### 3.2.1. Composition d'une centrale solaire

Une centrale photovoltaïque au sol est constituée de différents éléments : des modules solaires photovoltaïques, des structures support, des câbles de raccordement, des locaux techniques comportant onduleurs, transformateurs, matériels de protection électrique, un poste de livraison pour l'injection de l'électricité sur le réseau, un local maintenance, une clôture et des accès.



Principe d'implantation d'une centrale solaire  
(Source : Guide méthodologique de l'étude d'impact d'une centrale PV au sol, 2011)

#### 3.2.2. Puissance électrique et production escomptée du projet

Ce projet, d'une surface totale clôturée d'environ **4,46 ha**, comprendra des modules photovoltaïques fixes disposés en série sur des supports métalliques et ancrés au sol par des pieux battus.

Le parc photovoltaïque sera équipé d'un poste de transformation décentralisé.

A l'échelle du parc photovoltaïque de Lagor, les modules photovoltaïques seront au nombre de **8 136** pour une puissance unitaire de 640 Wc. La puissance du parc s'élèvera à environ **5,2 MWc**

La durée d'exploitation prévue du parc photovoltaïque sera de 30 ans.

### 3.2.3. Description détaillée des installations

La centrale sera notamment composée des éléments suivants :

- Des modules solaires photovoltaïques de haut rendement ;
- Des structures de type fixe supportant les modules ;
- Des réseaux électriques entre les différentes étapes du réseau interne à la centrale et jusqu'au poste de livraison ;
- Un poste de transformation ;
- Une piste lourde permettant l'accès aux locaux techniques, des pistes de circulation légères périphérique servant également à la Défense Contre l'Incendie (DFCI) ;
- Une clôture encerclant la centrale ;
- Une citerne de 120 m<sup>3</sup> et une aire d'aspiration
- Des installations de télé suivie de la centrale solaire ;
- 2 portails de 7 m de large munis d'un système de clef triangle pompier.

Ainsi, concernant le projet photovoltaïque de Lagor, la production d'énergie sera assurée par des modules photovoltaïques. Le projet sera constitué de **8 136 modules photovoltaïques**.

Les dimensions type d'un tel module seront d'environ **2,382 m** de long et **1,134 m** de large.

La technologie retenue est de type monocristallin, avec une puissance unitaire des modules de 620 Wc. La surface totale photovoltaïque projetée sera de **2,17 ha**.

Les modules solaires seront disposés sur des supports formés par des structures métalliques primaires (assurant la liaison avec le sol) et secondaires (assurant la liaison avec les modules). L'ensemble modules et supports forme un ensemble dénommé table de modules. Les modules et la structure secondaire, peuvent être fixes ou mobiles (afin de suivre la course du soleil).

Le projet de Lagor sera composé d'environ **1178 tables** portant chacune **24 et 48 modules photovoltaïques**. Au plus haut, **la hauteur de chaque table sera d'environ 2,99 m**, la hauteur du bord inférieur de la table avec le sol sera d'environ **1,1 m**.

Une hauteur minimale au-dessus du sol de 1,1 m permet l'apport de lumière diffuse à la végétation sous les panneaux, ainsi qu'une meilleure répartition de l'écoulement des eaux pluviales.

De même, les modules d'une même table sont ajourés entre eux (3 cm) pour une bonne répartition des eaux pluviales.

L'implantation des structures est étudiée pour optimiser l'espace disponible, en limitant l'ombre portée d'une rangée sur l'autre. Les rangées seront espacées de 4 m.

La centrale photovoltaïque de Lagor sera équipée d'un poste de transformation.

Le local technique sera de couleur verte (NCS 8010-G50Y).

Plusieurs éléments seront installés pour la sécurité de la centrale et du personnel en intervention. La centrale photovoltaïque sera entourée d'un grillage d'une hauteur de 2 m permettant d'interdire l'accès aux personnes non autorisées. Elle permettra néanmoins le passage de la petite faune en partie basse. Un système de 5 caméras dômes motorisés sera installé permettant de mettre en œuvre un système dit de « levée de doutes ».

L'emprise clôturée intégrera portail d'accès principal de 7 m de large, de couleur verte (RAL 7040) identique à celle de la clôture. Celui-ci sera positionné au nord-est du site afin d'assurer la

maintenance et l'exploitation de la centrale. Un deuxième portail ayant les mêmes caractéristiques sera situé au sud-ouest.

Ces entrées seront également utilisables par les services de défense contre les incendies (un système d'ouverture type tricoises sera installé sur le portail).

Le local électrique (poste transformateur) sera équipé d'un arrêt d'urgence général et d'un extincteur adapté. Une coupure du disjoncteur général sera installée sur le poste de livraison. Le parc solaire sera protégé contre les surtensions atmosphériques (foudre) par une équipotentialité de l'ensemble de la centrale solaire. Les signalements usuels de sécurités seront affichés sur le site.

L'installation d'une réserve d'eau d'un volume minimum de 120 m<sup>3</sup> est proposée près de l'entrée du site.

La centrale sera équipée de plusieurs types de pistes :

- Une piste de circulation interne lourde, constituée d'un lit de grave concassée (0/80 mm) compactée sur 30 cm, surmonté d'un lit de grave (0/31,5 mm) de 20 cm, afin de desservir le local technique depuis l'entrée du site. Cette piste aura une largeur de 5 m et représentera une surface de 120 m<sup>2</sup> pour 24 ml (mètres linéaires) ;
- Une piste de circulation périphérique interne, légère, constituée de grave (0/31,5 mm) sur une épaisseur de 30 cm, nécessaire au SDIS et à la bonne circulation sur le site (notamment pour le nettoyage des modules, la maintenance et diverses interventions techniques). Cette piste aura une largeur de 5 m et représentera une surface de 4425 m<sup>2</sup> pour une longueur d'environ 885 ml.

Ces pistes seront matérialisées à partir d'un décaissement du sol sur une profondeur de 20-30 cm, en recouvrant la terre d'un géotextile, mise en place de drains, épandage d'une couche de roche concassée (tout venant 0-50 mm) sur une épaisseur d'environ 20 cm. Elles seront ainsi aménagées au niveau du terrain naturel. Les voiries ne seront pas imperméabilisées, elles laisseront circuler les eaux souterraines et les eaux superficielles.

L'accès au site du projet se fait à partir du nord-est du site, depuis le chemin de Balen.

Un important linéaire de haies multi-essences en quinconce sur deux rangées est également prévu sur les façades nord-est, est, sud-est et sud du projet ainsi qu'autour de l'habitation au sud du projet. Au total, c'est environ 725 ml de haies qui seront implantés. A cela va s'ajouter un linéaire de haies simples d'environ 250 m qui viendra renforcer jusqu'au nord, la haie présente au sud-ouest.

### 3.2.4. Raccordement de l'installation au réseau électrique

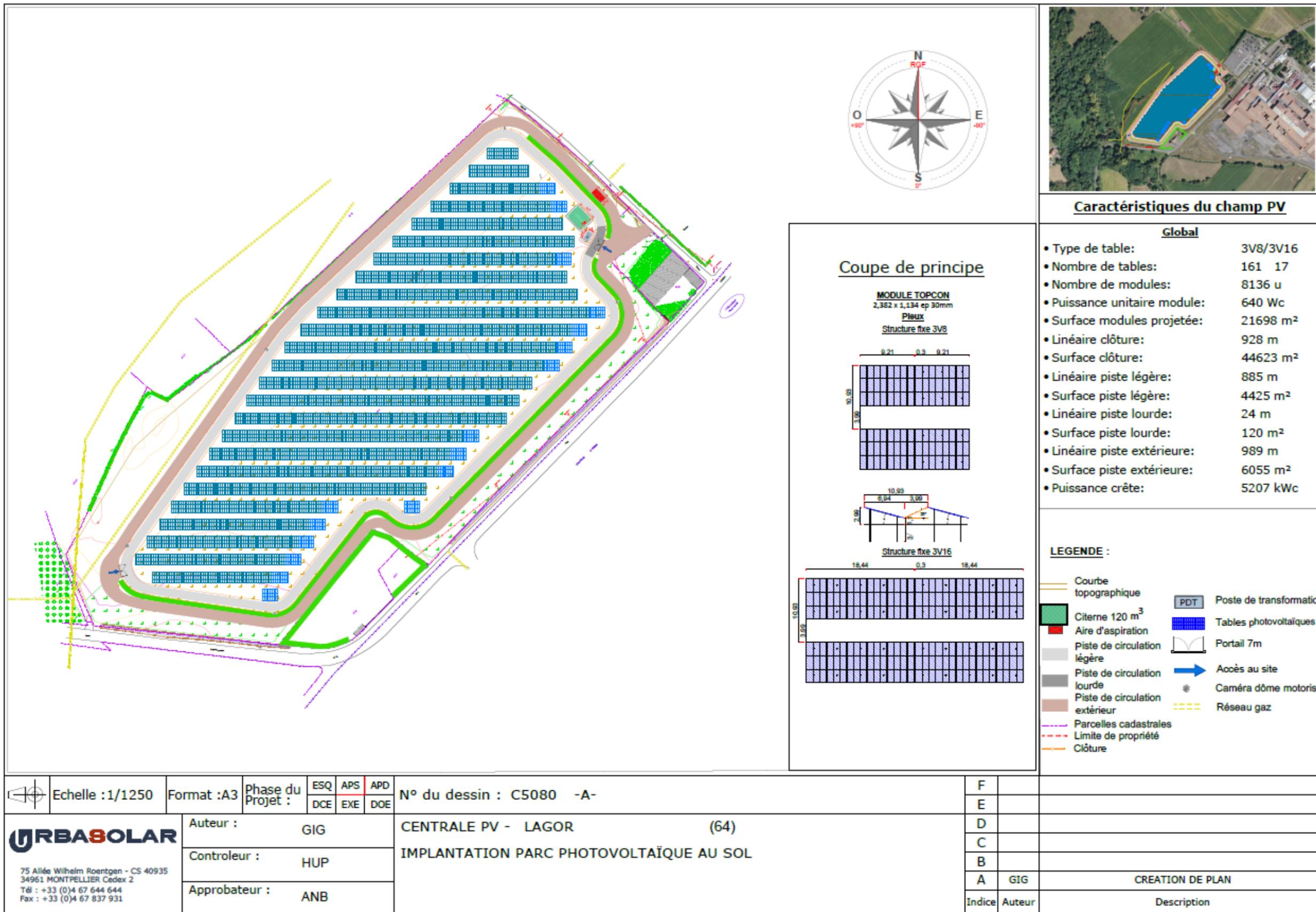
Aucun raccordement au réseau électrique public n'est prévu puisque ce projet est en autoconsommation pour l'entreprise Toray Carbon.

### 3.2.5. Types et quantités de résidus et d'émissions attendus

Concernant **les types et quantités de résidus et d'émissions attendus**, on notera que :

- Mode d'approvisionnement en eau et rejet d'eaux usées :





Echelle : 1/1250	Format : A3	Phase du Projet :	ESQ	APS	APD	N° du dessin : C5080 -A-	F	
			DCE	EXE	DOE		E	
75 Allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2 Tél : +33 (0)4 67 644 644 Fax : +33 (0)4 67 837 931	Auteur : GIG		CENTRALE PV - LAGOR (64)				D	
	Contrôleur : HUP		IMPLANTATION PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL				C	
	Approbateur : ANB						B	
							A	GIG
						Indice	Auteur	Description

PLANCHE 4. Plan d'implantation

## 4. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Note : Il est ici rappelé que l'emprise étudiée dans le cadre de l'état initial de l'environnement (environ 6,4 ha) est différente de l'emprise clôturée du projet finalement retenue qui a été réduite pour la bonne prise en compte des contraintes liées aux réseaux et environnementales (emprise clôturée ramenée à 4,46 ha).

### 4.1. Situation géographique et administrative

#### Situation géographique et cadastrale

La zone d'implantation potentielle (ZIP) étudiée dans le cadre du projet solaire est localisée sur la commune de Lagor, au nord du département des Pyrénées Atlantiques, dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Elle est située à environ 14,9 km au sud-est de Orthez, 24,3 km au nord-ouest de Pau et environ 45,7 km au sud-ouest d'Aire-sur-l'Adour.

La commune de Lagor appartient à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, au canton « Cœur de Béarn » et à l'arrondissement de Pau.

Plus précisément, la zone d'implantation potentielle du projet est située dans la vallée du Gave de Pau, au niveau du lieu-dit « Balen », au pied du coteau en rive gauche du Gave.

La zone d'implantation potentielle du projet est occupée par :

- En majorité, une parcelle en culture de maïs (selon les observations lors de la visite terrain du 02/09/2024). Ces observations étant concomitantes avec le recensement du Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2023 : Maïs (hors maïs doux) ;
- Une habitation abandonnée en pointe nord-est.

Le site d'étude se localise sur la commune de Lagor sur les parcelles cadastrales suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Superficie totale de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Superficie concernée par la ZIP (m <sup>2</sup> )
Lagor	« Plaa »	AD	41	1 490	1 490
			42	595	595
			43	62 005	62 005
SUPERFICIE ETUDIEE					64 090

Situation cadastrale de la zone d'implantation potentielle du projet

La surface totale de la zone d'implantation potentielle du projet représente une superficie totale d'environ 6,4 ha.

→ La surface totale étudiée atteint 6,4 ha.

### Photographie aérienne de la zone d'implantation potentielle du projet



PLANCHE 5. Photographie aérienne de la zone d'implantation potentielle du projet

### Situation cadastrale

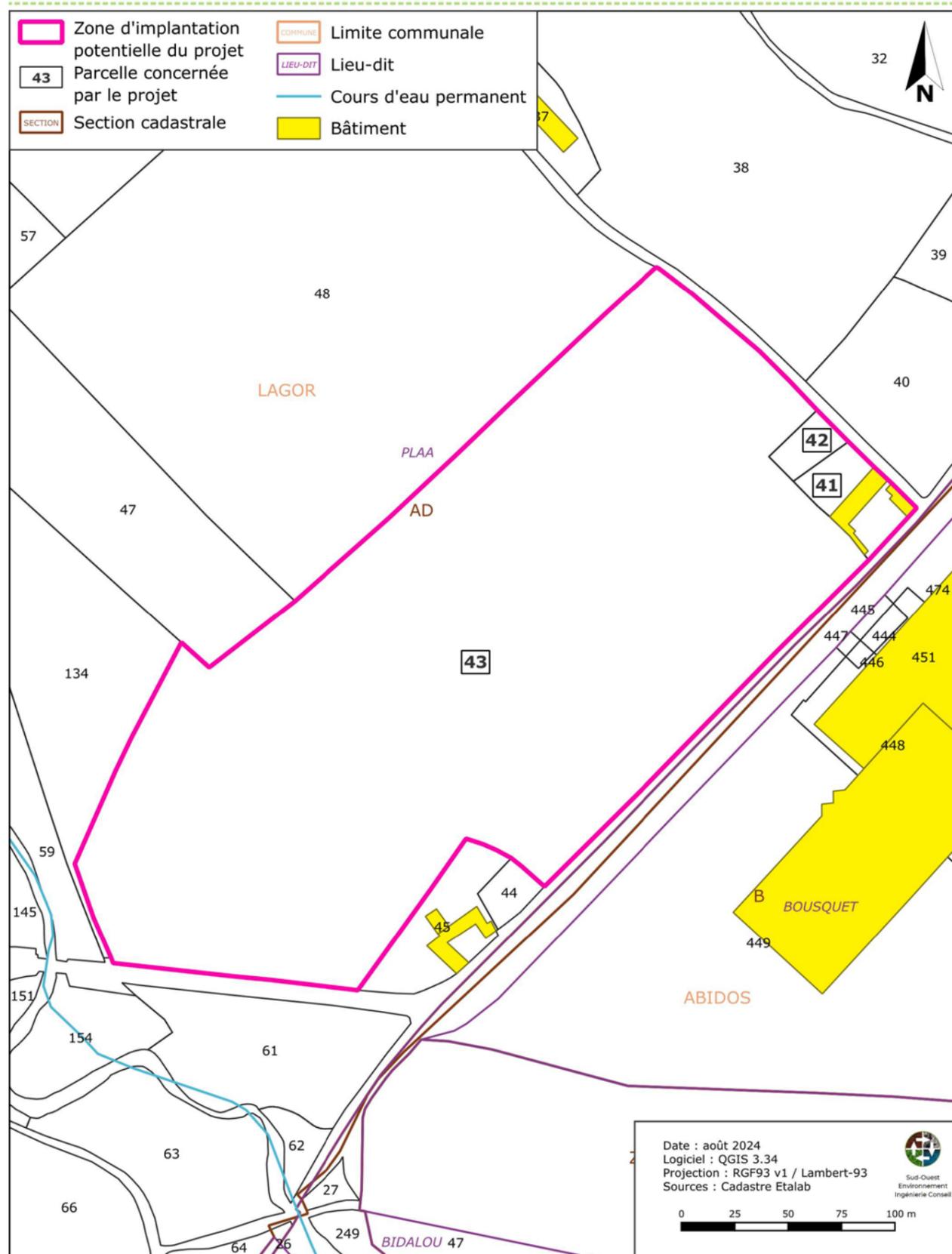


PLANCHE 6. Situation cadastrale

**Plans, schémas et programmes concernant les terrains du projet**

**Ce chapitre n'est plus mentionné au sein de l'article R122-5 définissant le contenu d'une étude d'impact.**

Toutefois, il apparaît judicieux de traiter la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes afin de s'assurer de la cohérence du projet. Le choix a donc été fait de conserver ce chapitre.

Plans, programmes et schémas		Description
Documents d'urbanisme	<b>Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lagor</b>	La commune de Lagor est actuellement couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé depuis le 20 juin 2013. La zone d'implantation potentielle du projet est située au sein d'une zone « 1AUY » du PLU de Lagor. L'implantation de projets photovoltaïques, considérés comme équipements collectifs, est, <i>a priori</i> , autorisée dans le règlement de la zone « 1AUY » du PLU de Lagor sous conditions. Les terrains de la ZIP sont soumis au droit de préemption urbain au bénéfice de la commune et se trouve également en zone de servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses.
	<b>Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez</b>	Le projet de PLUi de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez est en cours et sa finalisation est prévue pour fin 2025. La présentation du PADD indique que le développement des énergies renouvelables est un enjeu du PLUi, au travers d'un cadre réglementaire adapté.
	<b>SCoT</b>	Aucun SCoT n'est en cours de réalisation ou approuvé sur la commune de Lagor, concernée par le projet.
	<b>PCAET de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez</b>	Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'applique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez. Différentes orientations et ambitions du PCAET encouragent l'implantation de projets d'énergies renouvelables, et semblent prioriser ces derniers sur les friches industrielles ou les toitures des granges agricoles. Un nouveau PCAET est en cours d'élaboration.
<b>SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</b>	La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a demandé à chaque comité de bassin d'élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour fixer les grandes orientations d'une gestion équilibrée et globale des milieux aquatiques et de leurs usages. Réuni en séance plénière le 1 <sup>er</sup> décembre 2015, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le SDAGE pour les années 2016 à 2021. Il fixe les grandes priorités, appelées « orientations fondamentales », de gestion équilibrée de la ressource en eau. Une mise à jour du SDAGE engagée en 2018 a abouti à une adoption d'un nouveau SDAGE par le comité de bassin le 10 mars 2022 en vue de sa mise en œuvre jusqu'en 2027. Un programme de mesures accompagne le SDAGE. Il rassemble les actions par territoire nécessaires pour atteindre le bon état des eaux. Sur la base de l'état des lieux de 2019, l'ambition du SDAGE est d'atteindre 70% de cours d'eau en bon état d'ici 2027. Un programme de mesures accompagne le SDAGE. Il rassemble les actions par territoire nécessaires pour atteindre le bon état des eaux. L'objectif 2021 est de parvenir à un bon état de qualité des eaux pour 70 % des rivières du bassin. Les orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 pouvant éventuellement concerner le projet de parc photovoltaïque sont les orientations B, C et D. Le PDM mis en place sur le secteur du projet dans le SDAGE 2022-2027 est celui du bassin versant de gestion dénommé « Gave de Pau » (bvg079) appartenant à l'unité territoriale « Adour ». L'enjeu à l'échelle de la Commission territoriale pouvant éventuellement concerner le projet est le point 2. Les enjeux à l'échelle du bassin versant de gestion « Gave de Pau » (bvg079) pouvant éventuellement concerner le projet sont les points 2, 3, 4, et 21.	
<b>SAGE</b>	Le projet n'est concerné par aucun SAGE.	
<b>SRADDET Nouvelle-Aquitaine</b>	Le projet de parc photovoltaïque est situé sur une zone non artificialisée de type parcelles agricoles, identifiée au sein du PLU de Lagor comme des terrains destinés à l'urbanisation. La destination de ces derniers étant vouée à changer, elle n'en reste pas moins un espace non privilégié par le SRADDET Nouvelle-Aquitaine mais n'impacte pas de futurs terrains agricoles à proprement parlé. Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine encourage à faire le lien entre projet de territoire et projet agricole. Les trames vertes et bleues de Nouvelle-Aquitaine mettent en évidence la localisation de la ZIP au sein d'un espace ouvert de pelouses et autres milieux secs et ou rocheux. Le projet de parc photovoltaïque devra éviter au maximum les impacts sur les milieux et espèces menacées, et le porteur de projet devra s'engager à justifier explicitement la mise en œuvre des dernières composantes de la séquence ERC (soit Réduire et/ou Compenser) si nécessaires. Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine met en avant le réseau hydrographique local (trame bleue) avec notamment le Gave de Pau et un de ses affluents, le Luzoué, situé à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle à l'ouest.	
<b>S3REnR Nouvelle-Aquitaine</b>	La version définitive du S3REnR Nouvelle-Aquitaine a été approuvée et publiée en février 2021. Le projet de parc photovoltaïque contribue à atteindre les objectifs de production des EnR fixés par le SRADDET.	

Plans, programmes et schémas	Description
	<p>Le projet est localisé au sein de la zone électrique « Ouest Landes &amp; Pyrénées Atlantiques » (zone n°1) Le S3REnR prévoit la réalisation de divers travaux dans cette zone, qui permettront de lever les contraintes électriques recensées.</p> <p>Actuellement, le poste le plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet est le poste de Marsillon, situé à environ 5,1 km à l'est et dont la capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR restant à affecter est de 28,6 MW.</p>

## 4.2. Risques naturels et technologiques

### 4.2.1. Inondation

La commune de Lagor est soumise au type de risque d'inondation par remontées de nappes naturelles.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) des Pyrénées Atlantique indique que la commune de Lagor n'est pas soumise à un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) mais est classée comme soumise au risque d'inondation par crue rapide. Elle fait d'ailleurs partie du périmètre d'action de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation (SLGRI) mais n'est pas intégrée au sein des Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).

La commune de Lagor n'est couverte par aucun PPRI. En revanche, elle est couverte par un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ce dernier, concernant 2 régions, 3 départements, 2 Communautés d'Agglomération, 7 Communauté de Communes et 156 communes, est toutefois encore en cours d'élaboration et en est au stade du Programme d'étude préalable au PAPI qui permettra la mise en œuvre de l'ensemble des actions à l'exception de la construction d'ouvrages. La construction et la mise en œuvre du PAPI complet est donc attendue pour 2025.

### 4.2.2. Séisme

Sur la commune de Lagor, le risque sismique est d'intensité 4/5, soit moyen. A partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque sismique. La commune n'est pas soumise à un Plan de Prévention du Risque Sismique.

### 4.2.3. Mouvement de terrain – Tassement différentiel

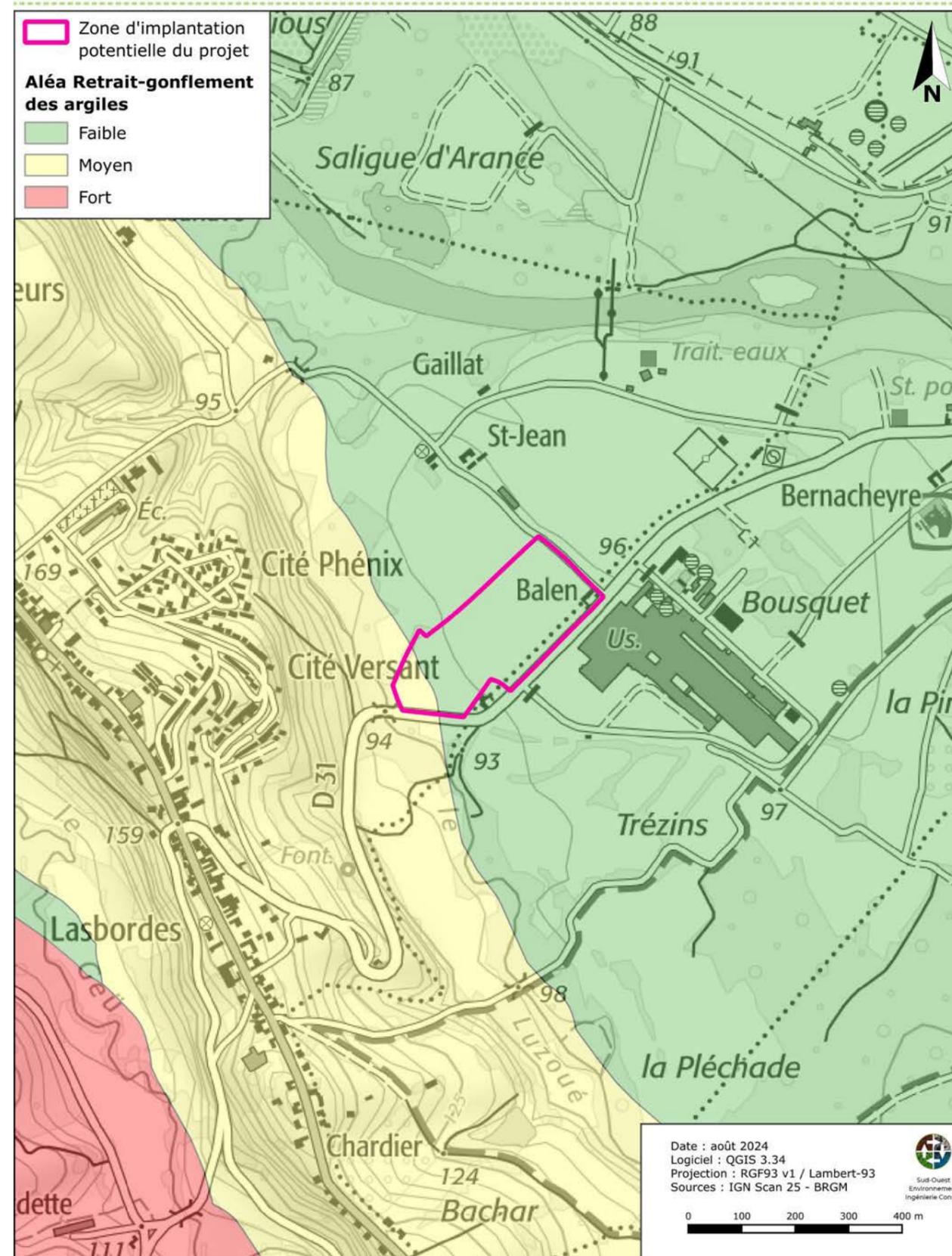
Deux mouvements de terrains sont recensés sur la commune de Lagor, exclusivement des glissements de terrain.

Selon ce recensement la zone d'implantation potentielle du projet n'est pas concernée par les mouvements de terrain. De plus, au vu de sa topographie (très faible pentes), elle ne devrait pas être soumise à ce risque.

La zone d'implantation potentielle du projet est entièrement concernée par l'aléa de retrait-gonflement des argiles, selon une exposition faible en grande majorité, et sur une frange à l'ouest, selon une exposition moyenne.

La commune de Lagor n'est couverte par aucun PPRN Mouvement de terrain. En revanche, ce risque est identifié au sein du PLU et des mesures sont recommandées pour les secteurs où l'aléa est au moins moyen. Cependant, ces recommandations ne concernent que les constructions et aménagements neufs à destination d'habitation, ce qui n'est pas le cas du projet étudié ici.

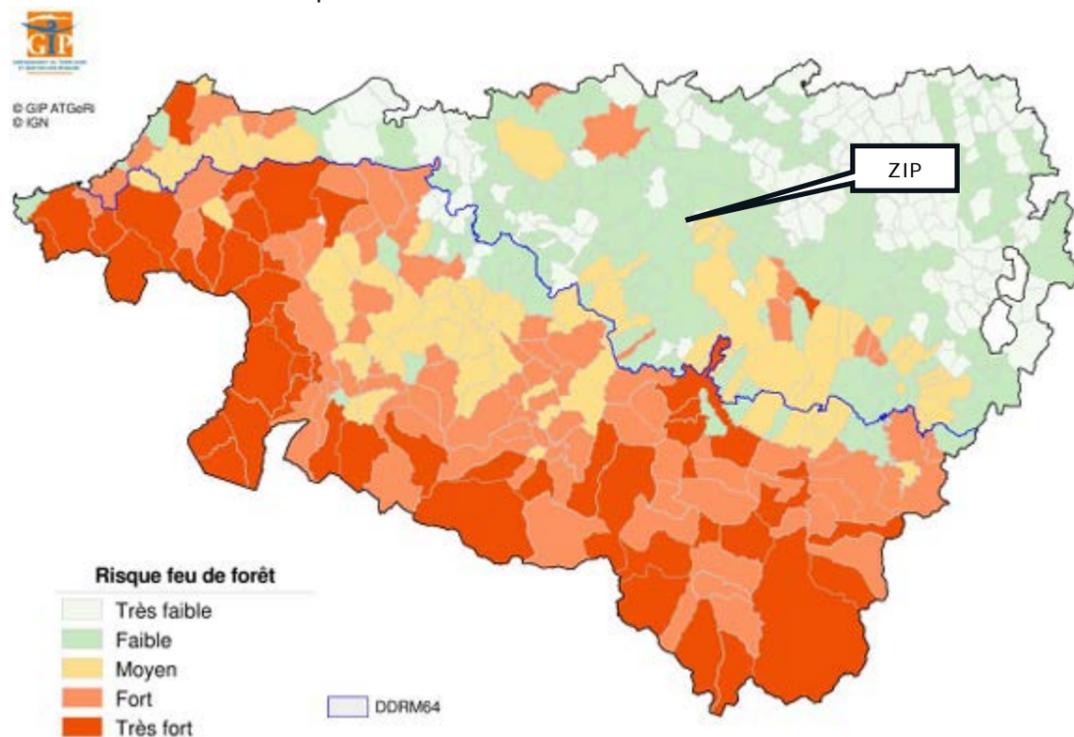
## Retrait - gonflement des argiles



Aléa retrait-gonflement des argiles

#### 4.2.4. Feu de Forêt

Le département des Pyrénées Atlantiques est concerné par un Plan départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PPFCI). Ce dernier a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2020 pour la période 2020-2030. Il vise à diminuer le nombre d'éclosion de feu de forêt et de superficies brûlées ainsi qu'à la prévention des conséquences des incendies sur les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels.



Carte du risque feu de forêt  
(Source : PPFCI des Pyrénées-Atlantiques)

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) des Pyrénées Atlantiques, ayant été contacté directement par le développeur, a fourni une fiche technique concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques (voir en Annexe 4 de l'étude d'impact). Les mesures principales de cette fiche sont les suivantes :

- Mise en sécurité du parc ;
- Enfouissement des câbles électrique ;
- Conformité de l'installation ;
- Réduction du risque incendie ;
  - ▶ Clôture continue et infranchissable sur tout le périmètre ;
  - ▶ Un ou des portails d'accès de 7 m de large avec systèmes d'ouverture compatibles avec les outils en dotation des sapeurs-pompiers ;
  - ▶ Un portail implanté tous les cinq cents mètres de clôture maximum ;
  - ▶ L'entretien de la végétation à l'intérieur de l'enceinte clôturée et aux abords de la bande de roulement extérieure du site (végétation au sol).
- Piste extérieure et intérieure périphérique accolée à la clôture permettant de desservir les portails d'accès au CPVS
- Présence d'un ou plusieurs Points d'Eau Incendie (PEI)
- ...

Le SDIS a également fourni des prescriptions particulières ainsi que des informations liées aux OLD via un mail au maître d'ouvrage. Il est signifié que les prescriptions concernant les OLD devront être respectées sur l'ensemble du projet, ou *a minima* celles s'appliquant à la partie sud-ouest du projet qui est concernée par le zonage.

#### 4.2.5. Installations Industrielles Classées (ICPE)

Un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT) est en vigueur sur la commune de Lacq et s'avance jusque sur la commune de Lagor. En revanche, les terrains concernés par la ZIP se trouvent à l'extérieur du périmètre de ce PPRT. Cette dernière n'est donc pas concernée.

La commune de Lagor compte quant à elle 3 ICPE. La plus proche de la ZIP reste néanmoins l'usine Toray Carbon Fibers Europe située sur la commune voisine d'Abidos à environ 30 m à l'est.

#### 4.2.6. Canalisations de transport de marchandises dangereuses

A l'échelle de la commune de Lagor, le risque lié aux canalisations de transport de marchandises dangereuses se localise entre autres au niveau de la ZIP où deux canalisations de gaz semblent intercepter son périmètre dans sa partie ouest.

#### 4.2.7. Pollution des sols

La commune de Lagor recense 13 anciens sites industriels, le plus proche sur la commune étant situé à 230 m au nord de la ZIP (le plus proche de la ZIP se trouve sur la commune d'Abidos et correspond à l'usine Toray Carbon Fibers Europe à environ 30 m à l'est. Elle n'est donc pas concernée directement par une pollution de sol.

#### 4.2.8. Radon

La commune de Lagor est entièrement concernée par un potentiel radon modéré. A partir d'un potentiel radon élevé, des recommandations sont à suivre pour la sécurité des personnes.

## 4.3. Milieu physique

### 4.3.1. Climat

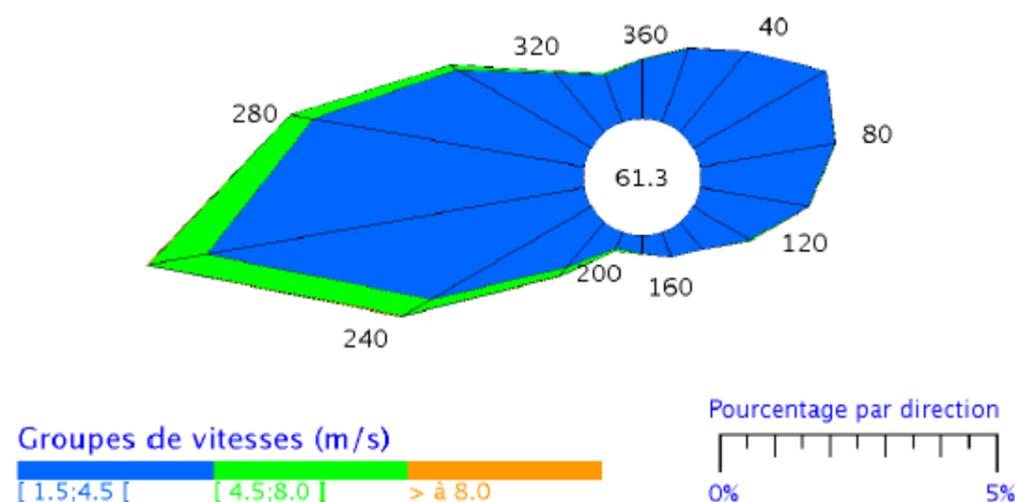
Les Pyrénées-Atlantiques connaissent une variation d'altitude de près de 3 000 mètres entre les points le plus bas et le plus élevé. La commune de Lagor se situe dans la partie orientale du département. Le climat y est qualifié de climat océanique altéré. Il s'agit d'une zone de transition entre le climat océanique, le climat de montagne et le climat semi-continental. Son climat plutôt doux, là où les écarts de température augmentent avec l'éloignement par rapport à l'océan. Les vents sont faiblement présents : généralement nuls ou faibles, très rarement forts.

Les données climatiques prises en compte sont celles de la station météorologique d'Orthez (64) (Station « Orthez ») ville localisée sur le département des Pyrénées Atlantiques, à environ 15,2 km au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle du projet (données Météo France) tandis que les données d'ensoleillement étudiées seront celles de la station de Pau au niveau de l'aéroport (Station « Pau-Uzein ») situées à environ 18 km au sud-est.

Les températures du secteur sont assez douces en hiver (minimum mensuel rencontré en décembre et janvier) et chaudes en été (maximum mensuel rencontré en juillet et août). La moyenne annuelle minimale est de 7,2 °C et la moyenne annuelle maximale est de 21,4 °C.

La zone bénéficie d'une pluviosité moyenne annuelle (1 211,5 mm) avec des hauteurs maximales mensuelles en novembre (149,3 mm) et des hauteurs minimales mensuelles en août (61,9 mm). De fortes précipitations parfois brutales peuvent apparaître. Le nombre moyen annuel de jours pluvieux est de 133 jours.

Les vents dominants sont principalement des vents d'ouest et d'est, comme illustré par la rose des vents ci-après, établie sur la base des statistiques Météo France sur la station d'Orthez pour la période 1994 à 2010.



Rose des vents à Orthez  
(Source : Météo France)

Une frange à l'ouest de la zone d'implantation potentielle du projet, constituant un espace boisé ou circule un ruisseau, est susceptible de présenter un microclimat plus frais que le reste de la ZIP, milieu ouvert occupé par des cultures. De manière plus globale, la proximité du Gave de Pau rend possible l'apparition de brouillards persistants en période hivernale.

Le secteur bénéficie d'un ensoleillement élevé (environ 1 910 heures de soleil par an). Il est maximal en juillet (213 h) et minimal en décembre (99 h).

### 4.3.2. Topographie et contexte géologique

#### Topographie

Le relief des Pyrénées-Atlantiques est diversifié et contrasté.

Le secteur d'étude se partage entre la vallée du Gave de Pau et ses coteaux, en rive gauche. Il s'agit d'un secteur de transition entre les plaines du Gave de Pau accueillant une activité industrielle importante et une agriculture centrée autour de la production de maïs, et ses coteaux où les prairies sont majoritaires.

Les plaines dessinent d'immenses parcelles légèrement en pentes, paraissant planes. Des terrasses se dessinent dans cette vallée dont l'une est particulièrement visible en rive droite. Ensuite, des coteaux s'élèvent de chaque côté pour atteindre une altitude avoisinant 260 m en rive droite par endroit alors que les coteaux en rive gauche peinent à atteindre les 200 m. L'altitude de la plaine se situe aux alentours des 100 m.

Plus localement, le nord-est de la commune de Lagor est situé en bordure du Gave de Pau tandis que la majorité de sa superficie se trouve sur un coteau en rive gauche. Le territoire communal s'étend principalement sur des terrains calcaires tandis que le village se trouve sur un coteau molassique. Très localement, la pointe nord-est de la commune où se trouve la ZIP se développe dans la plaine.

Sur la commune, le dénivelé maximal entre la plaine et une crête au sud s'étage entre 82 m et 252 m.

La zone d'implantation potentielle du projet est située dans la plaine du Gave de Pau en rive gauche. Elle présente une très faible variation d'altitude (de l'ordre de quelques mètres) dont le point le plus bas se trouve à la pointe sud-ouest au plus proche du ruisseau du Luzoué (94 m NGF) tandis que le point le plus haut se trouve à l'extrémité nord-est au niveau de l'intersection entre la RD 31 et le chemin de Balen (97 m).

La pente suit donc globalement une direction nord-est/sud-ouest en direction du ruisseau du Luzoué mais est également propice à l'infiltration en considérant sa faible valeur (1 % en moyenne).



Topographie de la zone d'implantation potentielle du projet (point de vue pris depuis le sud-ouest)



Topographie de la zone d'implantation potentielle du projet (point de vue pris depuis la bordure nord-est)

#### Géologie et sols

Le territoire de la feuille d'Arthez-de-Béarn s'étend au sud-ouest du Bassin-Aquitain, sur une portion des vallées du Gave de Pau, du Luy de Béarn et du Luy de France, respectivement, du sud vers le nord. Il est donc formé essentiellement de terrains continentaux éocènes et miocènes surmontés par des alluvions des différents cours d'eau, d'âge quaternaire, et des formations superficielles formées sur place.

La zone d'implantation potentielle du projet est située sur des terrains sédimentaires datant de l'ère quaternaire étant donné sa position dans la vallée du Gave de Pau. La totalité de la ZIP est concernée par la formation Fz. Alluvions fluviales actuelles, subactuelles et Wurm, sables, argiles, tourbes, galets, graviers, limons.

La zone d'implantation potentielle du projet est localisée sur les Unités Cartographiques de Sol (UCS) n° 1302, correspondant aux « Sols bruns limono-argilo-sableux hydromorphes, des terrasses caillouteuses würmiennes et rissiennes des gaves de Pau et de l'Ousse », mais également par l'UCS n° 3404, correspondant aux « Sols bruns alluviaux, hydromorphes, sur cailloutis alluvial, de la basse plaine du Gave de Pau ». La zone d'implantation potentielle est concernée par des sols dominant de type brunisols et réductisols.

La zone d'implantation potentielle du projet ne présente pas de trace d'érosion ou de dessiccation particulière.

### 4.3.3. Eaux superficielles, souterraines et zones humides

#### Eaux superficielles

La zone d'implantation potentielle du projet est située dans le bassin versant de gestion « Gave de Pau » (bvg079), le secteur hydrographique « Le Gave de Pau du confluent du Béz (inclus) au confluent de l'Adour », dans le sous-secteur hydrographique « Le Gave de Pau du confluent de l'Ousse des bois au confluent du Geü » (Q53) et dans la zone hydrographique « Le Luzoué » (Q536).

Selon la topographie des terrains, la pente, très faible, de direction nord-est/sud-ouest, draine les eaux en direction du ruisseau du Luzoué quand ces dernières ne s'infiltrent pas directement dans le sol.

Le ruisseau du Luzoué est situé à quelques mètres à l'ouest au plus proche et sa confluence avec le Gave de Pau à environ 850 m au nord de la ZIP.

La zone d'implantation potentielle du projet appartient ainsi à la masse d'eau « Le Luzoué » (FRFR431).

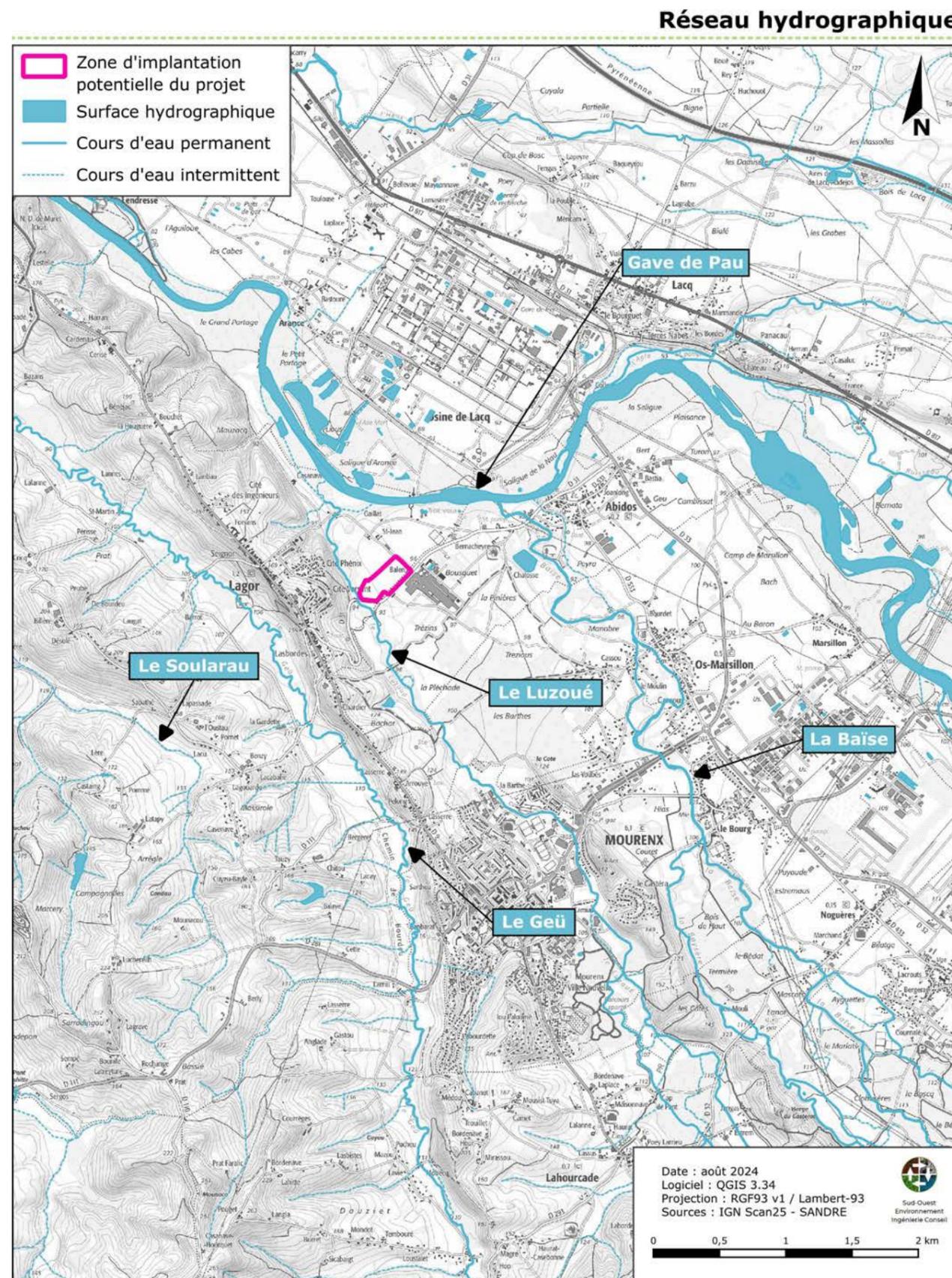


PLANCHE 7. Réseau hydrographique

### États quantitatifs et qualitatifs

Aucune station hydrométrique n'est présente sur le Luzoué donc aucune information sur son état quantitatif n'est disponible.

La masse d'eau « *Le Luzoué* » présente un état écologique bon à la station « *Le Luzoué à Lagor* » en 2023 et un état chimique bon en 2012 à la même station.

La masse d'eau « *Le Luzoué* » est concernée par quelques pressions significatives liées au degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives et aux pesticides.

Aucun prélèvement d'eau n'est réalisé au sein de la zone hydrographique « *Le Luzoué* ».

### Eaux souterraines

Les masses d'eau souterraines libres (masses d'eau souterraines les plus superficielles) « Alluvions du Gave de Pau » (FRFG030) et « Molasses, alluvions anciennes du Piémont et formations peu perméables du bassin de l'Adour » (FRFG044) concernant la ZIP, présentent respectivement un état écologique « bon » et un état chimique « mauvais » à cause de la présence de metolachlor ESA, et un état écologique et un état chimique « bon ».

La première masse d'eau subit des pressions diffuses significatives liées aux nitrates d'origine agricole et aux produits phytosanitaires ainsi aux prélèvements d'eau. La seconde subit des pressions diffuses significatives liées aux nitrates d'origine agricole et aux produits phytosanitaires. L'ouvrage le plus proche de la zone d'implantation potentielle est un forage où a été implanté un piézomètre, situé à environ 20 m au nord-est.

Au sein de la zone hydrographique « *Le Luzoué* » les prélèvements d'eaux souterraines sont concernés uniquement pour des usages industriels.

La zone d'implantation potentielle du projet est sujette aux inondations de caves sur une frange au sud-ouest et au nord-est tandis que le reste de l'emprise n'est pas sujette aux débordements de nappe ou aux inondations de cave, selon une fiabilité moyenne.

### Captage des eaux et périmètres de protection

La zone d'implantation potentielle du projet est située à distance de tout périmètre de protection de captage.

### Zones humides

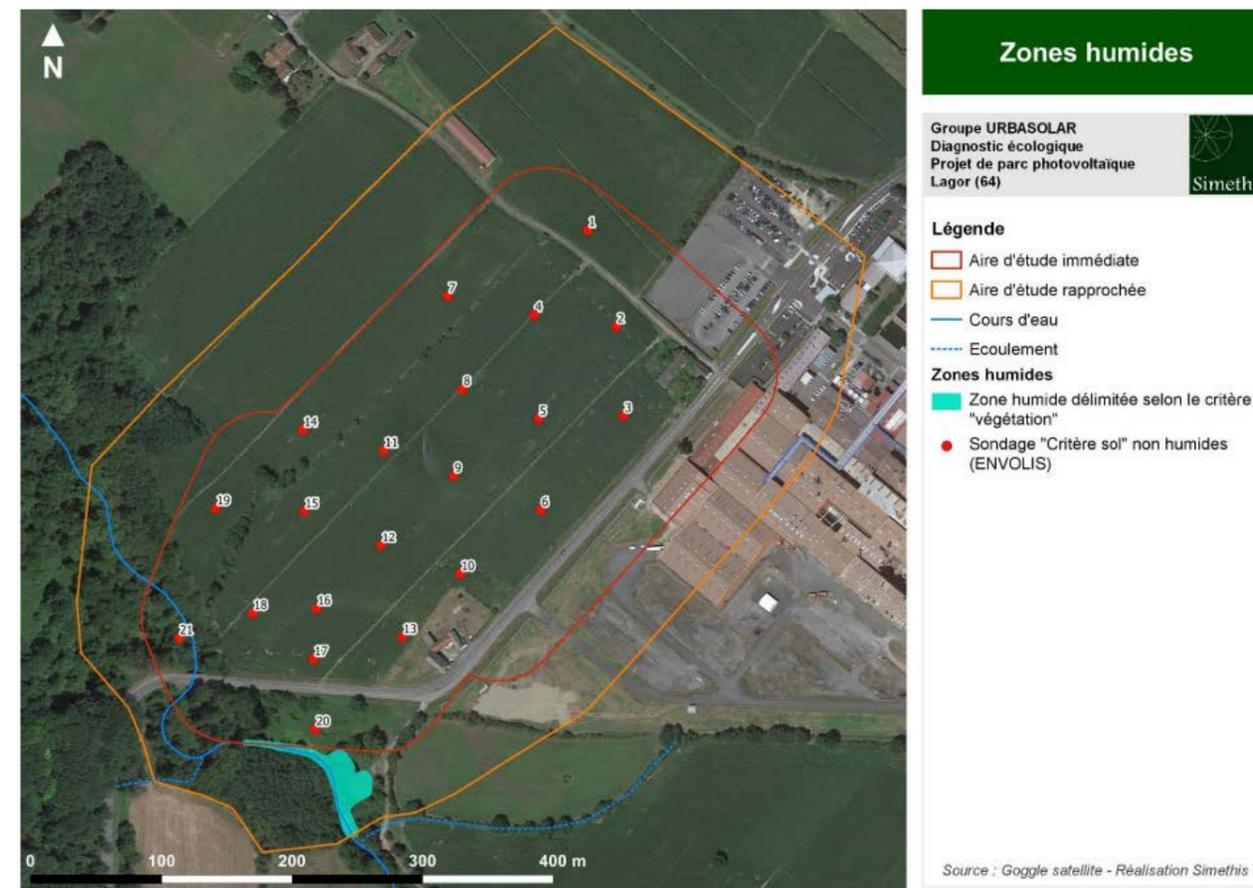
Au total, 21 sondages pédologiques à la tarière à main de 0,20 à 1,2 m ont été réalisés sur l'aire d'étude en complément d'une analyse cartographique des sols ayant conclu à un seul résultat : aucun sondage n'a mis en évidence des sols caractéristique des zones humides.

Ainsi, suivant les critères pédologiques, hydrogéologiques et géomorphologiques, 0 m<sup>2</sup> sont considérés comme zones humides au titre de l'arrêté ministériel.

Les investigations de terrains menées par le bureau d'étude ENVOLIS ont mis en évidence la présence de peyrosols alluviaux : il s'agit de sols présentant une très forte charge en éléments grossiers dès les premiers centimètres, et sur une épaisseur supérieure à 50 cm.

Aucune trace d'hydromorphie dans les sols n'a été identifiée, témoignant du caractère non humide du secteur étudié, conformément aux données bibliographiques à disposition : ces sols sont réputés non hydromorphes.

Par conséquent, les investigations menées amènent à conclure sur l'absence de zones humides pédologiques au sein de la zone d'étude relative au projet photovoltaïque porté par URBA 192 sur la commune de LAGOR (64).



Définition des zones humides selon le critère végétation

### 4.4. Faune, flore et habitats naturels

#### 4.4.1. Zonages environnementaux

Après collecte des données bibliographiques, des prospections de terrain ont été menées entre octobre 2022 et novembre 2023 sur une aire d'étude rapprochée d'environ 22,8 ha, sur la commune de Lagor et Abidos, dans les Pyrénées-Atlantiques. Ce travail d'analyse de données et le terrain effectué ont permis de mettre en évidence les sensibilités écologiques :

FAUNE	FLORE
 42 espèces d'oiseaux protégées dont 11 espèces patrimoniales (Chardonneret élégant, Elanion blanc, Tarier pâtre, Bouscarle de cetti, Hirondelle rustique ...)  2 espèces d'amphibiens protégées dont l'Alyte accoucheur et le Crapaud épineux  3 espèces de reptiles protégées  8 espèces d'odonates  1 espèce de coléoptères protégée, le Grand capricorne  8 espèces de rhopalocères  10 espèces de mammifères dont 2 espèces protégées : le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux  17 espèces de chiroptères protégées dont la Noctule commune, la Noctule de Leisler et la Sérotine commune	 17 formations végétales dominées par la monoculture de Maïs (dont 1 habitat d'intérêt prioritaire) et 7 habitats anthropiques  4 espèces floristiques patrimoniales dont 2 espèces protégées : Lotier velu, Lotier grêle  23 espèces exotiques envahissantes recensées  1 731 m <sup>2</sup> de zones humides recensées sur les critères « végétation » et 0m <sup>2</sup> « sol »

Sensibilités écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée

Le tableau ci-après liste les espèces floristiques et faunistiques protégées dont la présence est avérée ou potentielle (sources : bureau d'études Simethis, Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) de Nouvelle Aquitaine, Observatoire FAUNA, autres) au droit de l'aire d'étude immédiate.

Cortège d'espèces	Espèces		Sources		Statut biologique de l'aire d'étude immédiate	Etat de conservation de l'habitat d'espèce au droit de l'aire d'étude immédiate	Enjeu local de l'espèce
	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Simethis	Autres (OBV / FAUNA)			
Bobement de feuillus / Mélange de feuillus	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	-	Repos et reproduction	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	-	Survол et alimentation	Bon et partiellement dégradé	Faible
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	-	Hivernant et migration	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	X	-	Habitat de repos	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	X	-	Repos et reproduction	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	X	-	Migrateur (Halte)	Bon et partiellement dégradé	Faible
	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	-	Cycle biologique complet	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	-	Habitat de chasse	Bon et partiellement dégradé	Faible
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	-	Habitat de chasse	Bon et partiellement dégradé	Faible
	Grimpeur des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X	-	Habitat de chasse	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	X	-	Repos et reproduction	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Ortie à longue queue	<i>Aegithalos caedatus</i>	X	-	Nicheur possible	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Oreillard gris	<i>Piccotus auritus</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Mécange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	-	Nicheur probable	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Mécange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	-	Hivernant et nicheur probable	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Mécange nonnette	<i>Parus palustris</i>	X	-	Nicheur probable	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	-	Habitat de chasse	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Murin d'Alcaïthoe	<i>Myotis alcaïthoe</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Murin de Hatterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Noctule commune	<i>Myctalus noctula</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Noctule de Leisler	<i>Myctalus leisleri</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Oreillard gris	<i>Piccotus austriacus</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Fort
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Fort	
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Moyen	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X	-	Nicheur possible	Bon et partiellement dégradé	Moyen	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X	-	Nicheur possible	Bon et partiellement dégradé	Moyen	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	-	Hivernant et nicheur probable	Bon et partiellement dégradé	Moyen	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X	-	Nicheur probable	Bon et partiellement dégradé	Moyen	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X	-	Nicheur probable	Bon et partiellement dégradé	Moyen	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X	-	Hivernant et nicheur probable	Bon et partiellement dégradé	Moyen	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	-	Habitat de chasse et gîte arboricole	Bon et partiellement dégradé	Fort	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X	-	Nicheur probable	Bon et partiellement dégradé	Moyen	
Accenteur mouchet	<i>Fruentia modularis</i>	X	-	Nicheur possible	Partiellement dégradé	Moyen	
Bruant de prouve	<i>Emberiza calandria</i>	X	-	Nicheur possible	Partiellement dégradé	Moyen	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	-	Nicheur probable	Partiellement dégradé	Moyen	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	-	Hivernant et nicheur probable	Partiellement dégradé	Moyen	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	-	Hivernant et nicheur probable	Partiellement dégradé	Moyen	
Formation pré-forestière humide	Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	X	-	Nicheur probable	Bon	Fort
Milieux anthropisés / artificialisés	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	-	Repos et reproduction	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	X	-	Nicheur possible	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	-	Gîte bâti avéré	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	-	Gîte bâti avéré	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Épave des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	-	Déplacement local	Bon et partiellement dégradé	Faible
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	-	Nicheur certain	Bon et partiellement dégradé	Faible
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Moyen

Cortège d'espèces	Espèces		Sources		Statut biologique de l'aire d'étude immédiate	Etat de conservation de l'habitat d'espèce au droit de l'aire d'étude immédiate	Enjeu local de l'espèce
	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Simethis	Autres (OBV / FAUNA)			
Milieux ouverts (prairies, friches, pelouses,...)	Murin de Hatterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Noctule commune	<i>Myctalus noctula</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Noctule de Leisler	<i>Myctalus leisleri</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Oreillard gris	<i>Piccotus austriacus</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Oreillard roux	<i>Piccotus auritus</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	-	Gîte bâti potentiel	Bon et partiellement dégradé	Fort
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	-	Nicheur probable	Bon et partiellement dégradé	Moyen
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	X	-	Hivernant	Partiellement dégradé et dégradé	Moyen
	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	X	-	Repos et reproduction	Partiellement dégradé et dégradé	Moyen
	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	-	Repos et reproduction	Partiellement dégradé et dégradé	Moyen
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Potentiel	-	Repos et reproduction	Partiellement dégradé et dégradé	Moyen
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	X	-	Hivernant	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	X	-	Hivernant	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	-	Repos et reproduction	Partiellement dégradé et dégradé	Moyen
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	-	Survол et alimentation	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Tarier pâtre	<i>Saricola rubicola</i>	X	-	Nicheur possible	Partiellement dégradé et dégradé	Fort
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Murin d'Alcaïthoe	<i>Myotis alcaïthoe</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Murin de Hatterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Noctule commune	<i>Myctalus noctula</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
	Noctule de Leisler	<i>Myctalus leisleri</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible	
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible	
Pipit farouche	<i>Arthropis protensis</i>	X	-	Habitat de chasse	Partiellement dégradé et dégradé	Faible	
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	-	Repos et reproduction	Partiellement dégradé et dégradé	Moyen	
Alizette garzette	<i>Eretra garzetta</i>	X	-	Survол et alimentation	Bon	Faible	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	X	-	Hivernant	Bon	Faible	
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	X	-	Repos et reproduction	Bon	Moyen	
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Potentiel	-	Alimentation déplacement et reproduction	Bon	Moyen	
Lotier velu	<i>Lotus hispidus</i>	X	-	Cycle biologique complet	Partiellement dégradé	Faible	
Lotier grêle	<i>Lotus aneustrisimus</i>	X	-	Cycle biologique complet	Partiellement dégradé	Moyen	

Synthèse de l'évaluation de l'enjeu local des espèces avérées ou potentielles sur l'aire d'étude

#### Légende des classes « d'enjeu local pour l'espèce »

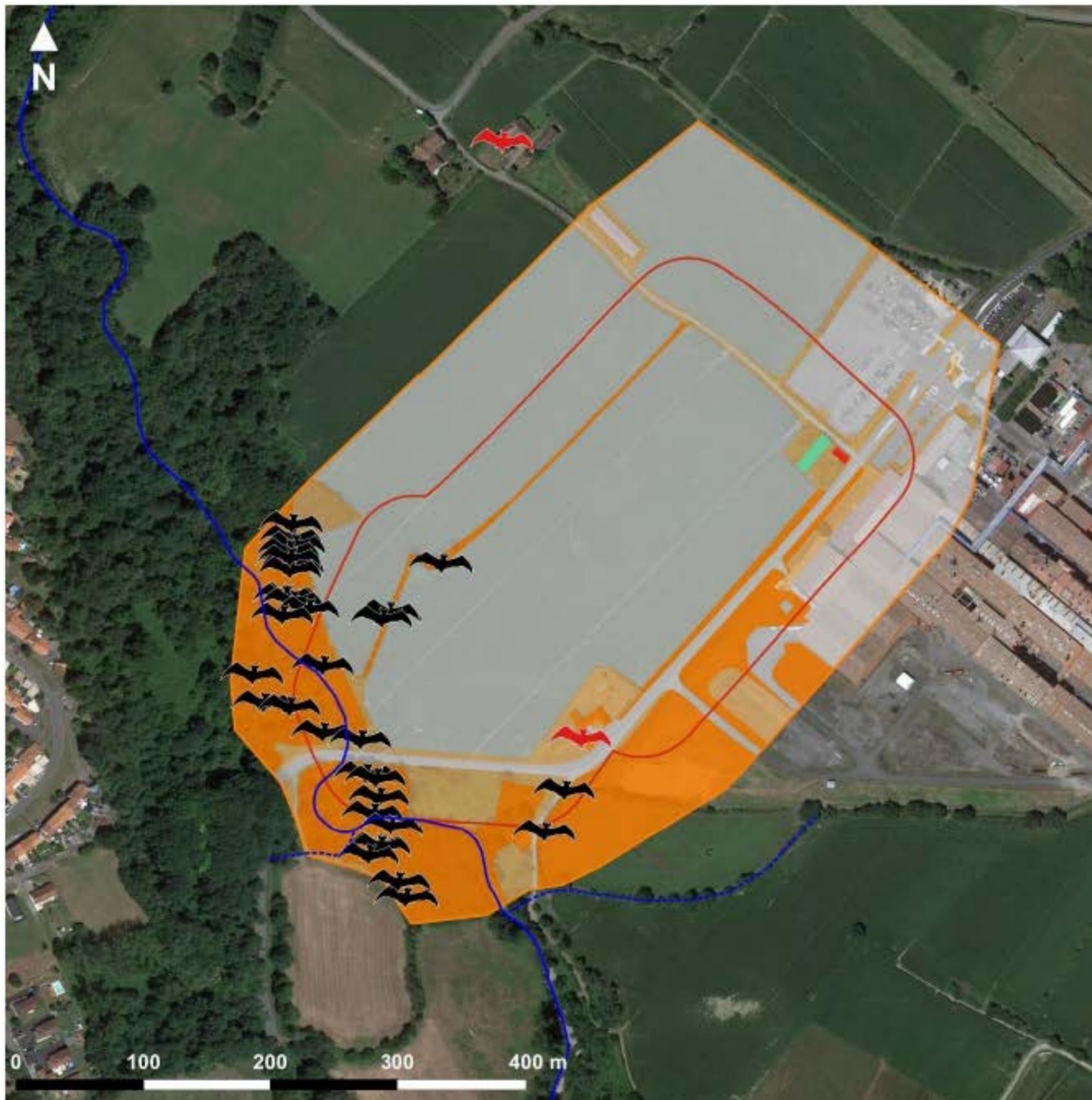
**Faible** : espèce avérée ou potentielle n'utilisant pas le site pour la reproduction ou le repos.

**Moyen** : espèce avérée ou potentielle, de faible valeur patrimoniale bien représentée localement, susceptible d'utiliser le site pour la reproduction, le repos voire le transit ou la chasse (chiroptères uniquement).



**Fort** : espèce avérée sur site de forte valeur patrimoniale ou rare localement utilisant le site pour la reproduction ou le repos.

**En gras et sur fond orange** les espèces parapluies jugées comme « enjeux du dossier » par le bureau d'études Simethis.



## Enjeux écologiques

**Groupe URBASOLAR**  
**Diagnostic écologique**  
**Projet de parc photovoltaïque**  
**Lagor (64)**



**Légende**

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Ecoulement
- Cours d'eau

**Enjeu ponctuel**

- Arbre avec indice de présence du Grand capricorne
- Gîte bâti potentiel pour les chiroptères
- Arbre gîte potentiel pour les chiroptères
- Gîte bâti avéré pour le Petit rhinolophe
- Gîte bâti avéré pour le Petit et Grand rhinolophe

**Enjeu surfacique**

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible

Source : Goggle satellite - Réalisation Simethis

PLANCHE 8. Synthèse des enjeux écologiques

## 4.5. Contexte économique et humain

### 4.5.1. Population et habitat

La population sur la commune de Lagor est relativement faible. La population est en diminution depuis 1968 (-25 %).

L'ERP le plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet sur la commune de Lagor, est un centre paramédical situé à environ 370 m à l'ouest.

La commune de Lagor est dotée de quelques équipements (mairie, pharmacie, salle des fêtes...).

### 4.5.2. Activités économiques

Le nombre des actifs sur la commune de Lagor a légèrement augmenté entre 2010 et 2021 ainsi que le nombre d'actifs ayant un emploi.

Le lieu de travail est situé dans une autre commune que celle de résidence pour 84,1 % des actifs de Lagor en 2021, le secteur de Pau constituant le bassin d'emploi du secteur

Les secteurs de « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » et « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » constituent la base de l'économie communale.

Plusieurs entreprises sont recensées sur la commune de Lagor.

### 4.5.3. Activités industrielles

Deux sites/sols pollués sont recensés au sein de l'aire d'étude immédiate, ils sont situés à environ 30 m à l'est et 750 m au nord de la zone d'implantation potentielle du projet.

Plusieurs sites CASIAS sont recensés à proximité, le plus proche étant localisé à 30 m à l'est de la ZIP.

Trois ICPE sont recensées au sein de l'aire d'étude immédiate, l'installation la plus proche étant une usine chimique située à 30 m à l'est de la ZIP.

### 4.5.4. Activités agricoles

Sur la commune de Lagor entre 1988 et 2020, les paramètres concernant l'agriculture locale ont varié, notamment avec une diminution globale de la majorité des variables contrastant avec une augmentation récente de la superficie en cultures permanentes et la superficie toujours en herbe.

L'orientation technico-économique de la commune est restée la polyculture et polyélevage.

La zone d'implantation potentielle du projet est presque entièrement recensée au Registre Parcellaire Graphique de 2023 (6,1 hectares recensés pour 6,4 hectares au total, soit 95 %). Ce recensement correspond à une culture de maïs et aux bordures de champs.

Lors de la visite terrain du 02/09/2024, l'occupation agricole sur la zone d'implantation potentielle du projet était similaire à celle déclarée au RPG 2023.

L'emprise finale du projet étant inférieure à 5 ha, aucune étude préalable agricole n'est nécessaire.

La commune de Lagor est concernée par 5 statuts de protection.

### Registre parcellaire graphique 2023

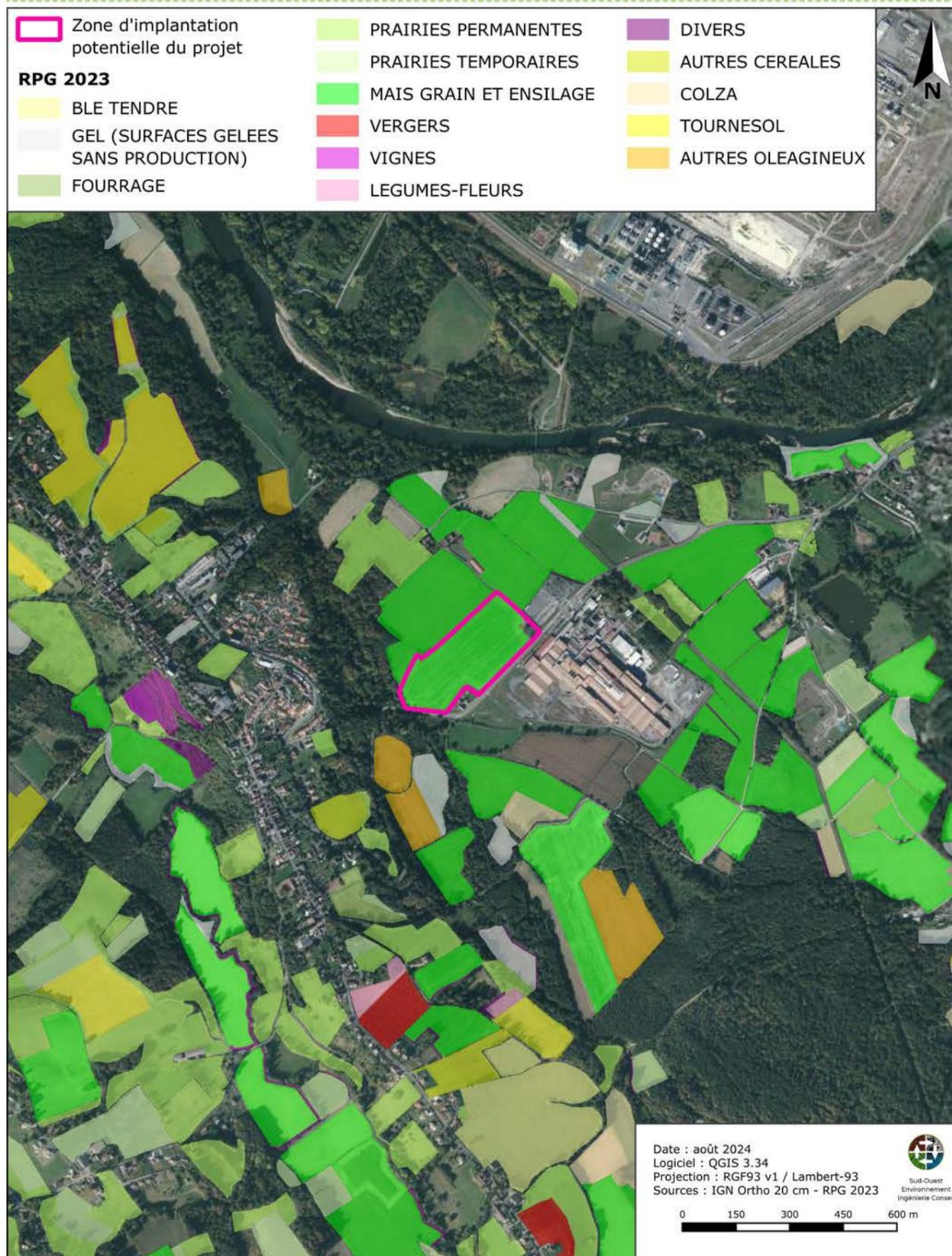


PLANCHE 9. Registre parcellaire graphique 2023

### 4.5.5. Voisinage

Bien que l'habitat soit diffus dans le secteur de la zone d'implantation potentielle du projet, cette dernière se trouve à proximité des lieux de vie suivants (rayon de 1 km autour de la ZIP) :

*Voisinage de la zone d'implantation potentielle du projet*

Habitations	Commune	Distance par rapport à la ZIP
« Balen »	Lagor	Bordure immédiate
« Saint-Jean »	Lagor	200 m au nord
« Lagor »	Lagor	210 m à l'ouest
« Cité Versant »	Lagor	250 m à l'ouest
« Gaillat »	Lagor	280 m au nord
« Cité Phénix »	Lagor	280 m au nord-ouest
« Résidence phénix »	Lagor	460 m au nord-ouest
« Lasbordes »	Lagor	500 m au sud-ouest
« Bernacheyre »	Abidos	610 m à l'est
« Chardier »	Lagor	660 m au sud-ouest
« Seigneur »	Lagor	860 m au nord-ouest
« Chalosse »	Abidos	710 m à l'est
« Lotissement du Moulin »	Abidos	720 m au nord-est
« Casanave »	Lagor	900 m au nord-ouest
« Quartier Bachard »	Abidos	930 m au sud

### Voisinage

### 4.5.6. Hébergements, loisirs et activités touristiques

#### 4.5.6.1. Hébergement touristique

Aucun hôtel, camping ou autre type d'hébergement collectif n'est recensé sur la commune de Lagor par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

1 gîte de France est recensé au sein de la commune. Il s'agit du gîte « *Chez Trouilh* » (REF 64G123005) localisé à l'ouest du bourg de Lagor, à environ 2,2 km à l'ouest de la zone d'implantation potentielle du projet.

Quelques particuliers proposent également leur logement à la location, notamment la « *Chambre Alcôve vue Pyrénées* » situé sur la commune de Lagor, hébergement le plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet (environ 400 m à l'ouest).

La commune de Lagor ne dispose pas d'un Office de tourisme.

Aucun monument historique ne se trouve sur la commune, et un petit patrimoine peu riche caractérisent le secteur d'étude.

#### 4.5.6.2. Chemins de randonnée et balades

D'après le site de l'office du tourisme Béarn Pyrénées – Pays Basques concernant les activités de loisirs, 2 sentiers de randonnées sont recensés sur la commune de Lagor.

Le plus proche étant le circuit à vélo « *La « V 81 » de Orthez à Pau* », d'une longueur de 56 km et passant au plus proche à environ 470 m au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle du projet.

D'autres circuits recensés sur des communes limitrophes et dont le parcours peut parfois intercepter l'aire d'étude intermédiaire sont identifiés par l'office du tourisme Béarn Pyrénées – Pays Basques et, l'office de tourisme cœur de Béarn.

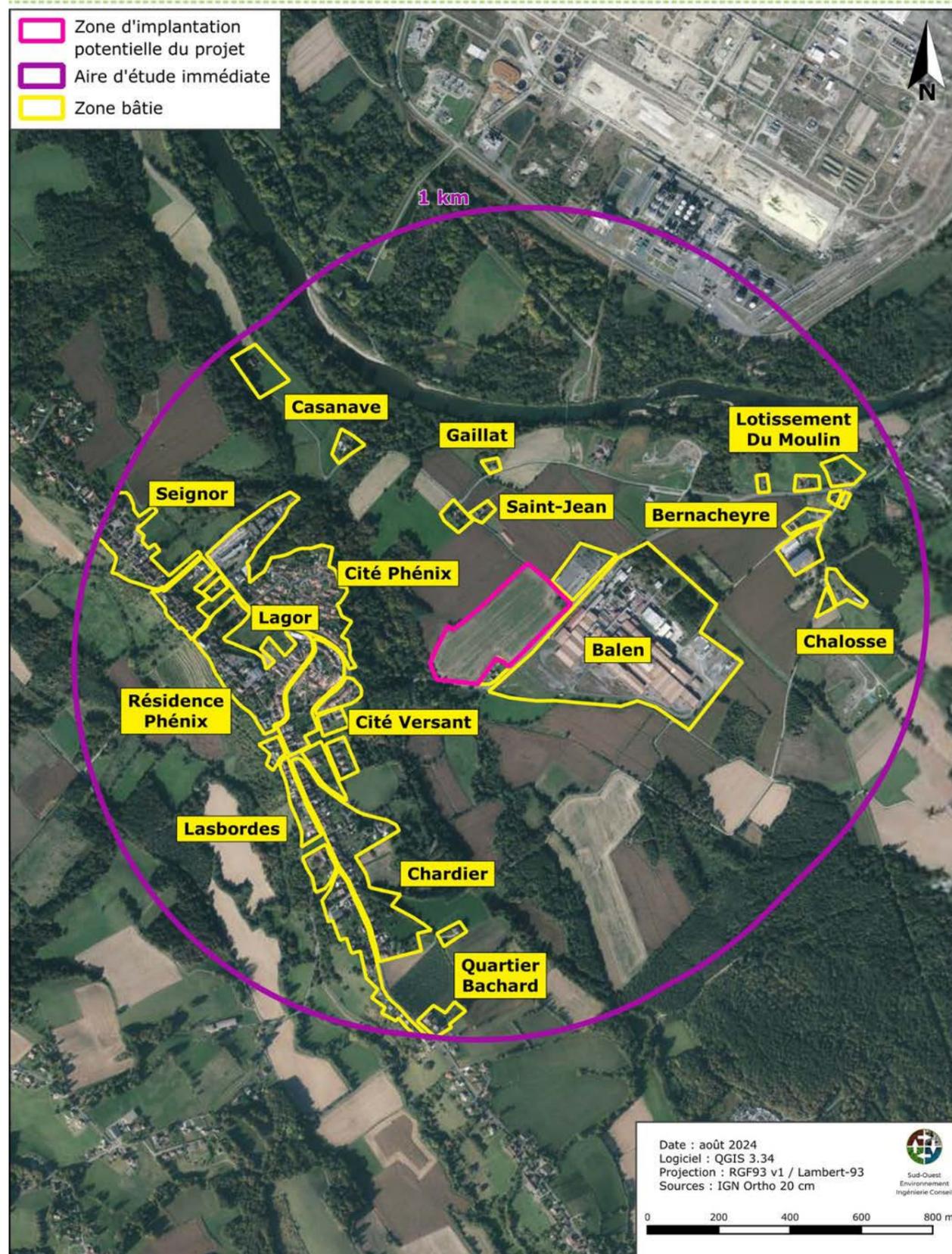


PLANCHE 10. Voisinage

### Circuits de promenade et de randonnée

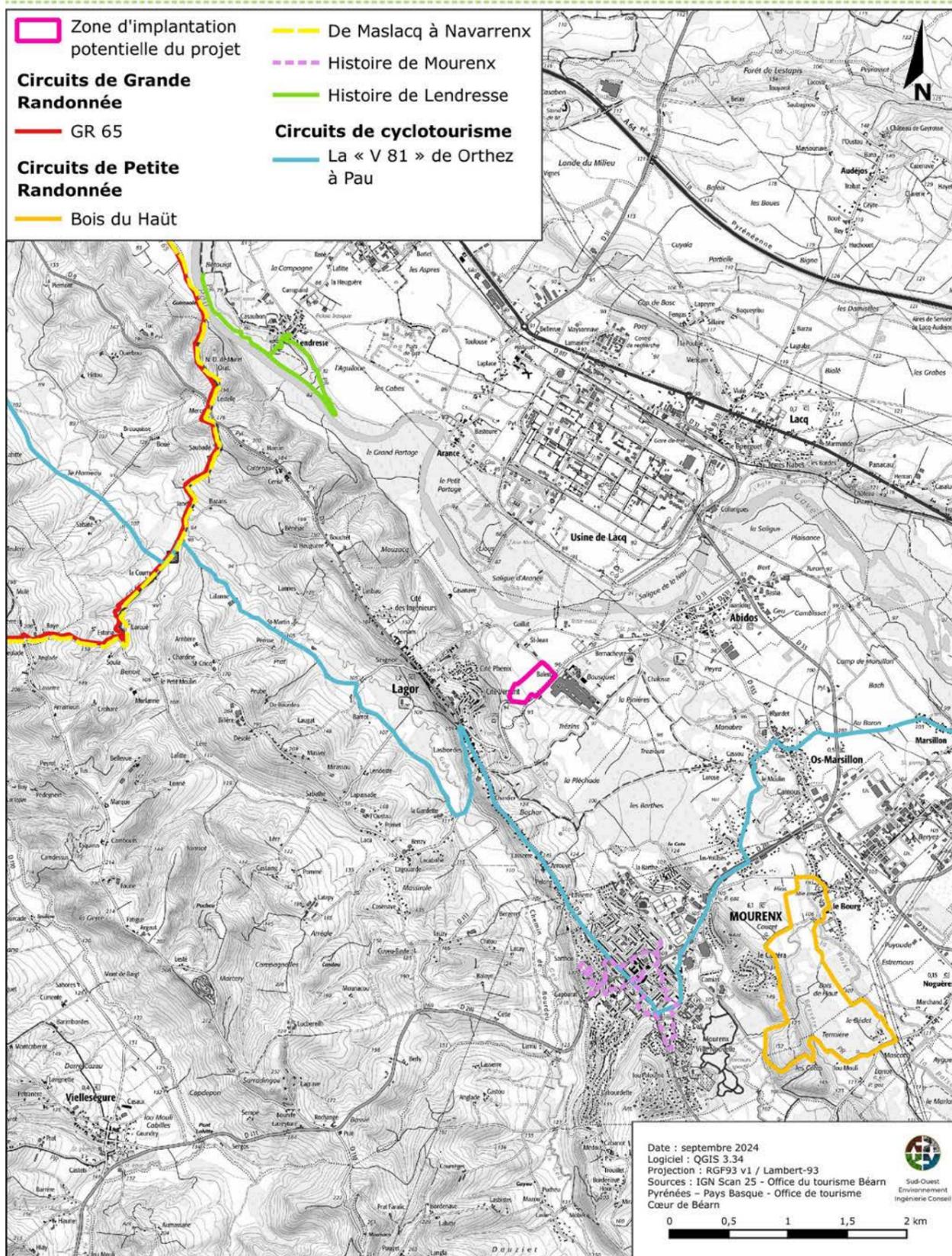


PLANCHE 11. Circuits de promenade et de randonnée

### 4.5.7. Infrastructures de transport

#### 4.5.7.1. Infrastructures aéronautiques

Les installations photovoltaïques situées à proximité des aérodromes ou aéroports sont susceptibles de gêner les pilotes durant les phases de vol proches du sol.

Les zones d'implantation des panneaux photovoltaïques localisées à moins de 3 km de tout point d'une piste d'aérodrome (y compris les hélistations) ou d'une tour de contrôle sont particulièrement sensibles à cet égard.

L'aéroport le plus proche du site est l'aérodrome de Pau-Pyrénées, localisé à environ 16,5 km à l'est de la zone d'implantation potentielle du projet. Ce dernier possède un plan de servitude aéronautique s'approchant au plus près à environ 8,3 km au nord-est de la ZIP.

La zone d'implantation potentielle du projet est donc située à distance des zones de servitudes aéronautiques.

#### 4.5.7.2. Réseau ferroviaire

La voie ferrée la plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet (en excluant la voie de service desservant l'intérieur de la zone industrielle de Lacq) est la ligne 650 reliant Toulouse à Bayonne. Cette dernière passe à environ 2,3 km au nord-est de la ZIP et sa gare la plus proche est située au niveau d'Artix à environ 5,7 km à l'est.

#### 4.5.7.3. Réseau routier et déplacements

##### 4.5.7.3.1. Réseau routier communal

Le réseau routier de la commune de Lagor est relativement peu développé du fait de son caractère rural, allant de trois axes départementaux aux chemins communaux desservant les habitations les plus isolées.



RD 9



RD 31

#### 4.5.7.3.2. Voiries d'accès aux terrains étudiés

Un accès par le nord-est de la ZIP est possible directement en bordure du chemin de Balen accessible depuis la RD 31.

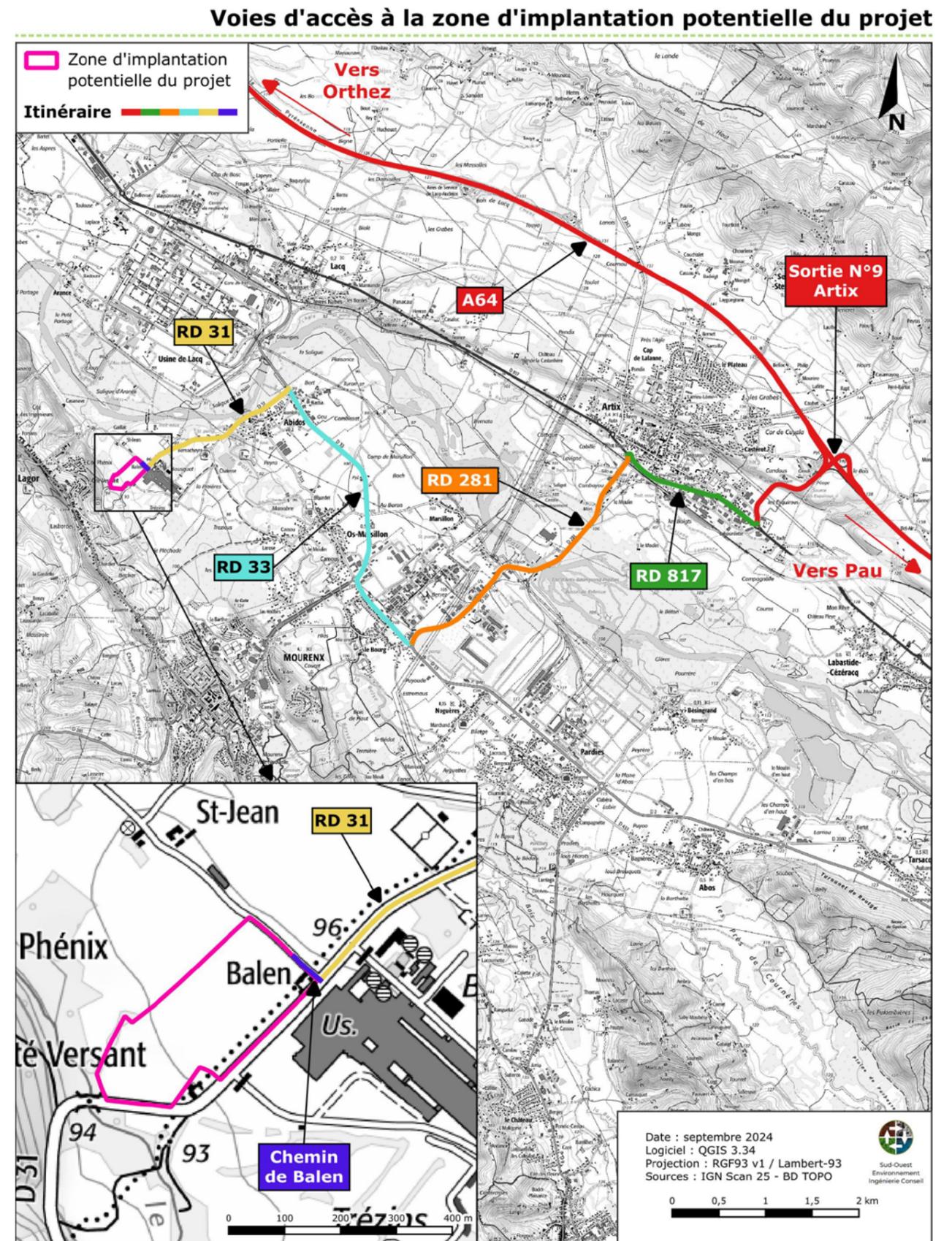


PLANCHE 12. Voie d'accès à la zone d'implantation potentielle du projet

## 4.6. Qualité de vie et commodité du voisinage

### 4.6.1. Contexte sonore

Le site étudié est localisé au sein d'un contexte rural présentant quelques nuisances sonores.

En effet, l'usine chimique de Toray Carbon Fibers Europe à proximité génère du bruit en continu. De plus, la RD 31 en bordure de la zone d'implantation potentielle du projet à l'est est susceptible de générer du bruit via le trafic routier.

Les activités agricoles et domestiques locales pourront être à l'origine d'émissions sonores ponctuelles quand celles liées à l'usine à proximité seront continues en journée.

### 4.6.2. Vibrations

Aucune vibration particulière n'est à noter sur les terrains et à proximité.

### 4.6.3. Qualité de l'air, odeurs, poussières

Les sources de pollution du secteur sont liées aux émissions agricoles, domestiques, et au trafic routier sur les voiries locales.

La proximité de la zone industrielle de Lacq est source d'odeur de gaz en permanence.

### 4.6.4. Émissions lumineuses

Le site, localisé au sein d'une zone rurale, est marqué par les émissions lumineuses des phares de véhicules et engins agricoles roulant sur les voiries du secteur (routes départementales et communales à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet).

La présence de l'habitation au sud de la ZIP, engendre des sources d'émissions lumineuses en bordure des terrains étudiés. La zone industrielle de Lacq, non-loin de là, pourrait également être une source d'émissions lumineuses en soirée ou la nuit.

### 4.6.5. Hygiène et salubrité publique

#### 4.6.5.1. Traitement des eaux usées domestiques et pluviales

Une station d'épuration est présente sur la commune de Lagor mais concerne la commune de Mourenx. Celle desservant la commune de Lagor se trouve sur la commune d'Abidos. Cette dernière est d'une capacité nominale de 3 800 EH<sup>2</sup>, située à la frontière nord de la commune d'Abidos à environ 1,6 km au nord-est de la zone d'implantation potentielle du projet. D'après les derniers contrôles réalisés en 2022, cette station était conforme en performance mais pas en équipement.

Le traitement des eaux usées sur la commune est assuré par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baise.

<sup>2</sup> Equivalent Habitant

### 4.6.5.2. Adduction d'eau potable

L'eau potable sur la commune de Lagor est gérée par le même syndicat mixte qui assure la production, le transfert et la distribution via une délégation au SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 décembre 2030 pour les ouvrages de productions et de distribution.

Lors des derniers prélèvements réalisés le 22 août 2024, l'eau d'alimentation de la commune était conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

### 4.6.5.3. Collecte des déchets

La gestion et la collecte des déchets est réalisée par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez. La déchetterie la plus proche se trouve sur la commune de Pardies à environ 4,5 km à l'est de la zone d'implantation potentielle du projet.

### 4.6.1. Réseaux divers

Des demandes DICT ont été formulées en ligne par le porteur de projet afin d'obtenir des informations sur les réseaux présents sur l'emprise et à proximité de la ZIP.

La zone d'implantation potentielle du projet, par sa localisation au sein d'un territoire industriel, présente quelques réseaux à proximité immédiate et dans son emprise même.

#### 4.6.1.1. Réseau d'irrigation

Un réseau de canalisations servant *a priori* dans le cadre des activités agricoles a été observé le long du Chemin de Balen au nord-est de la ZIP.

#### 4.6.1.2. Défense incendie

Deux bornes incendie se trouvent à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet. Elles sont situées en bordure de la RD 31, longeant l'est de la ZIP, derrière un grillage entourant l'usine chimique Toray Carbon Europe Fibers.

#### 4.6.1.3. Réseau d'eau

Le SAUR, contacté dans le cadre des DICT, a renseigné la présence d'un réseau de canalisation d'eau potable en PVC d'un diamètre de 50 mm longeant la RD 31 au sud-est de la ZIP. Le même réseau longe également le nord-est de la ZIP en suivant le Chemin de Balen.

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baise (SMEA Gave et Baise) a également fait part de la présence d'un réseau d'assainissement dans le secteur d'étude. Ainsi, un réseau de refoulement traverse le nord-est de la ZIP en suivant le Chemin de Balen, à une profondeur d'1,4 m. Il se termine en réseau gravitaire (constitué d'amiante et de ciment) au niveau de la jonction avec la RD 31.

#### 4.6.1.4. Réseau de gaz

Teréga, consulté dans le cadre des DICT a signalé la présence d'un réseau de gaz traversant l'ouest de la ZIP. Deux canalisations interceptent l'emprise de la ZIP dont l'une ne fait que passer en bordure tandis que l'autre traverse le secteur ouest. Une canalisation en arrêt définitif s'arrête également en limite nord-est de la ZIP au bord du Chemin de Balen.

#### 4.6.1.5. Réseau électrique

Deux réseaux électriques ont été mis en évidence par ENEDIS lors des DICT, sur et aux alentours de la ZIP. Le premier concerne un réseau aérien torsadé basse tension longeant le sud-est de la ZIP puis traversant l'angle nord-est pour continuer le long du Chemin de Balen au nord-est. Le second est un réseau souterrain haute tension longeant le nord du Chemin de Balen puis le sud de la RD 31.

#### 4.6.1.6. Réseau de communication (téléphone – fibre optique)

Un réseau de communication est recensé au niveau de la zone d'implantation potentielle du projet par la base de données Sogelink. Il s'agit d'un réseau fibre appartenant à SFR et XP Fibre, longeant le nord-est de la ZIP en suivant le Chemin de Balen.

### Synthèse des réseaux

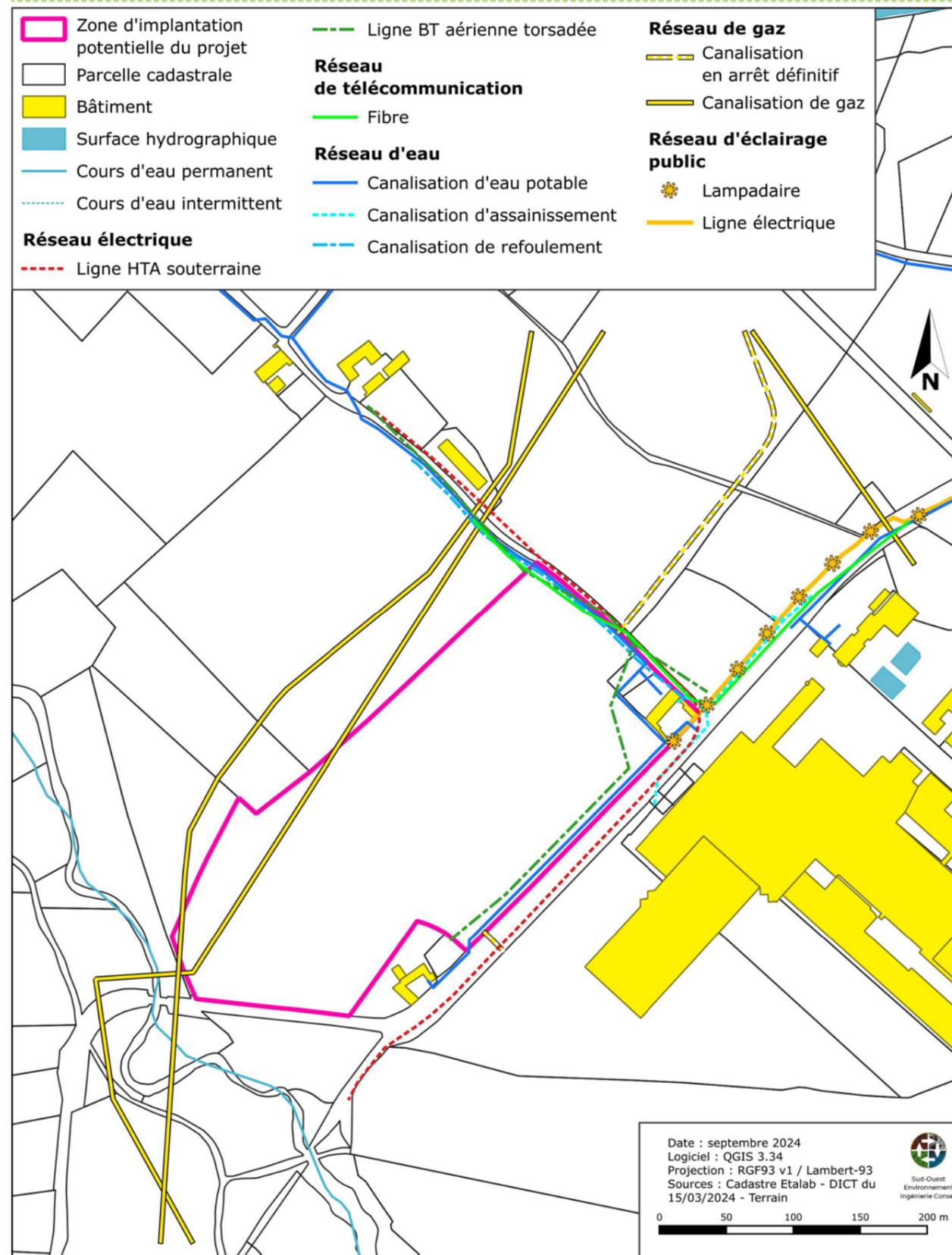


PLANCHE 13. Synthèse des réseaux

## 4.7. Paysage

Des aires d'études paysagères spécifiques ont été définies pour étudier cette thématique (aire d'étude étendue, intermédiaire et rapprochée). Elles permettent d'aborder le paysage à diverses échelles.

### Enjeux paysagers

Les aires d'étude paysagères sont concernées par deux unités paysagères, la vallée du Gave de Pau et l'entre-deux-gaves. Chacune de ces entités est composée de plusieurs unités paysagères qui peuvent être composées de sous-unités. La zone d'implantation potentielle du projet est localisée au sein de la vallée du Gave de Pau.

- La vallée du Gave de Pau

Il s'agit de l'unité paysagère où s'inscrit la ZIP.

Le territoire se caractérise par un fond de vallée ample avec des terrasses formant une plaine cultivée, où circule le Gave de Pau. La plaine accueille également une importante activité industrielle tandis que l'habitat se répartit en majorité sur les terrasses et les coteaux.

L'activité économique est donc aujourd'hui centrée sur le domaine tertiaire et secondaire représentés par le centre administratif qu'est Pau, les zones industrielles et artisanales, le complexe chimique de Lacq et les carrières le long du Gave.

L'agriculture est également largement représentée par la culture du maïs et les élevages intensifs de bovins. D'autres activités plus atypiques font aussi la particularité de ce territoire avec les élevages de chevaux de course, le maraichage dans le secteur amont du gave et les peupleraies et kiwi à l'aval.

Enfin, en étant desservie par un aéroport, le train et l'autoroute, le tourisme culturel fait aussi partie du décor, notamment autour de Pau, Lescar ou encore Orthez.

Le territoire présente également une histoire importante. Entre-autres, la capitale du Béarn s'est toujours trouvée dans cette vallée en passant de Lescar à Morlaàs, puis à Orthez avant de devenir Pau jusqu'à aujourd'hui. De nombreux personnages ont également fréquenté ce secteur, à l'image de Gaston Fébus, Henri IV, Jeanne d'Albret ou encore Marguerite de Navarre. Le chemin de Compostelle fait lui aussi partie du paysage via le GR 65 qui traverse la vallée du Gave de Pau.

Quelques agglomérations importantes font partie de cette entité à l'image de Pau, Orthez ou Lescar. On retrouve également des villages-rue aux fermes groupées avec des cours fermées par de hauts murs. L'habitat se colore en se déplaçant d'est en ouest où les toitures passent d'ardoises à des tuiles tandis que les murs gris deviennent beiges. Ce changement s'effectue au niveau de Lagor, commune accueillant la zone d'implantation potentielle du projet. Certaines villes comme Mourenx, proche de Lacq, ont une histoire très récente et se sont développées avec l'essor de l'industrie dans le secteur.

Au regard du paysage, le territoire est formé d'une vallée opulente où l'agriculture et l'industrie dominent. Les paysages sont ouverts et les cultures de maïs s'étendent dans le fond des vallées tandis que les versants sont plutôt boisés. En parallèle, le complexe chimique de Lacq est un paysage unique du département. Les Pyrénées se dressent à l'horizon en servant de repère vers le sud et de frontière avec l'Espagne. Le Gave de Pau est un élément remarquable et indissociable du

secteur, tant par son aspect de torrent bruyant, sa végétation dense, ses plages de galets ou encore son aspect de réservoir écologique.



Zone industrielle de Lacq visible depuis les hauteurs de Lagor

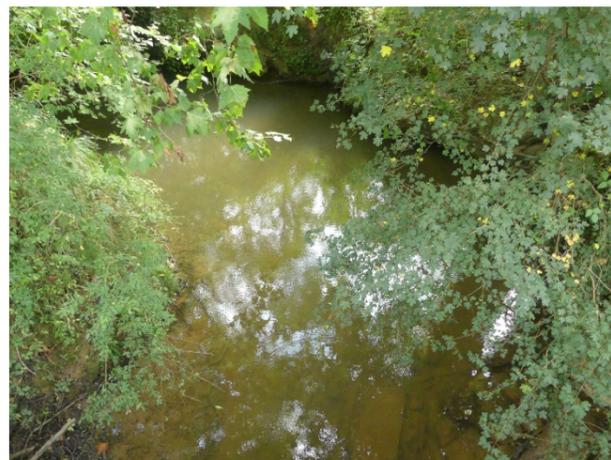
- Caractéristiques de l'aire paysagère intermédiaire

Les motifs du relief sont fortement marqués par la présence de l'eau. Le bourg de Lagor, en haut d'un coteau, au sud-ouest de la ZIP, surplombe la vallée du Gave de Pau. La vallée, dans laquelle se trouve la ZIP est constituée de terrasses, plus large en rive droite qu'en rive gauche. La Baise, affluent du Gave de Pau afflue vers ce dernier en rive gauche. Le fond de vallée, relativement plat, accueillant des cultures de maïs et une activité industrielle importante, contraste avec le coteau ouest et les vallons qui se succèdent, où circulent plusieurs cours d'eau. Ici, l'élément hydrographique déterminant étant le Gave de Pau.

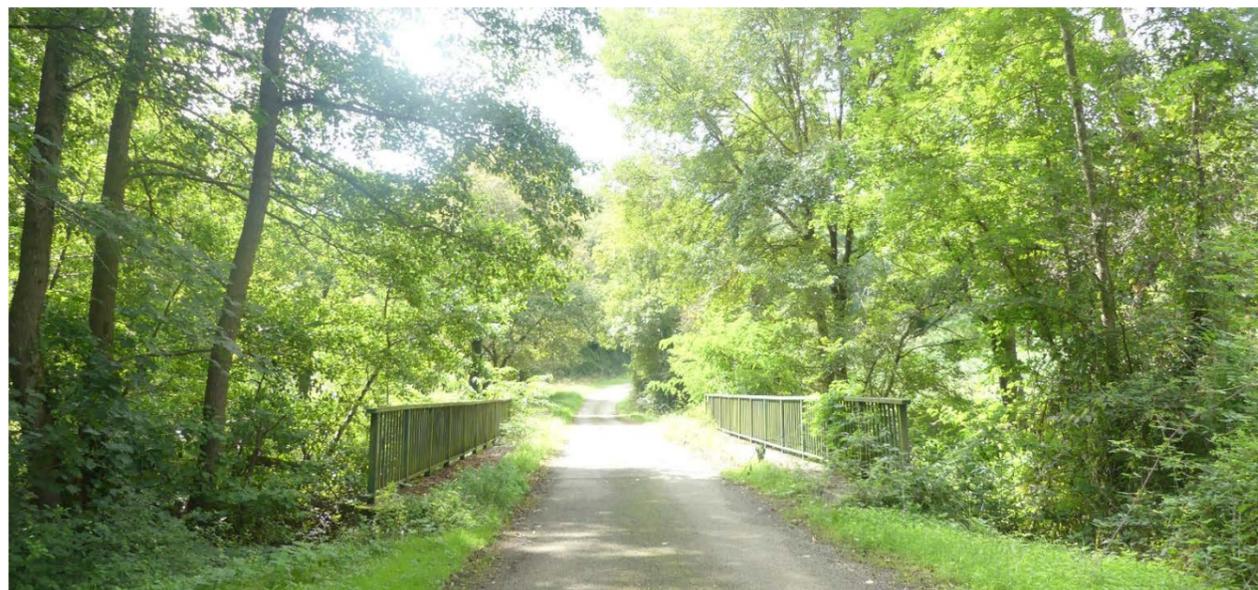


Panorama de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, vue sur la ripisylve du Gave de Pau et sur le complexe industriel de Lacq

Le Gave de Pau possède une vallée plate plus ou moins large, dans laquelle s'étagent des terrasses, encadrées de coteaux. Aux alentours de la ZIP, au nord, à l'est et au sud-est la topographie est plane alors qu'à l'ouest s'érige un coteau. La Baise et le Luzoué circulent également dans cette vallée tandis que des cours d'eau comme le Geü et le Soularau découpent les vallons à l'ouest.

*La Baise**Le Geü*

Les forêts de feuillus dominent le territoire par rapport aux conifères qui sont largement minoritaires. Dans la partie ouest de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, étant un environnement de coteau, les prairies sont nombreuses. Les ripisylves des cours d'eau, souvent denses, permettent de repérer ces derniers.

*Ripisylve du Luzoué constituée de feuillus*

Les grandes cultures de maïs sont très présentes dans la vallée du Gave de Pau et sur ses terrasses. On les retrouve plus rarement une fois les coteaux dépassés. On note également la présence de quelques rares vignes dans le secteur. Le couvert forestier se développe au creux des vallons et sur tandis que les prairies occupent les versants les plus pentus.

Plusieurs élevages sont présents dans le secteur d'étude. Les prairies surmontant les coteaux accueillent des bovins et des chevaux sont également présents.

Le paysage urbain se compose de petites unités villageoises perchées sur les coteaux ou en plaine. Le village de Lagor au sud-ouest de la ZIP prend place sur le coteau en rive gauche du Gave de Pau et domine la vallée. Au contraire certains bourgs, à l'image d'Abidos se trouve en bordure du Gave au niveau de la confluence entre ce dernier et la Baise. Un habitat plus diffus est retrouvé sur les coteaux dès qu'on s'éloigne des villages. Les habitations sont généralement positionnées sur les points hauts ou au creux des vallons.

L'architecture vernaculaire se démarque notamment par la composition des toitures qui, dans le secteur, sont soit réalisées avec de l'ardoise soit avec des tuiles picons.

Le développement de pavillons contemporains principalement en périphérie des bourgs principaux banalise les paysages et participe au mitage des terres agricoles dans la vallée du Gave de Pau. Les paysages de coteaux sont encore relativement préservés de ce phénomène.

*Ferme au sein de la vallée du Gave de Pau*

Le secteur est marqué par la présence du chemin de Saint-Jacques de Compostelle suivant le tracé du GR 65, mais également tous les petits éléments qui s'y réfèrent, coquilles Saint-Jacques et autres signalétiques sont représentées.

Le secteur est également marqué par la présence de lignes à haute tension qui traversent le territoire le long de la vallée du Gave de Pau ainsi que par la zone industrielle de Lacq.

La planche suivante illustre les éléments fondateurs à l'échelle de l'aire d'étude paysagère intermédiaire.

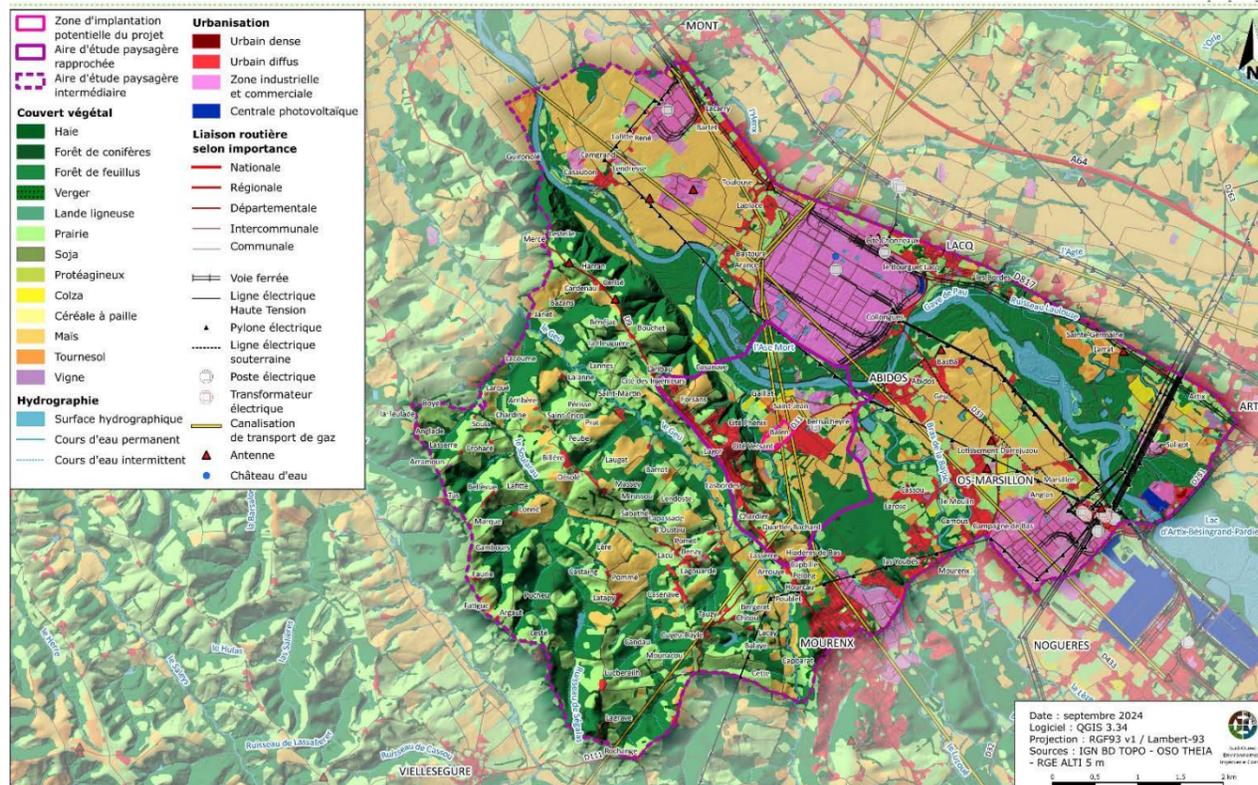


PLANCHE 14. Eléments fondateurs du paysage

### Sites et paysages

Aucun monument historique n'est recensé au sein des aires d'étude paysagères rapprochée et intermédiaire. En revanche, on recense deux monuments historiques au sein de l'aire d'étude paysagère étendue.



La Casthanère

Aucun site inscrit ou classé n'est recensé au sein des trois aires d'étude paysagères.

Le territoire d'étude possède un patrimoine rural peu riche mais de nombreux points de vue remarquables et quelques itinéraires de promenade variés dont le GR 65.

La zone d'implantation potentielle du projet n'est pas recensée comme Zone de Présomptions de Prescriptions Archéologiques (ZPPA) par le site Atlas des patrimoines (site du ministère de la culture).

Le Service Régional de l'Archéologie 64 (SRA) a été contacté le 22/08/2024 à titre préventif concernant la présence éventuelle de vestiges au sein de la zone d'implantation potentielle du projet.

### Eléments patrimoniaux

### Description de la ZIP et ses abords

La zone d'implantation potentielle du projet est principalement occupée par des activités agricoles (parcelle en culture de maïs). Seule une habitation est présente au nord-est de la ZIP. Cette dernière est abandonnée et appartient à la société Toray Carbon Fibers Europe.

Elle prend place en bordure du Luzoué au pied d'un coteau en rive gauche du Gave de Pau. Sa topographie est quasiment plane.

Au sein de la Plaine du Gave de Pau, la zone d'implantation potentielle du projet dévoile peu de visibilité qui s'orientent principalement sur ses abords proches et sur le coteau où s'érige le village de Lagor. Son implantation en fond de vallée limite les perceptions dans cette dernière du fait de son absence de relief qui s'ajoute aux cultures de maïs relativement hautes. Les boisements des coteaux à l'ouest masquent une grande partie des habitations du village de Lagor.

Les abords de la zone d'implantation potentielle du projet sont composés :

- Au nord, du Chemin de Balen ainsi que de cultures de maïs et de deux habitations de « Saint-Jean » ;
- A l'est, de l'usine chimique de Toray Carbon Fibers Europe et de son parking, bordés par la RD 31 ;
- Au sud, d'une habitation et de la RD 31 ;
- A l'ouest, du cours d'eau, le Luzoué, et de sa ripisylve prenant la forme d'un boisement de feuillus.

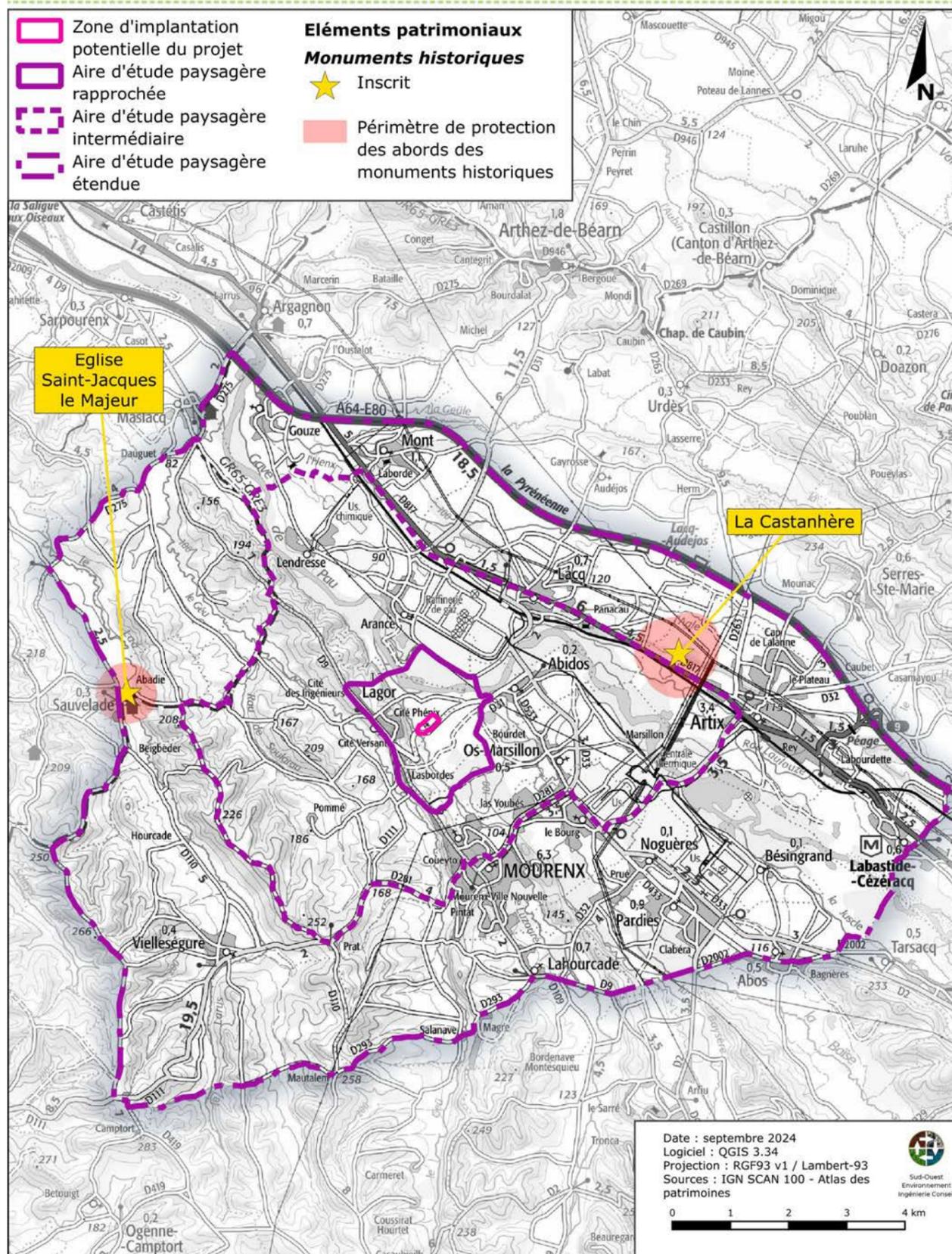


PLANCHE 15. Eléments patrimoniaux

### Zone d'implantation potentielle du projet et ses abords immédiats

Vue sur le Chemin de Balen et le champ de maïs en face de la ZIP



Vue sur la haie en bordure ouest de la ZIP



Entreprise Toray Carbon Fibers Europe et RD 31 en bordure nord-est de la ZIP



Vue sur le champ de maïs constituant la ZIP



Vue sur l'habitation du nord-est de la ZIP

Vue sur la RD 31 et l'habitation en bordure sud de la ZIP

PLANCHE 16. La zone d'implantation potentielle du projet et ses abords immédiats

### Perceptions visuelles et enjeux définis depuis les aires d'étude paysagères

Les enjeux visuels peuvent être synthétisés de la façon suivante :

Note d'enjeux	Note
Nul	0
Très faible	1 à 5
Faible	6 à 7
Modéré	8 à 9
Fort	10 à 12
Très fort	> 12

#### Synthèse des zones d'enjeux visuels

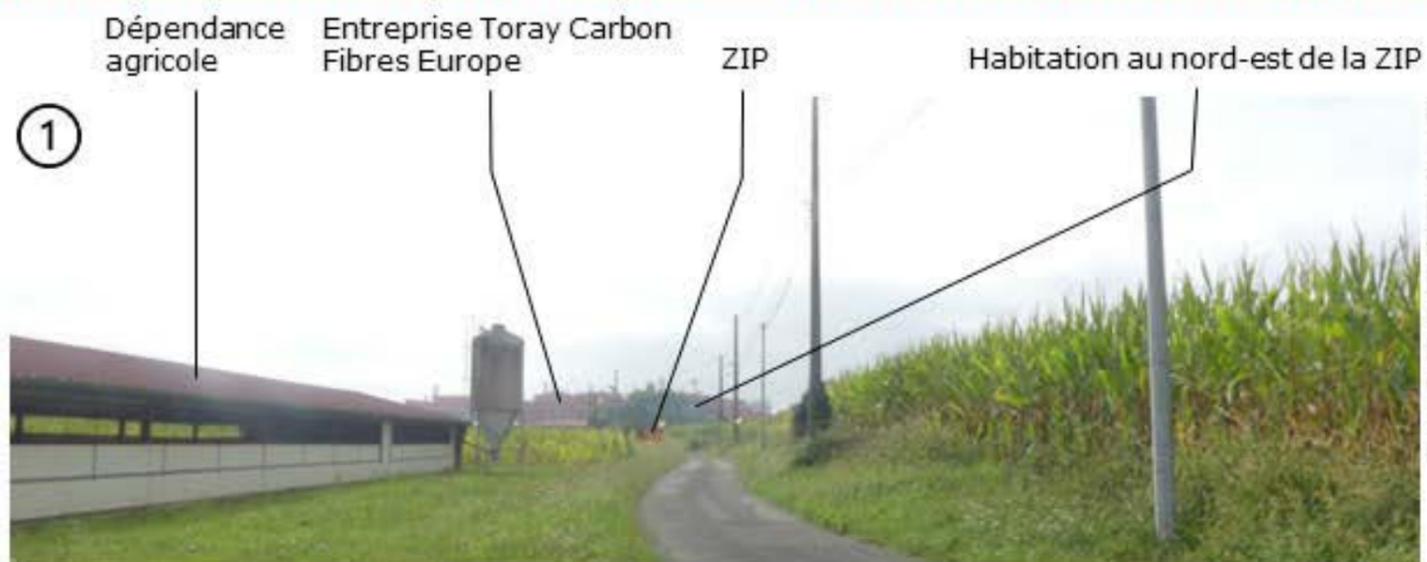
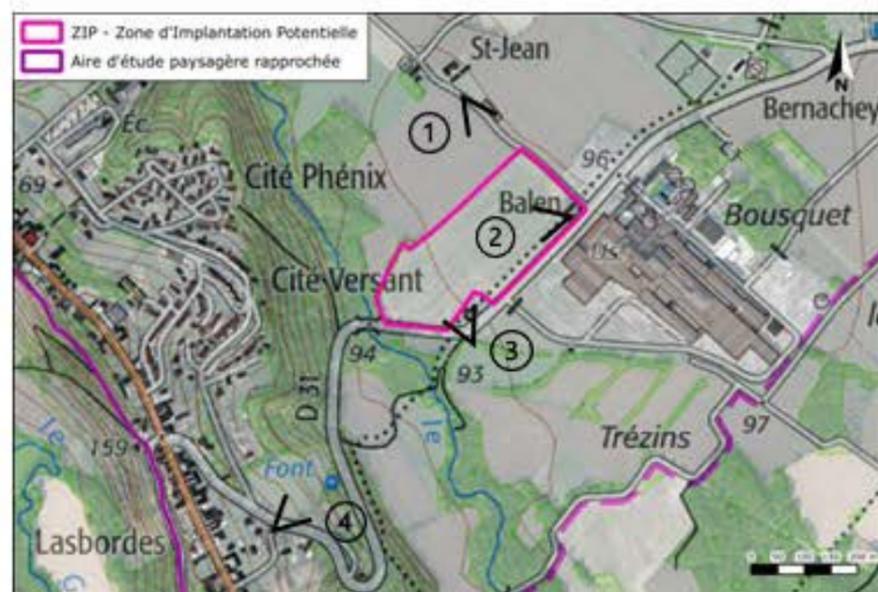
Aire d'étude	Thème	Enjeux
Aire d'étude paysagère étendue	Voiries	NULS
	Habitations	NULS
	Patrimoines et sites remarquable	NULS
Aire d'étude paysagère intermédiaire	Voiries	NULS
	Habitations	NULS
	Patrimoine et sites remarquables	NULS
Aire d'étude paysagère rapprochée	Voiries	Chemin de Balen
		RD 31 le long de la ZIP
		RD 31 à l'entrée de Lagor
		Chemin du Stade
	Habitations	Habitation au sud de la ZIP
		Habitations de « Saint-Julien »
		Habitations de Lagor (MODÉRÉS à FAIBLES)
Patrimoines et sites remarquable	Habitation au nord-est de la ZIP	
Patrimoines et sites remarquable	NULS	

Les enjeux visuels sont peu nombreux et s'organisent principalement aux alentours directs de la ZIP ainsi qu'au sein du village de Lagor.

Les enjeux visuels concernent souvent la quasi-totalité de la ZIP à condition d'être hors période de cultures car ces dernières ferment les perceptions, en particulier pour les habitations de « Saint-Julien ». De la même manière, en fonction de la saison et de la densité du couvert végétal du coteau à l'ouest de la ZIP, les perceptions depuis Lagor seront plus ou moins importantes.

Aucun monument historique ou site inscrit ne présente d'intervisibilité avec la zone d'étude.

### Intervisibilités depuis l'aire d'étude paysagère rapprochée 1/2



Depuis le lieu-dit « Saint-Jean », vue sur le nord de la ZIP qui reste très masquée par les champs de maïs alentours. Hors période de culture, les vues seront beaucoup plus importantes.

RD 31 ZIP Habitation abandonnée au nord-est de la ZIP Entreprise Toray Carbon Fibres Europe



Depuis la RD 31 au niveau de l'entrée du village de Lagor, vue sur tout le nord de la ZIP.



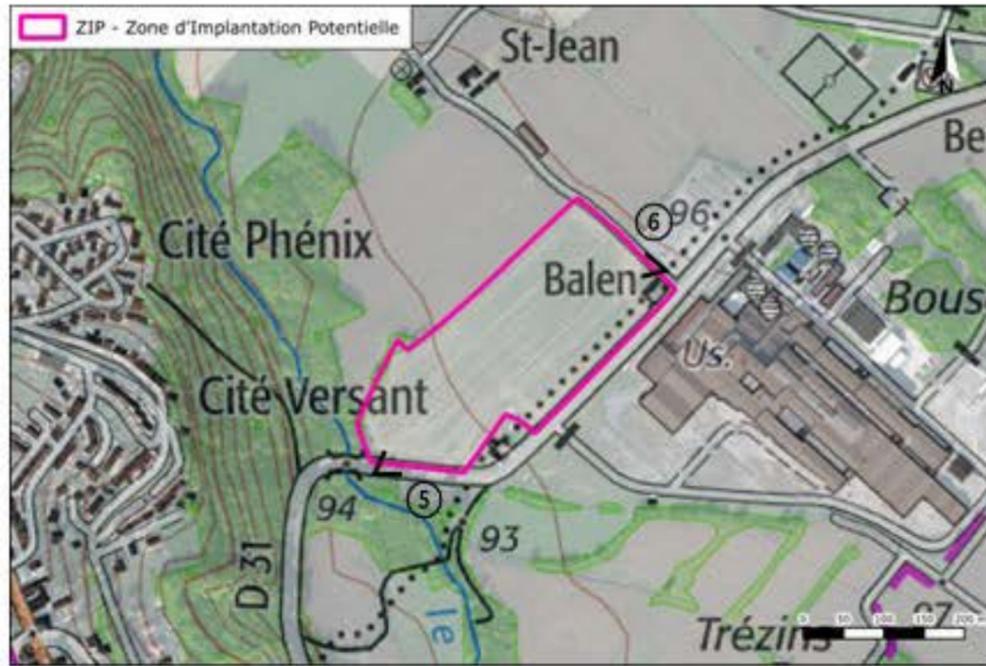
Depuis l'habitation au nord-est de la ZIP, vue sur le champ de maïs et des habitations de Lagor sur le coteau.



Depuis la RD 31 au niveau de l'habitation au sud de la ZIP, vue sur la totalité de la largeur de cette dernière.

PLANCHE 17. Intervisibilités depuis l'aire d'étude rapprochée – Partie 1

**Intervisibilités depuis l'aire d'étude paysagère rapprochée 2/2**



Depuis la RD 31, vue sur la quasi-totalité de la ZIP actuellement en culture.



Depuis le Chemin de Balen au nord de la ZIP, vue sur la quasi-totalité de la ZIP.

PLANCHE 18. Intervisibilités depuis l'aire d'étude rapprochée – Partie 2

### Synthèse des enjeux visuels

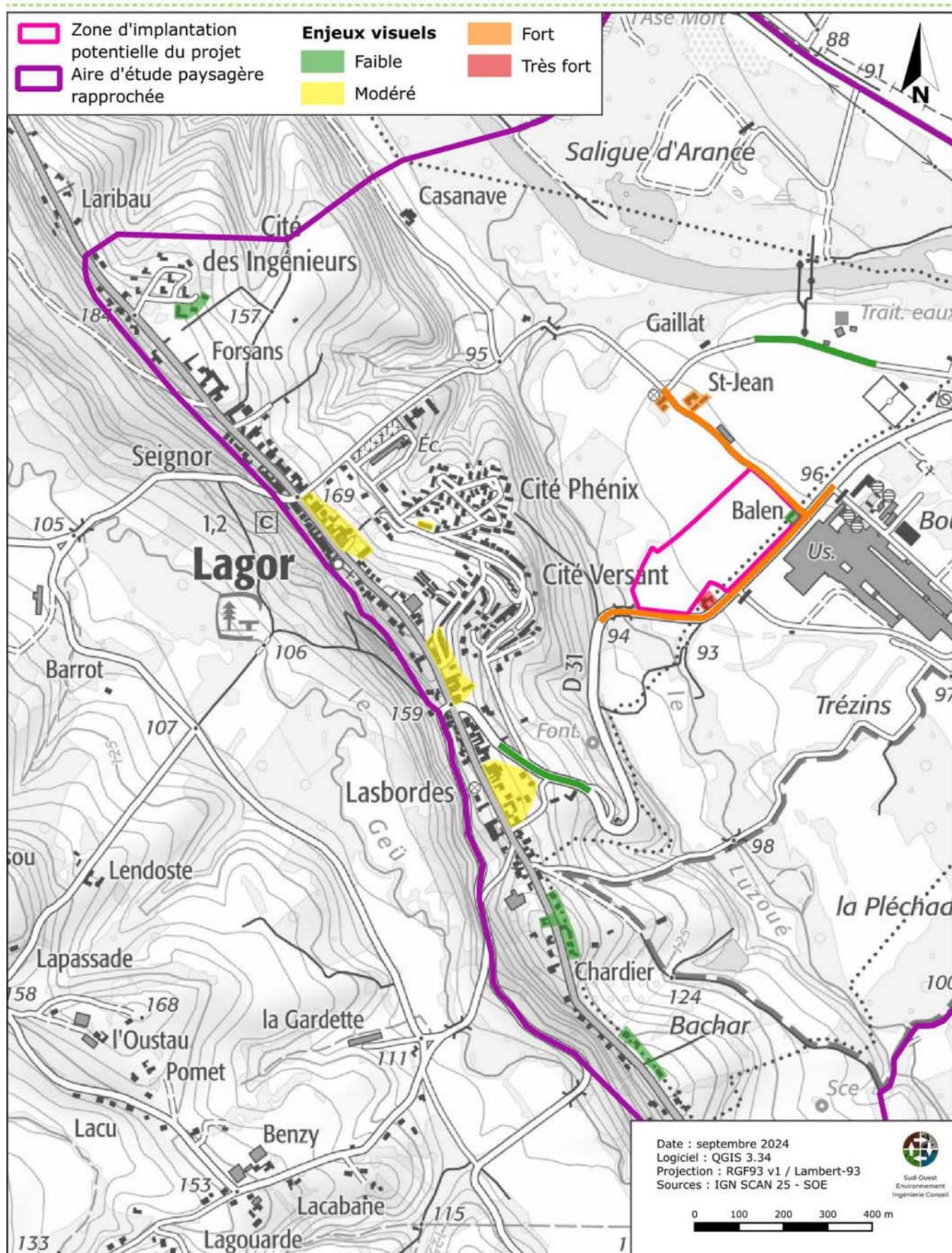


PLANCHE 19. Synthèse des enjeux visuels du secteur

#### 4.8. Conclusion : les sensibilités du site étudié

Echelle d'enjeux :

Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	-------------	--------	--------	------	-----------

##### Synthèse des enjeux sur la zone d'implantation potentielle du projet à l'issue de l'état initial de l'environnement

Thèmes	Evaluation des enjeux	Commentaires
<b>Situation administrative</b>		
	PLU de Lagor	Modéré
	PLUi de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez	Nul
	SCoT	Nul
	Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Lacq-Orthez	Faible
Plans Schémas et programmes	SDAGE Adour-Garonne	Modéré
	SAGE	Nul
	SRADDET Nouvelle-Aquitaine	Fort
	S3REnR Nouvelle-Aquitaine	Faible

Risques		
Risques	Modéré	<p>La commune de Lagor n'est couverte par aucun PPRI, la zone d'implantation potentielle du projet est située en dehors de toute zone inondable identifiée par la SLGRI des Pyrénées Atlantiques mais pourrait tout de même être soumise à ce risque lié au Luzoué passant à proximité.</p> <p>Un PAPI est en cours d'élaboration et concerne la commune de Lagor.</p> <p>La commune de Lagor n'est pas concernée par un PPR Séisme malgré le risque sismique classé moyen avec une intensité de 4/5. Des obligations en cas de travaux ou de construction étant liées à prévenir le risque sismique sont à prendre en compte.</p> <p>La commune de Lagor n'est couverte par aucun PPRN Mouvement de terrain mais la zone d'implantation potentielle du projet est entièrement concernée par l'aléa de retrait-gonflement des argiles, selon une exposition faible en grande majorité, et sur une frange à l'ouest, selon une exposition moyenne.</p> <p>La commune de Lagor est concernée par un Plan départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies. La zone d'implantation potentielle ne présente pas de risque particulier de départ d'incendie contrairement aux boisements situés en bordure ouest. La ZIP est également soumise à des obligations légales de débroussaillage. Le SDIS a fait part de mesures à respecter pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.</p> <p>La commune de Lagor est soumise au risque installations industrielles classées ICPE, en raison, principalement de sa proximité avec le site industriel de Lacq mais se situe en dehors du périmètre du PPRT de cette dernière. Une ICPE se trouve néanmoins à proximité directe de la ZIP.</p> <p>La commune de Lagor est soumise au risque de canalisation de transport de marchandises dangereuses principalement en raison de la présence de canalisations de transport de gaz interceptant le périmètre de la ZIP.</p> <p>La commune de Lagor recense 13 anciens sites industriels (le plus proche étant l'usine Toray Carbon Fibers Europe à environ 30 m à l'est sur la commune d'Abidos).</p>
Milieu physique		
Climat (microclimat)	Faible	<p>La zone étudiée est soumise, dans son ensemble, à un climat partagé entre océanique, montagnard et semi-continentale, marqué par des températures chaudes en été et relativement douces en hiver, avec un vent d'ouest majoritaire.</p> <p>L'ensoleillement est localement bon.</p> <p>Une frange au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle du projet constituant un espace boisé est susceptible de présenter un microclimat plus frais tandis que l'ensemble de la ZIP pourrait être sujet à des brouillards hivernaux engendrés par la proximité du Gave de Pau.</p>
Topographie	Faible	<p>Le secteur d'étude s'étend principalement entre la plaine du Gave de Pau et ses coteaux où les altitudes varient entre 100 et 260 m NGF environ.</p> <p>La zone d'implantation potentielle du projet est située dans la plaine du Gave de Pau en rive gauche.</p> <p>Son altitude est maximale au nord-est (97 m NGF) et minimale à la pointe sud-ouest (94 m NGF). La pente suit globalement une direction nord-est/sud-ouest en direction du Luzoué mais s'avère très faible (1 %) ce qui rend propice l'infiltration.</p>
Géologie et formations superficielles	Faible	<p>La géologie de la zone d'implantation potentielle du projet est composée de formations datant de l'ère quaternaire correspondant à des alluvions fluviales actuelles et plus anciennes.</p> <p>Les sols sur la zone d'implantation potentielle du projet sont des brunisols en partie est et des reductisols en partie ouest.</p> <p>La zone d'implantation potentielle du projet ne présente pas de trace d'érosion ou de dessiccation particulière.</p>
Hydrologie	Modéré	<p>Le cours d'eau le plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet est le Luzoué situé à environ 10 m à l'ouest de la ZIP.</p> <p>Les eaux pluviales de la zone d'implantation potentielle du projet qui ne se sont pas infiltrées sont drainées via la pente vers le Luzoué à l'ouest puis vers le Gave de Pau au nord.</p> <p>La zone d'implantation potentielle du projet appartient à la masse d'eau « Le Luzoué » (FRFR431).</p> <p>Aucune station hydrométrique n'étant présente sur le Luzoué, aucun débit n'a pu être mesuré.</p> <p>La masse d'eau « Le Luzoué » présente un état écologique bon en 2023 et un état chimique bon en 2012 à la station « Le Luzoué à Lagor ».</p> <p>Cette même masse d'eau subit quelques pressions significatives liées à des pressions ponctuelles et diffuses.</p> <p>Aucun prélèvement d'eau n'est réalisé au sein de la zone hydrographique « Le Luzoué ».</p>

Hydrogéologie	Faible	<p>Les masses d'eau souterraines libres (masse d'eau souterraine la plus superficielle) « Alluvions du Gave de Pau » (FRFG030) » et « Molasses, alluvions anciennes du Piémont et formations peu perméables du bassin de l'Adour » (FRFG044) concernant la ZIP, présente un « bon » état quantitatif et respectivement un « mauvais » et un « bon » état chimique.</p> <p>Des prélèvements peu importants sur les eaux souterraines dans la zone hydrographique « Le Luzoué » sont effectués et concernent des usages industriels.</p> <p>Une frange au sud-ouest et au nord-est de la zone d'implantation potentielle du projet sont potentiellement sujettes aux inondations de cave, selon une fiabilité moyenne.</p> <p>La zone d'implantation potentielle du projet est située à distance de tout captage ou périmètre de protection de captage. Le périmètre de protection le plus proche (périmètre de protection rapproché du captage « Artix 4 ») est situé à environ 5,4 km au sud-est de la ZIP.</p>
Zones humides	Nul	<p>Aucune trace d'hydromorphie dans les sols n'a été identifiée, témoignant du caractère non humide du secteur étudié, conformément aux données bibliographiques à disposition : ces sols sont réputés non hydromorphes.</p> <p>Par conséquent, les investigations menées amènent à conclure sur l'absence de zones humides pédologiques au sein de la zone d'étude relative au projet photovoltaïque porté par URBASOLAR sur la commune de LAGOR (64).</p>
<b>Milieux naturels</b>		
Présence de milieux naturels réglementés	Faible	<p>Deux zonages environnementaux sont présents dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude :</p> <p>Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau (n° FR7212010) (situé à 2,6 km du projet) : On y retrouve 26 espèces d'oiseaux inscrites dans l'annexe I de la directive oiseaux.</p>
	Modéré	<p>Gave de Pau (n° FR7200781) (situé à proximité du projet) : Au total, 17 espèces inscrites à l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitats sont présentes et utilisent les habitats naturels du site Natura 2000 pour la réalisation de tout ou partie de leur cycle biologique (Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées, Cistude d'Europe, Ecrevisse à pattes blanches, Damier de la Succise, ...).</p>
Faune, flore et habitats	Modéré	<p>Sur les 22,8 ha de l'aire d'étude rapprochée, la présence de 42 espèces d'oiseaux protégées, 2 espèces d'amphibiens protégés, 3 espèces de reptiles protégés, 1 espèce de coléoptère protégée, 2 espèces de mammifères protégés et 17 espèces de chiroptères protégés a été observée.</p> <p>1 habitat prioritaire et 2 espèces floristiques protégées ont également été identifiés.</p> <p>Présence de 1 731 m<sup>2</sup> de zones humides recensés sur le critère végétation.</p> <p>Présence de 6 espèces « parapluies » jugées comme « enjeux du dossier » par le bureau d'études Simethis.</p> <p>Enjeux locaux faibles à fort se concentrant principalement sur les boisements et les formations pré-forestières.</p>
<b>Milieu humain et socio-économique</b>		
Population et habitat	Faible	<p>La population sur la commune de Lagor est relativement faible. La population est en diminution depuis 1968 (-25 %).</p> <p>L'ERP le plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet sur la commune de Lagor, est un centre paramédical situé à environ 370 m à l'ouest.</p> <p>La commune de Lagor est dotée de quelques équipements (mairie, pharmacie, salle des fêtes...).</p>
Activités économiques	Faible	<p>Le secteur de Pau constitue le bassin d'emploi de la zone étudiée.</p> <p>Les secteurs de « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » et « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » constituent la base de l'économie communale.</p> <p>Plusieurs entreprises sont recensées sur la commune de Lagor.</p>
Activités industrielles	Modéré	<p>Deux sites/sols pollués sont recensés au sein de l'aire d'étude immédiate, ils sont situés à environ 30 m à l'est et 750 m au nord de la zone d'implantation potentielle du projet.</p> <p>Plusieurs sites CASIAS sont recensés à proximité, le plus proche étant localisé à 30 m à l'est de la ZIP.</p> <p>Trois ICPE sont recensées au sein de l'aire d'étude immédiate, l'installation la plus proche étant une usine chimique située à 30 m à l'est de la ZIP.</p>
Activités agricoles	Modéré	<p>L'activité dominante sur la commune de Lagor est la polyculture et le polyélevage.</p> <p>Sur la commune de Lagor entre 1988 et 2020, les paramètres concernant l'agriculture locale ont varié, notamment avec une diminution globale de la majorité des variables contrastant avec une augmentation récente de la superficie en cultures permanentes et la superficie toujours en herbe.</p> <p>La zone d'implantation potentielle du projet est presque entièrement recensée au Registre Parcellaire Graphique de 2023 (6,1 hectares recensés pour 6,4 hectares au total, soit 95 %). Ce recensement correspond à une culture de maïs et aux bordures de champs.</p> <p>Lors de la visite terrain du 02/09/2024, l'occupation agricole sur la zone d'implantation potentielle du projet était similaire à celle déclarée au RPG 2023.</p> <p>Si la surface agricole concernée par le projet final est supérieure à 5 ha, ce dernier devra alors faire l'objet d'une étude préalable agricole au titre du décret n°2016-1190 du 31 août 2016.</p> <p>La commune de Lagor est concernée par 5 statuts de protection.</p>

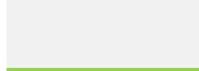
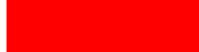
Voisinage	Faible	La zone d'implantation potentielle du projet, bien que située dans un contexte rural, est localisée à proximité de nombreux lieux-dits (habitation la plus proche en bordure immédiate au sud).
Tourisme et loisirs	Faible	Aucun hôtel, camping ou autre type d'hébergement collectif n'est recensé sur la commune de Lagor. 1 gîte de France est présent sur la commune, et se trouve à environ 2,2 km à l'ouest de la ZIP. D'autres particuliers proposent leur logement à la location, le gîte le plus proche se trouvant à environ 400 m à l'ouest de la ZIP sur la commune de Lagor. Le secteur est marqué par un patrimoine architectural peu riche (absence de monuments). La commune est peu attractive et peu dynamique (peu d'associations et d'activités et services touristiques). Quelques sentiers de randonnées ou de promenades sont retrouvés dans le secteur d'étude. Le sentier le plus proche étant le circuit « La « V 81 » de Orthez à Pau » passant à environ 470 m au sud-ouest de la ZIP.
Commodité du voisinage	Faible	Le site étudié est localisé au sein d'un contexte rural présentant quelques nuisances sonores. La proximité de l'usine chimique de Toray Carbon Fibers Europe est à l'origine d'émission sonores continues en journée tandis que les activités agricoles et domestiques locales, et la circulation sur les voiries à proximité pourront être à l'origine d'émissions sonores ponctuelles.
Hygiène, sécurité et salubrité publique	Faible	La commune de Lagor n'est pas directement dotée d'une station d'épuration mais une station intercommunale se situe à environ 1,6 km au nord-est de la zone d'implantation potentielle du projet. Lors des derniers contrôles réalisés, cette station était conforme en performance mais pas en équipement. Le traitement des eaux usées sur la commune est assuré par la Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse. L'eau potable sur la commune de Lagor est gérée par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse qui assure la production, le transfert et la distribution via une délégation au SAUR. La collecte des déchets est régie sur la commune par la Communauté de Communes via une délégation à HECTOgone. La CC de Lacq-Orthez incluant Lagor, gère sept déchetteries.
Transports	Faible	La zone d'implantation potentielle du projet est située à distance des aérodromes ou aéroports (le plus proche étant situé à 16,5 km à l'est). La zone d'implantation potentielle du projet est localisée à environ 2,3 km au sud-ouest de la ligne de chemin de fer la plus proche (ligne 650) et 5,7 km à l'ouest de la gare la plus proche (gare d'Artix). L'itinéraire d'accès à la zone d'implantation potentielle du projet emprunte l'A 64, la sortie 9, la RD 817, la RD 281, la RD 33, la RD 31 et le Chemin de Balen. Aucune limitation de tonnage et un aucun obstacle à la circulation des véhicules n'est à signaler sur les voiries empruntées par cet itinéraire.
Réseaux divers	Fort	Aucun réseau d'irrigation n'a été signalé par les services consultés dans le cadre des DICT. Des traces d'un réseau d'irrigation ont été retrouvées sur la zone d'implantation potentielle du projet. Deux bornes d'incendie sont situées à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet. Un réseau d'eau traverse le sud-est et le nord-est de la ZIP. Un réseau d'assainissement traverse également le nord-est de la ZIP. Une ligne électrique basse tension traverse l'est de la ZIP tandis qu'une ligne haute tension longe les voiries passant au nord au sud-est de la ZIP. Une ligne de télécommunication traverse le nord-est de la ZIP. Un réseau de canalisations de transport de gaz est présent sur l'ouest de la ZIP.

Paysage		
Contexte paysager	Faible	L'aire d'étude paysagère se localise au sein du secteur paysager « Le Béarn des Gaves », des entités « Vallée du Gave de Pau » et « L'entre-deux-gaves », dans les unités paysagères « Aval de Pau : Entre torchères et maïs » et « Collines du Saleys et du Là ». Le secteur s'organise sur la vallée du Gave de Pau et ses terrasses et coteaux. L'occupation du territoire est hétérogène, principalement dominée par des cultures de maïs dans les vallées et terrasses et par des prairies sur les coteaux. La zone est également fortement marquée par l'industrie, principalement au niveau du complexe chimique de Lacq et à plus petite échelle par l'usine de Toray Carbon Fibers Europe aux abords de la zone d'implantation potentielle du projet. L'habitat du secteur se concentre sur les terrasses et coteaux du Gave de Pau et de façon diffuse sur le reste du territoire, le plus souvent le long des axes de communication principaux.

Patrimoine culturel et archéologique		Faible	<p>La zone d'implantation potentielle du projet ne se superpose à aucun périmètre de protection des monuments historique aucun site et paysage inscrit ou classé et à aucun site patrimonial remarquable.</p> <p>Le monument historique le plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet est « La Casthanère » d'Artix, situé à environ 4,2 km au nord-est, tandis qu'aucun site inscrit ou classé ne se trouve au sein des aires d'étude paysagères.</p> <p>Le patrimoine rural du secteur est peu riche et peu diversifié, représenté par quelques croix et occasionnellement des éléments bâtis vernaculaires.</p> <p>Le territoire d'étude possède plusieurs itinéraires de promenades balisés qui permettent de découvrir les villages locaux, offrant parfois des points de vue remarquables.</p> <p>Aucune Zone de Présomptions de Prescriptions Archéologiques (ZPPA) n'est présente sur la zone d'implantation potentielle du projet.</p>
Aire d'étude paysagère étendue	Voiries	Nuls	<p>La présence du coteau à l'ouest de la ZIP bloquant les perceptions lointaines, l'entreprise Toray Carbon Fibres Europe à l'est ainsi que l'absence de relief dans la plaine du Gave de Pau ne permet aucune perception visuelle à l'échelle de l'aire d'étude paysagère éloignée.</p> <p>Seuls deux monuments historiques se trouvent au sein de l'aire d'étude paysagère éloignée et aucun des deux ne possède de covisibilités avec la zone d'implantation potentielle du projet.</p>
	Habitations	Nuls	
	Patrimoine	Nuls	
Aire d'étude paysagère intermédiaire	Voiries	Nuls	<p>Aucune perception n'a été constatée depuis l'aire d'étude paysagère intermédiaire pour les mêmes raisons que l'aire d'étude paysagère étendue.</p> <p>Aucun monument historique ou sites inscrit/classé ne se trouve dans l'aire d'étude paysagère intermédiaire et aucun élément du petit patrimoine n'est concerné par des intervisibilités avec la ZIP.</p>
	Habitations	Nuls	
	Patrimoine	Nuls	
Aire d'étude paysagère rapprochée	Voiries	Faibles à forts	<p>Les enjeux visuels sont peu nombreux au sein de l'aire d'étude rapprochée, les plus important étant retrouvés au niveau de la RD 31 et du Chemin de Balen bordant le projet ainsi qu'au niveau des habitations des alentours proches et du village de Lagor.</p> <p>Aucun patrimoine ou site remarquable n'a été relevé</p>
	Habitations	Faibles à très forts	
	Patrimoine	Nuls	

## 5. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES DE PROTECTION

Voir tableau ci-après. Code couleur employé :

Impacts positifs	
Impacts nuls ou négligeables	
Impacts faibles	
Impacts modérés	
Impacts forts	
Impacts très forts	

Thèmes	Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles		
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation			
<b>Compatibilité avec les plans, schémas et programmes</b>	<p>Le projet photovoltaïque, considéré comme équipement d'intérêt collectif apparaît comme compatible au vu des conditions qui seront respectées grâce aux différentes mesures dans le cadre du projet. Néanmoins, la DDTM 64 indique qu'il est incompatible et qu'il devra s'intégrer au Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours de réalisation.</p> <p>Dans le cadre du PLUi en cours, en accord avec la Communauté de Communes de Lacq-Orthez un zonage spécifique dédié aux énergies renouvelables sera proposé, rendant ainsi le projet compatible, selon le maître d'ouvrage.</p> <p>Aucun SCoT n'est en cours de réalisation ou approuvé sur le territoire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, dont la commune de Lagor fait partie.</p> <p>Un PCAET est approuvé depuis le 14 décembre 2015 sur le territoire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez tandis qu'un nouveau est prescrit pour la période 2023-2028. → Ce PCAET atteste d'une volonté de développer la production d'énergie par le solaire photovoltaïque. Le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque répondrait aux objectifs du PCAET.</p> <p>Grâce aux mesures prises, le projet semble compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.</p> <p>Le projet n'est concerné par aucun SAGE.</p> <p>Le projet de Lagor s'implante au droit de parcelles agricoles cultivées, surface non privilégiée dans le cadre du SRADDET Nouvelle-Aquitaine pour l'implantation de projets photovoltaïques.</p> <p>Les parcelles du projet sont néanmoins identifiées comme zone ouverte à l'urbanisation à destination d'activités économiques au sein du PLU de Lagor mais également recensées au RPG 2023. Aucune coactivité agricole</p>		<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Potentielle coactivité agricole qui permettrait le maintien de l'activité agricole des parcelles</p> <p>Réduction d'emprise du projet</p> <p>Prise en compte des risques et des documents réglementaires associés (SDIS 64... voir plus loin thème des risques)</p> <p>Mise en place de diverses mesures paysagères (voir plus loin thème paysage)</p> <p>Aucune substance dangereuse sur site</p> <p>Aucun prélèvement d'eau ne sera nécessaire au fonctionnement du site</p> <p>Nombreuses mesures permettant d'éviter ou limiter les pollutions</p> <p>Maintien d'un couvert herbacé (resemis de prairie sur le site)</p> <p>Respect des consignes du SRA</p>		<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Potentielle coactivité agricole permettant le maintien de l'activité agricole des parcelles</p> <p>Réduction d'emprise du projet</p> <p>Prise en compte des risques et des documents réglementaires associés (SDIS 64... voir plus loin thème des risques)</p> <p>Mise en place de diverses mesures paysagères (voir plus loin thème paysage)</p> <p>Aucune substance dangereuse sur site</p> <p>Aucun prélèvement d'eau ne sera nécessaire au fonctionnement du site</p> <p>Nombreuses mesures permettant d'éviter ou limiter les pollutions</p> <p>Maintien d'un couvert herbacé (resemis de prairie sur le site)</p> <p>Respect des consignes du SRA</p>		<p>Modérées</p> <p>Grâce aux mesures prises le projet paraît compatible avec les plans, schémas et programmes mais devra s'intégrer au PLUi de la CCLO en cours de réalisation</p>

Thèmes	Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles	
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation		
	<p>n'est actée au sein du projet mais cela pourrait être le cas dans le futur. Après application des mesures ERC, le projet aura un impact jugé négligeable sur les continuités écologiques.</p> <p>Le projet de Lagor est prévu en autoconsommation pour le site ICPE Toray Carbon Fibers Europe voisin. La centrale photovoltaïque projetée ne sera pas reliée au réseau public d'électricité.</p>					
<b>Risques majeurs, réseaux</b>	<p>Risque feu de forêt lié à un départ dû à la propagation d'un incendie</p> <p>Risque lié aux canalisations de transport de matières dangereuses</p> <p>Risque de mouvement de terrain</p> <p>Sécurité</p> <p>Incendie, foudre, aléas climatiques</p>	<p>Risque feu de forêt et lié à un départ dû à la propagation d'un incendie</p> <p>Risque lié à la stabilité des sols</p> <p>Sécurité</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Réduction d'emprise du projet (dont évitement de canalisations de transport de gaz)</p> <p>Mesures contre le risque incendie respectant les prescriptions du SDIS 64 (piste périphérique interne de 5 m de large, piste lourde, citerne incendie, portails d'accès de 7 m, ...)</p> <p>Mesures supplémentaires dans le cadre de la stratégie de maîtrise du risque incendie développée par Urbasolar</p> <p>Réalisation d'une étude géotechnique avant le commencement des travaux</p> <p>L'ensemble des mesures nécessaires pour s'assurer de la stabilité des constructions sera pris en compte</p> <p>Les panneaux seront fixés à l'aide de pieux, permettant l'absence d'ouvrages profonds</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Mesures contre le risque incendie respectant les prescriptions du SDIS 64 (piste périphérique interne de 5 m de large, piste lourde, citerne incendie, portails d'accès de 7 m, ...)</p> <p>Mesures supplémentaires dans le cadre de la stratégie de maîtrise du risque incendie développée par Urbasolar</p> <p>Les panneaux seront fixés à l'aide de pieux, permettant l'absence d'ouvrages profonds</p>	Faibles	
<b>Milieu physique</b>	<b>Climat et qualité de l'air</b>	<p>La phase « chantier » représente la période de plus fortes émissions de gaz à effet de serre (GES) et de poussières</p>	<p>Légère modification des températures localement</p> <p>Impact positif sur les modes de production d'énergie</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <p>Les travaux de décapage, création des pistes et pose des pieux ne seront pas réalisés en cas de vents violents</p> <p>Engins et camions conformes à la réglementation en vigueur en termes de rejet</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Contrôle des engins</p> <p>Pistes internes en gravas et gravas concassés (0/31,5 mm et 0/80 mm)</p> <p>Limitation du nombre de véhicules sur le chantier et de leur vitesse de circulation</p> <p>Extinction des moteurs dès que possible</p> <p>Durée réduite des travaux lourds</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <p>Conception de la centrale permettant la libre circulation de l'air sous les panneaux</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Resemis de prairie puis maintien du couvert végétal</p> <p>Espacement des panneaux permettant le maintien du couvert végétal</p>	Positives
	<b>Terres, sols, sous-sols et topographie</b>	<p>Risques de pollution des sols et du sous-sol du fait de la présence de produits polluants (engins, ...)</p> <p>Risque de tassement des sols ou d'instabilité</p>	<p>Risques de pollution des sols et du sous-sol du fait de la présence de produits polluants (véhicules d'entretien, ...)</p> <p>Risque de tassement des sols ou d'instabilité</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <p>Vérification régulière des engins de chantier et du matériel</p> <p>Respect des consignes anti-pollution, formation du personnel</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Ravitaillement des gros engins de</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u></p> <p>Vérifications régulières des véhicules légers utilisés et des installations</p> <p>Aucune utilisation de produits chimiques</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Conservation de la topographie du site</p> <p>Composition des pistes en matériaux</p>	Négligeables

Thèmes	Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
			<p>chantier par la technique dite de « bord à bord » sur une aire étanche Gestion et évacuation des déchets de chantier Limitation de la surface destinée au stockage, des pistes de circulation Mise à disposition de kits anti-pollution propre Utilisation de matériaux semi-perméables pour les pistes Limitation des terrassements Réalisation d'une étude géotechnique avant le commencement des travaux Topographie générale du site conservée et limitation des terrassements Pistes réalisées au niveau du terrain naturel MR4 : Re-végétalisation et gestion écologique du site</p>	<p>perméables et pistes transparentes d'un point de vue hydraulique Installation du local technique sur un lit de remblais</p>	
<b>Eaux superficielles, souterraines et zones humides</b>	<p>Risques de pollution des eaux du fait de la présence de produits polluants (engins, ...)</p> <p>Risque de modification des écoulements superficiels et souterrains</p> <p>Risque d'aggravation du risque inondation à l'aval</p> <p>Risque de dégradation des zones humides présentes sur site et en aval</p>	<p>Risques de pollution des eaux</p> <p>Risque de modification des écoulements superficiels et souterrains</p> <p>Risque d'aggravation du risque inondation à l'aval</p> <p>Possible phénomènes d'érosion des sols</p> <p>Risque de dégradation des zones humides présentes sur site et en aval</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Mise en place de système d'assainissement autonome pour la base de vie et citernes d'eau pour l'alimentation en eau potable Vérification régulière des engins de chantier et du matériel Respect des consignes anti-pollution Maintien de la végétation existante lorsque cela est possible Ancrages des panneaux photovoltaïques sur pieux avec une faible emprise au sol Limitation des pistes et du local technique aux aires nécessaires au bon fonctionnement du parc Aucun prélèvement en eau dans le secteur</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Ravitaillement des gros engins de chantier par la technique dite de « bord à bord » sur structure étanche Conservation de la topographie générale du site Mise à disposition de kits anti-pollution Réduction du nombre d'engin sur site Gestion et évacuation des déchets de chantier Pistes internes en matériaux semi-perméable (graves 0/31,5 mm et 0/80 mm) Pistes réalisées au niveau du terrain naturel</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Nettoyage et entretien sans utilisation de produits chimiques Composition des panneaux n'entraînant aucun phénomène de pollution</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Ancrages des panneaux photovoltaïques sur pieux avec une faible emprise au sol Conservation de la topographie du site Limitation des pistes et du local technique aux aires nécessaires au bon fonctionnement du parc Pistes en matériaux semi-perméables et au niveau du terrain naturel Espacement des modules, tables et rangées favorisant l'écoulement des eaux de ruissellement et limitant le recouvrement du sol MR3 : Limiter la prolifération des espèces exotiques à caractère envahissant Maintien et suivi régulier du développement de la végétation</p>	Faibles

Thèmes	Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles	
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation		
			Travaux réalisés hors des périodes de fortes pluies Limitation des opérations de terrassement Décaissement du sol sur un profondeur de 20 à 30 cm pour la matérialisation des pistes, pose d'un géotextile et mise en place de drains Surface réduite des aires de chantier Durée réduite des travaux lourds MR1 : Planification de la période de travaux MR3 : Limiter la prolifération des espèces exotiques à caractère envahissant MR4 : Re-végétalisation et gestion écologique du site  <u>Mesure d'accompagnement :</u> MA1 : Suivis écologiques de chantier			
Paysage et Patrimoine	Patrimoine et archéologie	Le projet est situé à distance des éléments patrimoniaux (monuments, sites inscrits ou classés). Le SRA (Service Régional de l'Archéologie) n'a à ce jour donné aucune réponse aux sollicitations faites en date du 22/08/2024 et du 14/10/2024, mais en cas de réponse, leurs consignes seront respectées.	Le projet est situé à distance des éléments patrimoniaux (monuments, sites inscrits ou classés). Le SRA (Service Régional de l'Archéologie) n'a à ce jour donné aucune réponse aux sollicitations faites en date du 22/08/2024 et du 14/10/2024, mais en cas de réponse, leurs consignes seront respectées.	<u>Mesure de réduction :</u> Respect des instructions du Service Régional d'Archéologique de Nouvelle-Aquitaine (R)	-	Nulles
	Paysage et perceptions	<u>Aire d'étude étendue :</u> Incidences visuelles nulles	<u>Aire d'étude étendue :</u> Incidences visuelles nulles	<u>Mesures de réduction :</u> Réduction d'emprise du projet (MRP1) Autre mesures paysagères (MRP2) Potentielle coactivité agricole de pâturage ovin (MRP3)		Nulles
		<u>Aire d'étude intermédiaire :</u> Incidences visuelles nulles	<u>Aire d'étude intermédiaire :</u> Incidences visuelles nulles	Travaux programmés et structurés selon un planning précis (MRP4) Chantier nettoyé en fin de journée (MRP5) Plateformes de chantier et délaissés évacués à la fin des travaux (MRP6) Conservation et renforcement d'une haie via création d'un linéaire simple de haies multi-essence d'environ 250 m (MRP7) Implantation d'un important linéaire de haies (725 ml) (MRP9) Intégration paysagère des locaux techniques et divers éléments du projet (MRP10) MR4 : Re-végétalisation et gestion écologique du site	<u>Mesures de réduction :</u> Potentielle coactivité agricole de pâturage ovin (MRP3) Caractéristique physique du parc (hauteur des panneaux, orientation, couleur des locaux et panneaux, piste en grave et enherbées) (MRP10)  <u>Mesure d'accompagnement :</u> Entretien des haies durant les 5 premières années (MAP1)	Nulles
<u>Aire d'étude rapprochée :</u> Les incidences paysagères au sein de cette aire d'étude sont concentrées aux alentours proches du projet et sur les hauteurs au niveau du village de Lagor. Globalement faibles mais modérées à très fortes aux abords directs du projet.	<u>Aire d'étude rapprochée :</u> Les incidences paysagères au sein de cette aire d'étude sont concentrées aux alentours proches du projet et sur les hauteurs au niveau du village de Lagor. Elles seront atténuées par l'implantation de haies paysagères. Globalement faibles mais modérées pour certains secteurs			Nulles à faibles		

Thèmes		Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles
		En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
				Respect des instructions du Service Régional d'Archéologique de Occitanie (R)		
Milieu humain	Population, activités économiques, agricoles	Travaux effectués par des entreprises de préférence locales	Entretien des espaces verts Potentielle activité agricole Retombées économiques locales	<p><u>Mesure d'évitement :</u> Interdiction du brûlage des déchets Site clôturé Engins conformes à la réglementation en vigueur en matière de bruit afin de ne pas gêner le voisinage</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Prise en compte d'une potentielle activité d'élevage : surélévation des équipements (1,1 m par rapport au sol), inter-rangs de 4 m, resemis de prairie, différentes options d'entrée et sortie Mesures d'intégration paysagères Travaux réalisés préférentiellement en période automnale et hivernale Mise en place d'une signalisation adaptée pour prévenir les risques d'intrusion Engins équipés d'extincteurs Interdiction de stationner en dehors des zones identifiées sur le chantier Signalisation du chantier et de la sortie des camions Limitation de l'usage des sirènes Pistes et aires de retournement réalisées en grave Arrosage en période sèche, en cas de mise en suspension des poussières et sous réserve de bonnes conditions hydriques Absence de travaux en période de vents importants Limitation de la vitesse de circulation sur le chantier Gestion et tri des déchets Communication des dates de passages des convois exceptionnels Travaux en semaine et période diurne sauf cas exceptionnels Respect du « Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux – Fascicule 2 : Guide technique »</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Portail fermé à clé et clôture entourant le site pour éviter les intrusions Pas d'usage de produits phytosanitaires Pas d'usage d'eau Interdiction de tout brûlage Protection électrique contre les surintensités</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Mise en place d'un système de surveillance par caméra Pistes d'accès conforme aux prescriptions du SDIS Fermeture des portails d'accès compatible avec les outils des sapeurs-pompiers 1 réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> Stratégie d'Urbasolar contre le risque incendie Dispositifs assurant la sécurité électrique Mise en place d'une organisation interne Extincteurs dans les locaux techniques Potential pâturage ovin sur le site Onduleurs et ventilateurs ne fonctionnant pas la nuit et respectant la réglementation concernant les émissions sonores Haies créées Résistance aux mauvaises conditions climatiques (vent, neige) Entretien réduit</p>	Positives
		Retombées financières locales				Risques de perturbations des plus proches voisins et des touristes

Thèmes		Caractéristiques des impacts bruts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction, Compensation ou Suivi)		Bilan des incidences résiduelles
		En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
Milieu naturel	Habitats, Faune, Flore	Perte d'habitats naturels et d'habitats d'espèces Détérioration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces Destruction d'individus d'espèces Perturbation d'individus d'espèces	Détérioration d'habitats naturels Destruction d'individus d'espèces Perturbation d'individus d'espèces	<p><u>Mesures d'évitement :</u> ME1 : Evitement des arbres gîtes potentiels pour les chiroptères ME2 : Evitement des habitats du Tarier pâtre durant la phase travaux</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> MR1 : Planification de la période de travaux MR2 : Mise en place d'un dispositif pour limiter l'installation d'espèces faunistiques protégées en phase travaux MR3 : Limiter la prolifération des espèces exotiques à caractère envahissant MR4 : Re-végétalisation et gestion écologique du site</p> <p><u>Mesures de suivi :</u> MA1 : Suivis écologiques de chantier MA2 : Respect d'une charte chantier à faibles nuisances MA3 : Installation de structures favorables au repos et à l'hibernation des amphibiens et des reptiles</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u> MR4 : Re-végétalisation et gestion écologique du site MR5 : Surveillance des espèces végétales exotiques à caractère envahissant sur l'ensemble du parc MR6 : Gestion des habitats favorables au Lotier velu MR7 : Plantation d'une haie champêtre</p> <p><u>Mesures de suivi :</u> MA4 : Suivis écologiques des sites de compensation et du parc photovoltaïque en phase exploitation (6 passages par an sur 30 ans (11 années de suivi) soit N+1, N+2, N+3, N+4, N+5, N+8, N+11, N+14, N+17, N+20 et N+25</p>	Négligeables à modérées (oiseaux pré-forestiers et chiroptères)
		Raccordement	<p>Incidences sur les terres, sols, sous-sols Incidences vis-à-vis des risques naturels et technologiques Incidences sur les milieux naturels et humains Incidences sur les voiries Incidences sur le paysage et le patrimoine</p>	<p>Incidences sur les terres, sols, sous-sols Incidences vis-à-vis des risques naturels et technologiques Incidences sur les milieux naturels et humains Incidences sur les voiries Incidences sur le paysage et le patrimoine</p>	Raccordement enfoui direct en autoconsommation avec le site de Toray Carbon Fibers Europe voisin	Raccordement enfoui direct en autoconsommation avec le site de Toray Carbon Fibers Europe voisin

Afin d'illustrer les incidences paysagères et visuelles du projet, les photomontages réalisés sont présentés sur les planches en pages suivantes.

#### Coût des mesures en phase chantier

La mise à disposition de kits anti-pollution présentera un coût de **200 €** (x5 kits au total). Ce kit sera à changer dès utilisation.

Les mesures écologiques en phase conception et chantier présenteront un coût estimé à **16 700 €** pour la tranche haute et **13 200 €** pour la tranche basse.

Les mesures paysagères en phase conception et chantier présenteront un coût maximum estimé d'environ **51 000 €**, dont création de 725 m de haies doubles multi-essences et renforcement d'une haie via création d'un linéaire de haies simples multi-essences.

### ***Coût des mesures en phase exploitation***

---

Les mesures en faveur de la biodiversité représentent un cout total d'environ **286 000 €**, dont lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

L'entretien des haies durant les 5 premières années d'exploitation du parc photovoltaïque entraînera un coût de **42 500 €**.

- La mise en place des diverses mesures spécifiques en phase chantier représentera un coût de **67 000 €** pour la tranche haute et **64 200 €** pour la tranche basse.
- La mise en place des diverses mesures spécifiques en phase exploitation représentera un coût de **286 000 € (y compris lutte contre les espèces exotiques envahissantes)**.
- Le coût de raccordement à l'usine Toray Carbon sera défini ultérieurement.
- Les coûts liés aux autres mesures sont intégrés à la conception du projet.

Photomontage 1 – Vue depuis le chemin de Balen en bordure nord du projet

Etat actuel du site



Etat final du site sans mesures paysagères



Etat final du site avec mesures paysagères

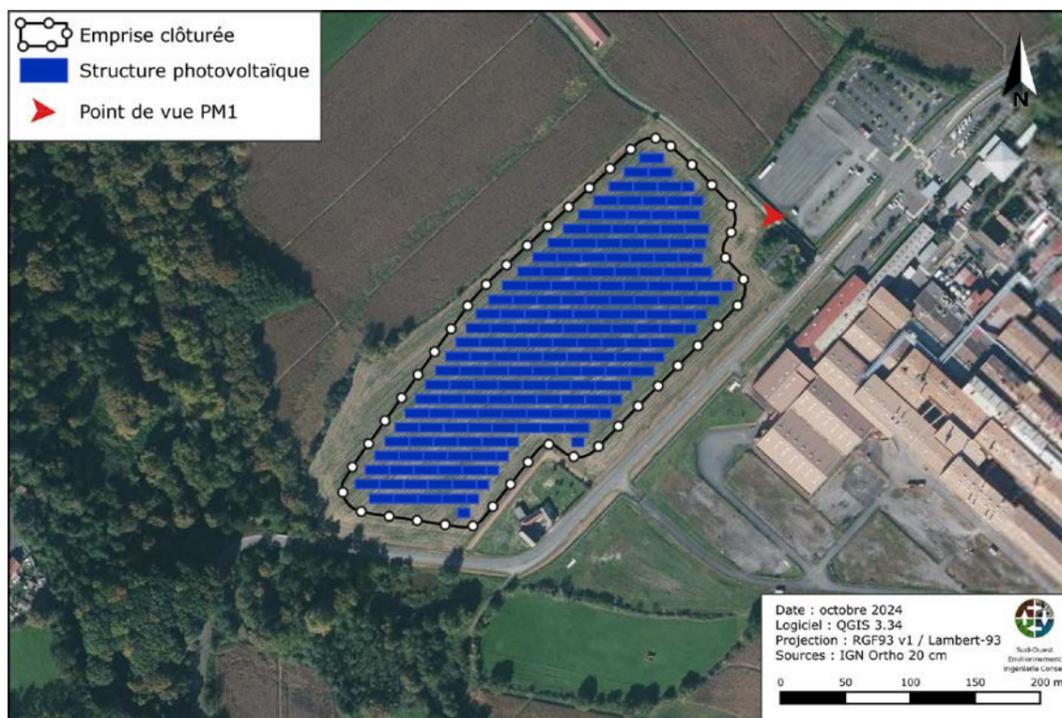


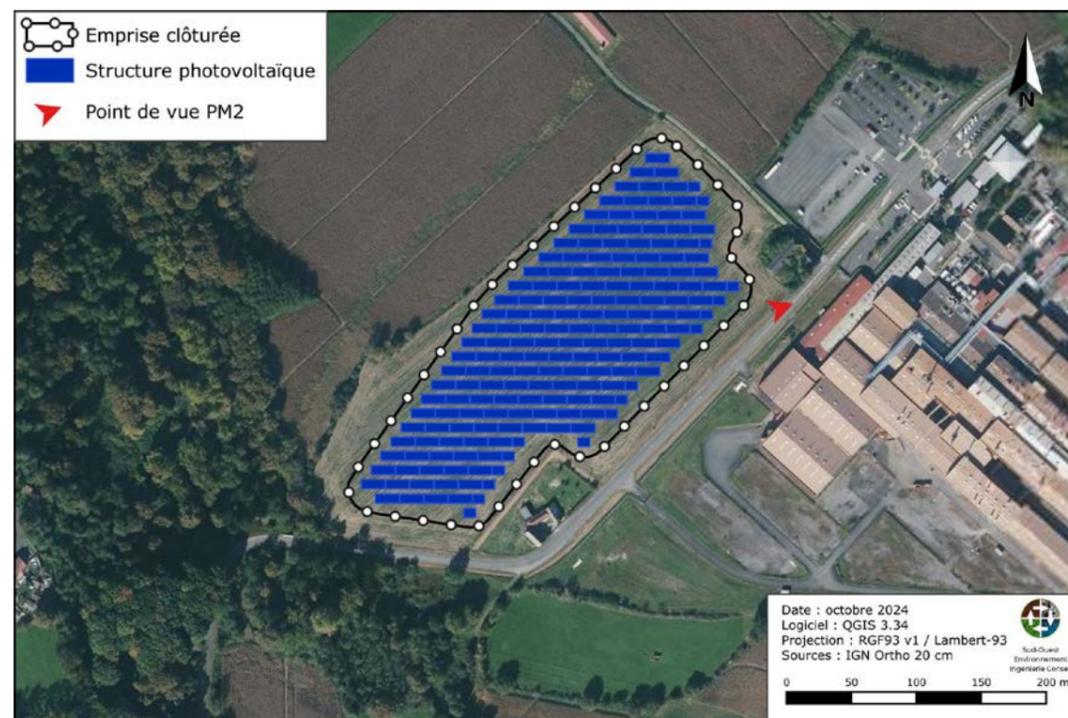
PLANCHE 20. Photomontage 1 : Vue depuis le chemin de Balen en bordure nord

Photomontage 2 – Vue depuis la RD 31 en bordure est du projet

Etat actuel du site



Etat final du site sans mesures paysagères



Etat final du site avec mesures paysagères



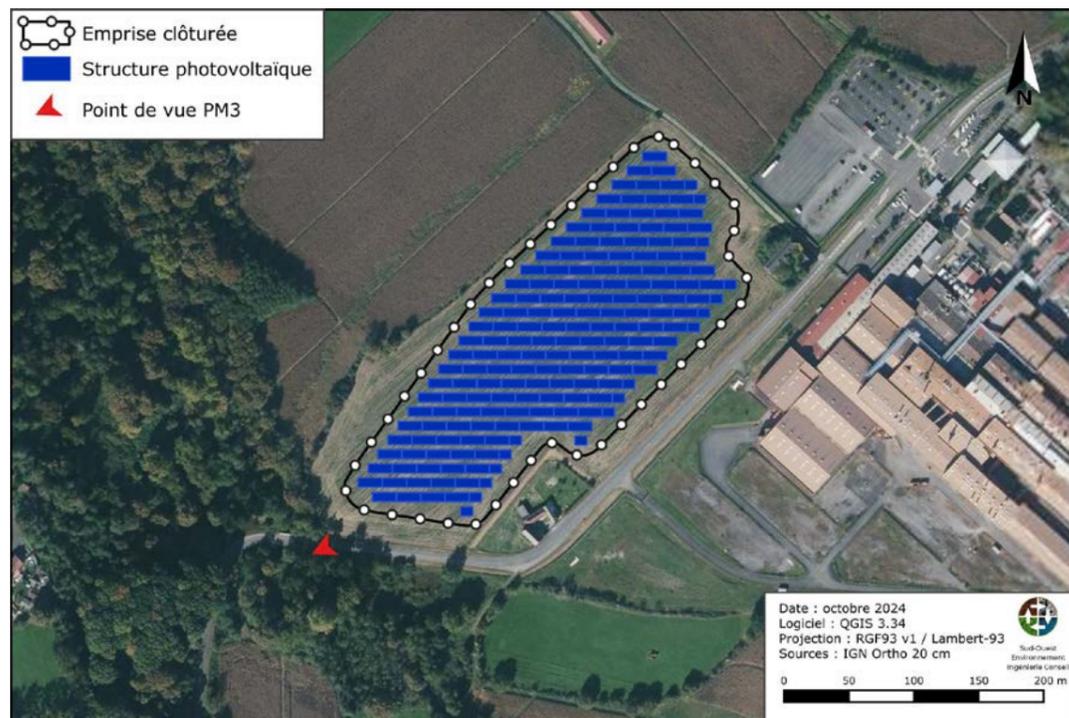
PLANCHE 21. Photomontage n°2 : Vue depuis la RD 31 en bordure est du projet

### Photomontage 3 – Vue depuis la RD 31 en bordure sud-ouest du projet

Etat actuel du site



Etat final du site sans mesures paysagères



Etat final du site avec mesures paysagères



PLANCHE 22. Photomontage 3 : Vue depuis la RD 31 depuis la bordure sud-ouest du projet

## 6. VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MAJEURS

Les risques majeurs sur la commune de Lagor sont les suivants :

- Inondation ;
- Séisme ;
- Mouvement de terrain ;
- Tassements différentiels ;
- Feu de forêt ;
- Installations industrielles classées ;
- Canalisation de transport de matières dangereuses ; Pollution des sols.

Comme vu précédemment il a été étudié que :

- Les terrains du projet sont considérés comme étant en dehors de toute zone inondable cartographiée règlementairement et aucune mesure particulière n'est à prendre.
- La commune de Lagor est soumise à un risque sismique d'intensité 4, soit moyen. L'ensemble des mesures nécessaires pour s'assurer de la stabilité des constructions sera pris en compte.
- Une étude géotechnique sera réalisée dans le cadre du projet, et permettra de s'assurer de la stabilité des sols (**mesure de réduction**). L'ensemble des mesures nécessaires pour s'assurer de la stabilité des constructions sera pris en compte (**mesure de réduction**).
- Les terrains du projet ne sont pas concernés par un zonage de protection lié à une ICPE. De nombreuses mesures seront prises dans le cadre du projet afin de réduire le risque feu de forêt. Les prescriptions du SDIS 64 seront respectées (citerne à incendie, voies d'accès, respect des OLD ...).
- La canalisation de transport de matière dangereuse la plus proche a été évitée et passe à 9 m de la clôture délimitant le projet. Aucune mesure ne s'avère nécessaire.
- La commune de Lagor est soumise à un risque radon dit de catégorie 2. Aucune mesure n'est donc nécessaire à mettre en place.

→ Grâce à l'ensemble des mesures mises en place dès la conception du projet, ce dernier ne présentera aucune vulnérabilité notable à un risque d'accident ou de catastrophe pouvant survenir dans le secteur d'étude.

## 7. INCIDENCES DU PROJET SUR LE CLIMAT ET VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce chapitre présente pour les thématiques concernées, d'une part l'incidence du projet sur le climat et son éventuelle modification, d'autre part la vulnérabilité du projet face au changement climatique. Cette présentation est proportionnée aux effets concernés ou projetés et est réalisée pour les thématiques pertinentes.

Domaine d'effet du projet / Thématique	Incidence du projet sur le climat		Vulnérabilité du projet face au changement climatique	
	Effet théorique	Conséquences réelles du projet	Effet théorique	Effets réels sur le projet
Climat	<p>La consommation d'énergie fossile participe au changement climatique.</p> <p>Des phénomènes climatiques extrêmes (fortes pluies...) peuvent devenir plus fréquents et/ou plus marqués.</p> <p>D'après les modèles réalisés les températures devraient augmenter et les précipitations diminuer.</p>	<p>Cette consommation d'énergie reste très faible et sans effet sur le climat tant local que global.</p> <p>Le projet permettra la production d'une énergie renouvelable et ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique.</p>	<p>Néant</p> <p>Risque de ravinement suite aux fortes pluies, risque de crues</p> <p>Augmentation de l'ensoleillement.</p>	<p>Néant</p> <p>Le projet est situé hors de toute zone inondable. Il ne sera donc pas vulnérable à un risque de crues plus important.</p> <p>Un ensoleillement plus important pourrait augmenter la production électrique du parc.</p>
Eaux superficielles et souterraines, zones humides	<p>Les étiages des cours d'eau seront plus marqués.</p> <p>Ruissellements plus importants</p> <p>Des phénomènes de crue peuvent être plus fréquents.</p> <p>Les eaux souterraines pourraient être affaiblies.</p> <p>Les taux de précipitations diminueront.</p> <p>Les surfaces de zones humides pourraient être diminuées du fait d'une recharge en eau moins importante.</p>	<p>Le projet n'est pas en relation directe avec un cours d'eau.</p> <p>L'imperméabilisation de certaines surfaces entraîneront des ruissellements plus importants.</p> <p>Le projet n'a pas de conséquence sur ces effets.</p> <p>Aucune zone humide ne sera impactée par le projet.</p>	<p>Néant</p> <p>Probabilité plus grande de la survenue d'une crue</p> <p>Affaiblissement de la ressource en eau souterraine lors des périodes estivales.</p> <p>Sans objet</p>	<p>Néant</p> <p>Le projet est situé hors de toute zone inondable. Il ne sera donc pas vulnérable à un risque de crues plus important.</p> <p>Sans objet, il n'est pas prévu d'utiliser des eaux souterraines.</p> <p>Sans objet</p>
Milieu naturel	<p>Évolution des milieux en fonction d'un contexte climatique plus chaud et plus sec en période estivale.</p>	<p>Le projet envisage une recolonisation du site par semis de prairie. Les espèces locales se développeront donc à nouveau.</p>	<p>Difficulté de reprise pour les plantations qui pourraient être réalisées.</p> <p>Développement de certaines espèces exotiques envahissantes</p>	<p>Les plantations seront réalisées dès la construction du parc photovoltaïque. Ainsi, aucun effet réel ne devrait être visible à cette échelle de temps. Un entretien durant les premières années est intégré au projet afin d'assurer la reprise de ces plantations.</p>
Voisinage, qualité de vie	Néant	Néant	<p>Sécheresse estivale plus importante et sur des périodes prolongées.</p> <p>Risques d'incendies plus prononcés.</p>	<p>Le projet pourrait être concerné par un risque d'incendie plus important. De nombreuses mesures contre le risque incendie seront prises.</p>

## 8. EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE DES POPULATIONS LOCALES

Substances à risque	Effets intrinsèques sur la santé	Voies de contamination	Caractéristiques principales du projet	Caractéristiques du milieu et des populations exposées	Risque sanitaire
<b>DURANT LES PHASES DE CONSTRUCTION ET DE DÉMANTÈLEMENT DES INSTALLATIONS</b>					
Gaz de combustion et d'échappement (SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> , CO, HC, particules, ...) Poussières	Troubles respiratoires ou cardio-vasculaires	Air	Trafics induits faibles	Habitations les plus proches Randonneurs ou cyclistes des circuits proches	Faible
Bruit	Gêne et troubles auditifs	Air	Trafics induits faibles	Habitation la plus proche	Modéré
				Autres habitations Randonneurs ou cyclistes des circuits proches	Faible
Micropolluants issus de la circulation des véhicules	Troubles graves par ingestion	Eau	Absence de rejet direct dans le milieu	Aucune population directement exposée	Très faible

Substances à risque	Effets intrinsèques sur la santé	Voies de contamination	Caractéristiques principales du projet	Caractéristiques du milieu et des populations exposées	Risque sanitaire
<b>DURANT LE FONCTIONNEMENT DE LA CENTRALE</b>					
Gaz de combustion et d'échappement (SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> , CO, HC, particules, ...) Poussières	Troubles respiratoires ou cardio-vasculaires	Air	Aucune production	Habitations les plus proches Randonneurs ou cyclistes des circuits proches	Nul
Bruit	Gêne et troubles auditifs	Air	Ventilateurs des locaux techniques et du poste de livraison Entretien du site	Habitations les plus proches Randonneurs ou cyclistes des circuits proches	Nul
Micropolluants issus de la circulation des véhicules	Troubles graves par ingestion	Eau	Très rares véhicules	Aucune population directement exposée	Nul
Champs électromagnétiques	Troubles divers	Air	Nombreux modules et câbles électriques	Habitations les plus proches Randonneurs ou cyclistes des circuits proches	Nul

- Le type même d'installations générant peu d'émissions et les mesures mises en place permettront de prévenir le risque de pollution durant les travaux et le fonctionnement du parc photovoltaïque.
- Aucun risque notable pour la santé n'a été mis en évidence.

## 9. INCIDENCES DU RACCORDEMENT

Aucun raccordement au réseau électrique public ne sera réalisé dans le cadre de ce projet de centrale photovoltaïque. En effet, celui-ci est prévu en autoconsommation avec le site ICPE voisin Toray Carbon Fibers Europe. Ce raccordement sera direct.

- Le projet de centrale photovoltaïque est prévu en autoconsommation avec le site voisin Toray Carbon Fibers Europe. De ce fait, aucun raccordement au réseau public n'est prévu.

## 10. ANALYSE DU CUMUL DES INCIDENCES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES

### 10.1. Autres projets existants ou approuvés

Quelques parcs photovoltaïques sont déjà construits dans un rayon de 8 km autour des terrains du projet de Lagor. Ces différents sites s'inscrivent dans une démarche plus large de reconversion de sites industriels en sites de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, à l'échelle du bassin industriel de Lacq. Il s'agit :

- D'une centrale photovoltaïque au sol, située sur les communes de Noguères et de Pardies, à environ 3,9 km à l'est du projet de la présente étude. Celui-ci s'implante sur l'ancien site industriel Aluminium Pechiney, dénommé « Rio Tinto » et est exploitée depuis 2020. La centrale photovoltaïque s'étend sur une surface de 36 ha avec 430 structures « trackers ». C'est la société "TENESOL" (anciennement Total Énergie) qui possède ce parc d'une puissance de 16,8 MWc, prévu pour un fonctionnement de 20 ans minimum.
- D'une centrale photovoltaïque au sol, située sur les communes d'Artix, d'Os-Marsillon et de Pardies, à environ 4,2 km à l'est du projet de la présente étude. Celui-ci s'implante sur le site de l'ancienne centrale thermique d'Artix et est exploité depuis 2021. La centrale photovoltaïque porte sur une surface de 6,6 ha avec 11 500 modules photovoltaïques sur structures fixes sur 4,3 ha. C'est la société Centrale Photovoltaïque d'Artix-Pardies, filiale d'EDF énergies nouvelles, qui possède ce parc d'une puissance de 3,86 MWc, prévu pour un fonctionnement de 20 ans minimum.
- D'une centrale photovoltaïque au sol, située sur les communes de Noguères et de Pardies, à environ 4,2 km à l'est du projet de la présente étude et accolée à la 1ère centrale évoquée. Celui-ci s'implante sur l'ancien site industriel Aluminium Pechiney, dénommé « Rio Tinto » et est exploitée depuis 2021. La centrale photovoltaïque s'étend sur une surface de 28,1 ha avec 429 structures « trackers ». C'est la société "Total Solar" qui possède ce parc d'une puissance de 16,8 MWc, prévu pour un fonctionnement de 20 ans minimum.
- D'une centrale photovoltaïque au sol, située sur les communes de Pardies et de Bézingrand, à environ 5 km à l'est du projet de la présente étude. Celui-ci s'implante sur un ancien site industriel Rodhia Chimie, dénommé « Grande Paroisse », et est exploitée depuis 2021. La centrale photovoltaïque s'étend sur une surface de 8 ha avec 576 structures fixes. C'est la société "DAJA 148" (dirigée par TotalEnergies Renouvelables France) qui possède ce parc d'une puissance de 4,985 MWc, prévu pour un fonctionnement de 20 ans minimum.
- D'une centrale photovoltaïque au sol, située sur la commune de Bézingrand, à environ 5,4 km à l'est du projet de la présente étude. Celui-ci s'implante sur un ancien site industriel de l'usine Célanèse ayant fermé en 2009, et est exploitée depuis 2021. La centrale photovoltaïque s'étend sur une surface de 25,5 ha avec environ 38 400 modules sur 272 structures « trackers ». C'est la société "Total Solar" qui possède ce parc d'une puissance de 16 MWc, prévu pour un fonctionnement de 20 ans minimum.

Un projet d'unité de méthanisation est également déjà construit sur la commune de Mourenx à environ 3,4 km à l'est du projet de la présente étude. Celui-ci s'implante sur 7 hectares de l'ancien site industriel Aluminium Pechiney, dénommé « Rio Tinto » et est exploitée depuis 2023. L'installation est prévue pour traiter annuellement 95 000 tonnes d'intrants dont 45 000 tonnes de

broyat de maïs. La production énergétique estimée est de 69 313 GWh/an soit la consommation annuelle de 18 300 habitants. La production de digestat brut qui en résultera sera valorisée en épandage agricole de 85 500 tonnes répartis sur 5 258,3 hectares potentiels de surface agricole (surface réellement épandable estimée à 4 238,6 ha). C'est la société « TotalEnergies » qui possède cette unité de méthanisation.

À l'heure actuelle, 5 autres projets ont été recensés dans le secteur du projet solaire de Lagor, dans un rayon de 8 km. Il s'agit :

- Du projet de construction d'une installation de stockage d'énergie par batterie situé sur les communes d'Os-Marsillon et de Mourenx à environ 3,6 km à l'est de la présente étude. Celui-ci s'implante au sein d'un secteur industriel à proximité directe d'un poste électrique RTE en fonctionnement qui facilitera le raccordement aux futures installations. Le projet est constitué de deux plateformes d'environ 1,2 hectares chacune où seront implantés les éléments de l'installation de stockage d'énergie d'une puissance de 90 MW et d'une capacité de 230 MWh ainsi qu'une liaison souterraine de 225 000 volts pour le raccordement entre le projet « Claudia » et le poste RTE voisin. Ce projet n'est pas soumis à étude d'impact selon l'arrêté préfectoral du 10 mai 2021 portant décision d'examen au cas par cas n° 2021- 10934.
- Du projet de construction et d'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol de 2,142 ha et d'une puissance nominale comprise entre 1,5 et 3 MWc, situé au lieu-dit « Cujalarot » sur la commune de Lacq. Il se trouve à environ 3,8 km au nord-est du projet de la présente étude et vise à s'implanter sur les parcelles d'un ancien puits. Aucun avis de la MRAe n'a encore été rendu et l'ouverture de l'enquête publique concernant ce projet est prévue pour le 30 septembre 2024.
- Du projet de construction et d'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol de 1,1 ha et d'une puissance de 999 kWc sur le lieu-dit de « Pondarre » la commune de Maslacq, au droit d'un ancien site minier d'extraction de gaz fossile en cours de démantèlement et de reconversion. Il se trouve à environ 4,5 km au nord-ouest du projet de la présente étude et n'est pas soumis à étude d'impact selon l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 portant décision d'examen au cas par cas n° 2023-13966.
- Du projet de construction et d'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol d'une surface clôturée de 6,2 ha, divisée en deux emprises de 2,9 ha et de 3,1 ha situées respectivement aux lieux-dits « Boy » et « Le Château » sur la commune de Lacq. Elles se trouvent à environ 4,9 km et 5,2 km au nord-est du projet de la présente étude. Ce projet a fait l'objet d'un avis de la MRAe en date du 22 novembre 2022. Le projet prévoit l'implantation de 13 880 panneaux au sol sur une emprise clôturée de 6,2 ha où se trouvaient initialement deux puits d'extraction de gaz aujourd'hui bouchés et réhabilités. Les principaux enjeux environnementaux sont la préservation de la biodiversité et des zones humides du site choisi, la compatibilité du projet avec le site d'implantation et la qualité de la déclinaison de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser ». Concernant ce projet, des précisions étaient attendues concernant la pertinence des mesures proposées quant aux enjeux des espèces protégées, et sur les modalités d'entretien des espaces naturels en période de fonctionnement et le maintien des continuités écologiques. Il est également mentionné qu'une étude d'évitement des zones humides doit être menée et que les effets cumulés doivent être pris en compte à l'échelle de la vallée industrielle.
- Du projet de construction d'entrepôt logistique porté par LIDL SNC sur les communes de Pardies et Bézingrand à environ 5,5 km à l'est du projet de la présente étude. Celui-ci s'implante sur un ancien site exploité par la société Acetex (usine chimique) et est destiné au stockage de produits de grande consommation (produits alimentaires secs et frais, conserves, produits d'entretien, jouets, cosmétiques...). L'emprise du site s'étend sur 26,7

ha et la surface couverte par les constructions sera de 8,6 ha. La largeur du bâtiment sera de 189 m pour 23,14 m de haut. Environ 15 ha seront concernés par des surfaces imperméabilisées tandis que les espaces verts, les noues végétalisées et les merlons paysagers couvriront environ 11,7 ha. L'équivalent de 3 455 kWc de panneaux solaires seront positionnés sur la toiture de l'entrepôt et sous forme d'ombrière au niveau de l'aire de stationnement des véhicules légers. Les principaux enjeux environnementaux concernent :

- ▶ les risques de pollution des sols et des eaux ;
- ▶ l'artificialisation des sols et la gestion des eaux pluviales ;
- ▶ les modalités de transport des marchandises et l'impact des choix faits sur le bruit, la qualité de l'air et le changement climatique ;
- ▶ les consommations d'eau et d'énergie ;
- ▶ la préservation de la biodiversité et des enjeux liés aux sites Natura 2000 ;
- ▶ l'insertion paysagère du projet ;
- ▶ les risques industriels, notamment liés aux dangers présentés par le stockage de marchandises.

## 10.2. Analyse des effets cumulés du projet étudié avec les autres projets dans les environs

Les principaux effets cumulés de ces projets sont les suivants :

- Consommation d'espace :

Le projet solaire de Lagor, implanté sur des terrains d'usage agricole, est référencé au PLU de Lagor comme « zone ouverte à l'urbanisation, à destination d'activités économiques ». Ainsi, l'espace agricole qu'il occupe n'a pas vocation à le rester au sens du PLU et aucun réel espace agricole ne sera alors consommé.

Les autres parcs photovoltaïques déjà construits se sont implantés au niveau de sites dégradés (friches industrielles polluées) et n'ont donc pas entraîné la consommation d'espaces agricoles ou naturels.

Le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Lacq prévoit de s'implanter au droit d'anciens puits d'extraction de gaz référencés au sein du PLU qui les concernent comme zone agricole à vocation liée au développement durable en grande majorité et légèrement en zone agricole. Ainsi, très peu d'espaces à vocation purement agricole seront consommés par ce projet.

Le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Maslacq est situé sur un espace, identifié au sein du PLU qui le concerne, comme agricole mais possède un passé industriel lié à l'extraction de gaz et est en cours de démantèlement et de reconversion.

Ainsi, les effets cumulés du présent projet de parc photovoltaïque de Lagor avec les autres projets recensés seront faibles.

- Incidences sur les eaux superficielles et souterraines :

Les projets solaires ne seront pas à l'origine de consommation ou rejet d'eau de process.

Concernant le projet solaire de la présente étude, l'ensemble des mesures mises en place (recolonisation herbacée naturelle du site, mesures de lutte contre une pollution, absence de

modification topographique des bassins versants, nature des pistes etc...) permettent d'éviter tout risque de pollution des eaux et d'assurer un maintien des débits de ruissèlement. Aussi, les effets cumulés sur les eaux superficielles et souterraines seront nuls.

- Incidences sur les zones humides

Aucune zone humide n'est concernée par le projet.

- Nuisances

Le projet solaire présentera des nuisances en phase chantier (envol de poussières, rejets de GES, bruit, ...) comme tout chantier de BTP. La durée de construction de ce projet est relativement faible (10 mois).

Le premier projet le plus proche étant situé à plus de 3,6 km (projet de construction d'une installation de stockage d'énergie par batterie situé sur les communes d'Os-Marsillon et de Mourenx), un cumul des nuisances nul est attendu. De plus il est improbable que les chantiers de construction des deux projets coïncident.

En phase exploitation, le projet de parc photovoltaïque au sol ne sera pas à l'origine de nuisances particulières.

- Trafic

En phase chantier, le projet solaire sera à l'origine d'une augmentation légère du trafic routier (7 camions/mois estimées en moyenne sur la durée du chantier). En phase exploitation, seul le personnel d'entretien se rendra sur le site (4 fois par an) avec un véhicule léger.

Le premier projet le plus proche étant situé à plus de 3,6 km (projet de construction d'une installation de stockage d'énergie par batterie situé sur les communes d'Os-Marsillon et de Mourenx), un cumul des nuisances nul est attendu. De plus il est improbable que les chantiers de construction des deux projets coïncident.

En phase exploitation, le projet de parc photovoltaïque au sol ne sera pas à l'origine de nuisances particulières.

- Effets cumulés sur le paysage

Les projets s'inscrivent dans des contextes paysagers relativement similaires au sein d'une vallée fortement industrialisée. Toutefois, le projet solaire de Lagor présente des enjeux visuels limités, réduits à quelques lieux proches et à des points hauts ponctuels. L'implantation de haies paysagères et le choix d'un site avec une topographie en plane réduit l'impact visuel du projet.

Aucune perception ne sera possible entre le projet de la présente étude et les autres projets du secteur.

De plus, au vu des incidences du futur parc de Lagor, les effets cumulés sur le paysage seront donc faibles.

- Production d'énergie

Les projets solaires auront des effets cumulés positifs en permettant le développement d'énergie verte dans le secteur.

- Milieux naturels

Parmi les projets étudiés, seul le projet de : « Modification et extension d'une plateforme de transit et de valorisation de terres polluées » est susceptible de s'ajouter aux effets cumulés.

Malgré les impacts liés au défrichage et au Lotier velu, les mesures ERC ont permis de rendre les impacts négligeables. Aucun impact cumulé n'est retenu avec le projet de Parc photovoltaïque à Lagor.

## 11. ANALYSE COMPARATIVE

Aspects pertinents de l'état actuel	Scénario de référence	Évolution probable sans la réalisation du projet
Topographie	La topographie locale ne sera que peu modifiée par le projet qui ne prévoit la réalisation d'aucun terrassement massif (matérialisation des pistes).	La topographie sur les terrains n'est pas amenée à évoluer si aucun autre projet ne se développe sur les parcelles.
Climat	La mise en place et le démantèlement du site seront à l'origine d'émissions de CO2 relativement faibles. Des mesures seront toutefois mises en place afin de réduire ces émissions (entretien des engins et poids-lourds notamment). De plus, la centrale photovoltaïque produira une énergie renouvelable qui permettra de réduire par ailleurs les rejets de GES (6135 tonnes de CO2 évitées sur 30 ans par rapport au mix énergétique français).	En l'absence du projet, les émissions de GES du secteur resteront identiques. Toutefois, aucune énergie solaire ne sera produite.
Sol et sous-sol	Les mesures qui seront mises en place (gestion stricte des hydrocarbures, absence de terrassement massif, etc...) permettront d'éviter toute dégradation de la qualité des terres, du sol et du sous-sol présents sur le site et ne correspondant pas aux sols et sous-sols naturels.	En l'absence de projet, le sol et le sous-sol du site sont voués à rester identiques à la situation actuelle.
Eaux superficielles	Aucun aménagement concernant les eaux superficielles n'est prévu dans le cadre du projet, permettant ainsi de ne pas aggraver les débits de ruissellement. Toutes les mesures seront prises dans le cadre du projet (gestion stricte des hydrocarbures, entretien du matériel et des engins, recolonisation végétale, etc...) afin de ne pas dégrader la qualité des eaux superficielles du secteur.	En l'absence du projet, le contexte d'écoulement des eaux superficielles sur les terrains du projet resterait identique à la situation actuelle.
Eaux souterraines	Les mesures prises dans le cadre de la protection du sous-sol, du sol et des eaux superficielles contribueront à protéger également la qualité des eaux souterraines. La faible imperméabilisation liée à la mise en place du projet ne remettra pas en cause la capacité locale de recharge de la nappe.	En l'absence du projet, les écoulements souterrains ne seraient pas modifiés par rapport à la situation actuelle.
Zones humides	Le projet n'impactera pas directement de zone humide ni sur le critère sol ni sur le critère végétation.	En l'absence du projet, aucune zone humide ne serait a priori impactée.
Milieux naturels et biodiversité	Le projet implique une perte d'habitat et une destruction d'individus. En plus des nombreuses mesures prises dans le cadre du projet afin de ne pas dégrader ou détruire des espèces faunistiques ou floristiques, des mesures compensatoires seront définies pour pallier les impacts sur la Bouscarle de Cetti, les oiseaux communs pré-forestiers et les chiroptères.	En l'absence du projet, le milieu naturel ne serait pas modifié et l'état de la biodiversité resterait identique.
Paysage	Des mesures ont été prises pour permettre une bonne insertion paysagère du projet dans son environnement (couleur des locaux techniques, des clôtures, verres non réfléchissants, création de haies, etc.). Au terme de la construction, le développement d'une strate herbacée sera favorisé sur le site.	En l'absence du projet, la parcelle resterait un champ cultivé (identique à la situation actuelle) mais pourrait être amené à changer au fil du temps.
Economie	L'implantation de la centrale photovoltaïque impliquera des retombées économiques directes au niveau local, à partir des taxes locales, du loyer versé mais également en créant temporairement des emplois dans le secteur.	En l'absence du projet, l'économie locale restera identique.
Contexte sonore	Les niveaux sonores seront augmentés essentiellement durant les phases de construction et démantèlement de la centrale photovoltaïque.	Dans le cas de l'absence du projet, le contexte sonore resterait identique à l'état actuel, par ailleurs marqué par la circulation de la RD 31 et la présence de l'usine chimique de Toray Carbon Fibers Europe.
Vibrations	Des vibrations pourront être ressenties localement lors du passage des convois. Elles seront limitées à la période de travaux. En effet, en phase d'exploitation le parc ne sera à l'origine d'aucune vibration.	En l'absence du projet, des vibrations ponctuelles liées à la circulation déjà présente seraient ressenties.
Qualité de l'air	La pollution de l'air induite par les périodes de travaux sera négligeable. En phase exploitation, le projet permettant la production d'énergie renouvelable, sera à l'origine de la réduction de rejets de gaz à effet de serre.	En l'absence du projet, les émissions de polluants atmosphériques dans le secteur resteraient identiques. Toutefois, aucune énergie verte ne serait développée.

## 12. CHOIX DU PROJET RETENU

### 12.1. Principales solutions de substitution examinées et raisons du choix du projet

#### 12.1.1. Justification du choix du site potentiel d'implantation

Afin de réaliser ce projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation, l'implantation de cette dernière au plus proche de l'usine était nécessaire. Le choix s'est porté sur le terrain à proximité direct car il appartenait déjà à l'entreprise et a été renforcé par le fait que l'installations de panneaux photovoltaïques directement sur le toit de l'usine était impossible en raison de risques industriels trop importants.

#### 12.1.2. Historique du projet solaire

##### Fin 2022 :

- Premiers échanges entre URBASOLAR et TORAY CARBON. Sélection d'Urbasolar pour développer, construire et exploiter la centrale solaire au sol. Projet d'autoconsommation.

##### 13 février 2024 :

- Rendez-vous à la mairie de Lagor en présence du maire et de certains élus. Présentation du projet.

##### 22 février 2024 :

- COP 64. Présentation du projet à la DDTM 64.

##### 15 mai 2024 :

- Rencontre avec les habitants à proximité du site pour présentation du projet.
- Présentation du projet et planning prévisionnel.

##### 23 juillet 2024 :

- Organisation d'un comité de projet (au sens du décret du 22 décembre 2023).
- Présentation et Compte-Rendu publiés sur internet.

##### 27 août 2024 :

- Rencontre avec la communauté de Communes de Lacq-Orthez en présence du président de la CCLO
- Présentation du projet et discussion au sujet du PLUi en cours.

### 12.2. Le choix du parti d'aménagement

De nombreuses mesures ont été prises dans le cadre du projet final afin d'assurer la bonne prise en compte de l'environnement.

Les critères principaux qui ont été pris en compte dans la définition du projet final ont été les suivants :

- Volet « Risques » : des mesures contre le risque incendie ont été prises (piste périphérique interne de 5 m de large et externe de 6 m de large, portail de 7 m, piste lourde d'accès aux locaux techniques, mise en place d'une citerne de 120 m<sup>3</sup>, moyens de secours (moyens d'extinction), ...). Des canalisations de gaz ont été évitées. Une étude géotechnique sera réalisée avant implantation du parc afin de s'assurer de la stabilité des sols ;
- Volet « Hydrologie » : absence de modification topographique majeure, recolonisation herbacée naturelle des parcelles du projet pour favoriser l'infiltration, nombreuses mesures afin d'éviter toute pollution lors de la phase chantier, choix des caractéristiques techniques du projet (espacement des panneaux, tables, rangées ; choix des matériaux utilisés notamment pour les pistes) ;
- Volet « Paysage » : création de plusieurs linéaires de haies, choix des coloris pour les panneaux ainsi que pour les clôtures et locaux techniques, choix des revêtements des pistes (graves) ;
- Volet « Agricole » : Prise en compte d'une potentielle coactivité agricole (pâturage ovin) au travers de l'espacement de 4 m des rangées de panneaux, d'une hauteur sous panneau permettant la libre circulation des bêtes (point bas des panneaux à 1,1 m du sol) ;
- Volet « Milieux naturels et biodiversité » : attente simethis

### 12.3. Les variantes étudiées

#### Variante 1 : variante initiale

Implantation comportant notamment :

- Un retrait de 25 m par rapport à la RD 31 ;
- Evitement de la canalisation à l'ouest ;
- Pas d'évitement de la canalisation prévue d'être abandonnée (en bleu) ; ● Evitement de la maison abandonnée au nord-est ;
- Modules 550 Wc – 316 tables – 8535 modules ;
- 960 ml de clôture ;
- Puissance de 4,7 MWc ;
- Surface clôturée de 45 700 m<sup>2</sup> ;
- Inter rang de 3,80 m ;
- Piste interne de 4 m de large ;
- Piste externe de 5 m de large ;
- Surface piste interne : 3 807 m<sup>2</sup> ;
- Deux postes de transformation.

Cette variante du projet ne prenait pas encore en compte l'insertion paysagère du projet et les prescriptions du SDIS 64 envers le risque incendie.



Variante 1

#### Variante 2 : variante finale

Cette nouvelle variante comprend :

- Un retrait de 25 m par rapport à la RD 31 ;
- Evitement de la canalisation à l'ouest ;
- Pas d'évitement de la canalisation prévue d'être abandonnée (en bleu) ; Evitement de la maison abandonnée au nord-est ;
- Modules plus puissants – 640 Wc – 178 tables – 8136 modules ;
- 928ml de clôtures ;
- Surface clôturée de 44 623 m<sup>2</sup> ;
- Inter rang de 3,99 m ;
- Piste interne de 5 m de large ;
- Piste externe de 6 m de large ;
- Surface piste interne : 3 638 m<sup>2</sup> ;
- Recul de 30 m minimum entre les premiers modules et les boisements à l'ouest ; Un seul poste de transformation ;
- Deux portails (un portail tous les 500 m) ;
- Une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> avec aire d'aspiration ;
- Aménagements de l'entrée – évitement la ligne électrique au nord-est ; Implantation d'une haie paysagère ;
- Maintien et renforcement de la haie au nord.

L'emprise clôturée du projet occupe désormais 4,46 ha.

### Variante finale du projet

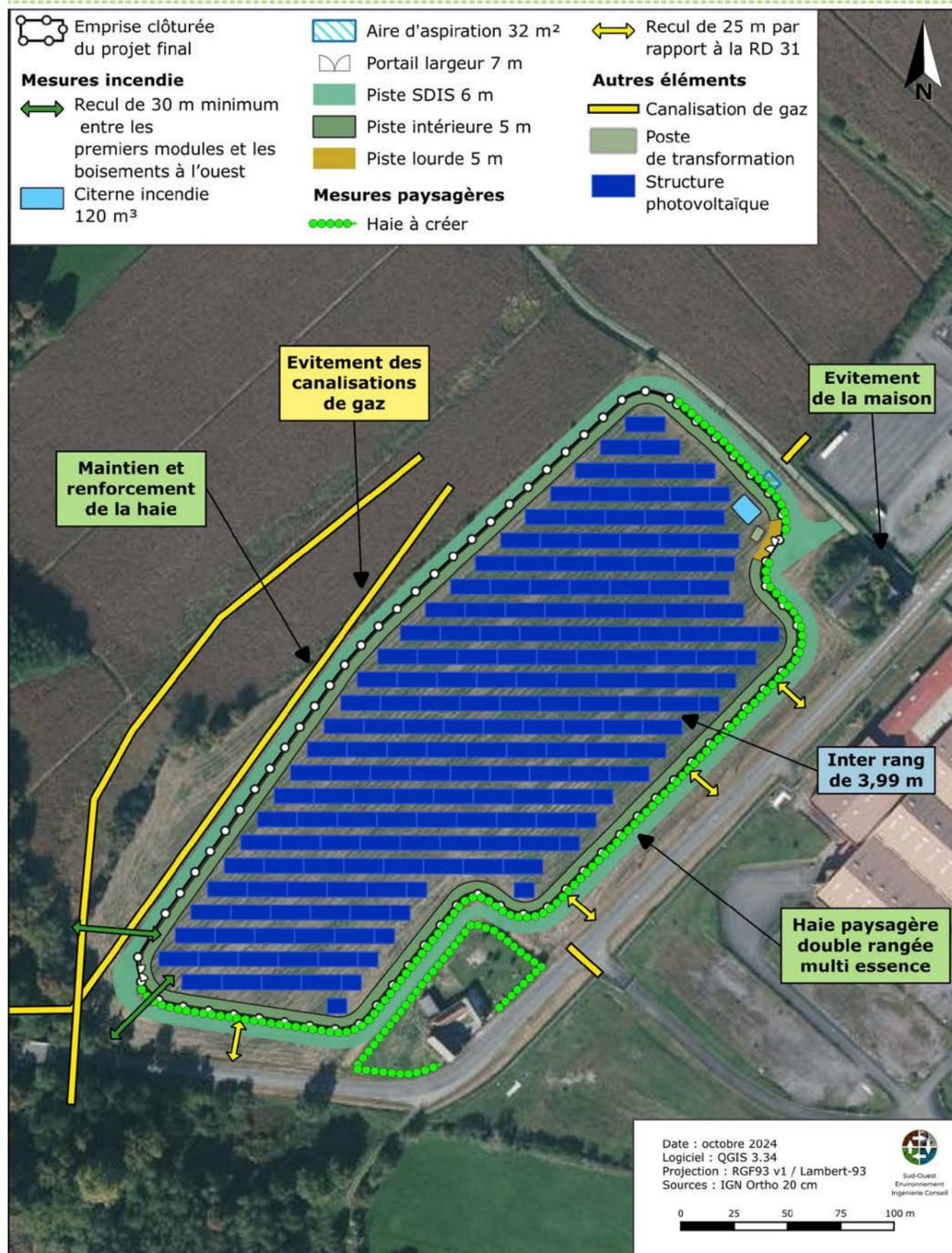


PLANCHE 23. Variante finale du projet